

L'égalité des sexes et le commerce :  
Dialogue sur la recherche en matière de politiques pour l'intégration  
de l'égalité des sexes dans les politiques commerciales

Le 21 mars 2005

Compte rendu de l'atelier de recherche en matière de politiques

La recherche et la publication de la présente étude ont été financées par le Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada. Les opinions exprimées sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada ou du gouvernement du Canada.

Mars 2006

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

L'égalité des sexes et le commerce : Dialogue sur la recherche en matière de politiques pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques commerciales [ressource électronique]

Monographie électronique en version PDF et HTML.

Mode d'accès: World Wide Web.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Policy research dialogue on mainstreaming gender into trade policies

Également publ. en version imprimée.

ISBN 0-662-71266-8

No de cat.: SW21-135/2006F-PDF

1. Commerce international – Aspect social – Congrès.
  2. Canada – Politique commerciale – Aspect social – Congrès.
  3. Accords commerciaux – Aspect social – Congrès.
  4. Analyse différenciée selon les sexes – Congrès.
- I. Canada. Condition féminine Canada  
II. Titre: Policy research dialogue on mainstreaming gender into trade policies.

HQ1233.P64 2006

382'.082

C2006-980036-7

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la :

Direction de la recherche  
Condition féminine Canada  
123, rue Slater, 10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1P 1H9  
Téléphone : (613) 995-7835  
Télécopieur : (613) 957-3359  
ATME : (613) 996-1322

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	2
RAPPORT DE L'ATELIER	
Cathy Blacklock.....	4
ALLOCUTION INAUGURALE	
Florence Ievers.....	16
Zeynep Karman .....	22
PRÉSENTATION DES RECHERCHES SUR LE THÈME « LES ACCORDS COMMERCIAUX ET LES FEMMES »	
Heather Gibb.....	25
Deborah Stienstra.....	27
Olena Hankivsky et Marina Morrow.....	32
Lori Curtis.....	39
Lucie Lamarche .....	44
Connie Deiter et Darlene Rude.....	47
COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS À LA DISCUSSION SUR LA POLITIQUE	
Paul Henry .....	51
Anne Argyris .....	53
Lucie Bazinet.....	55
INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LES ORGANISATIONS COMMERCIALES MULTINATIONALES : DÉFIS ET POSSIBILITÉS	
Mot d'ouverture : Zeynep Karman .....	57
Charles LaSalle.....	57
Heather Gibb.....	61
Dana Peebles.....	68
MOT DE LA FIN	
Zeynep Karman .....	71
ANNEXES	
A Programme de l'atelier .....	72
B Biographies des conférencières et des conférenciers.....	74
C Projets financés par l'entremise de l'appel de propositions « Les accords Commerciaux et les femmes » du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada .....	79
D Questionnaire.....	80

## PRÉFACE

Une bonne politique publique est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques. C'est pour cette raison que Condition féminine Canada a établi le Fonds de recherche en matière de politiques en 1996. Il appuie la recherche indépendante en matière de politiques sur les questions liées à la politique publique et qui doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. L'objectif visé est de favoriser les débats publics sur les questions touchant l'égalité entre les sexes et de permettre aux personnes, aux groupes, aux décideurs et aux analystes des politiques de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques.

Le financement est accordé au moyen d'un processus d'appel de propositions ouvert et en régime de concurrence. Un comité externe, non gouvernemental, joue un rôle de premier plan pour ce qui est de l'établissement des priorités de la recherche, le choix des propositions en vue du financement et l'évaluation des rapports finaux.

Le présent rapport de recherche fait suite à un appel de propositions lancé en 2001 par le Fonds de recherche en matière de politiques, sous le thème « Les accords commerciaux et les femmes ». Sept rapports de recherche en matière de politiques ont été financés à la suite de cet appel d'offres. La liste complète des projets de recherche financés dans le cadre de cet appel de propositions paraît à la fin du présent rapport (annexe C).

La question de l'égalité entre les sexes dans les accords commerciaux a suscité un grand intérêt auprès des décideurs et du milieu de la recherche. Le 21 mars 2005, dans le but d'intensifier le débat et de permettre à toutes et à tous de parfaire leurs connaissances dans ce domaine, Condition féminine Canada a organisé un atelier sur l'égalité entre les sexes et le commerce en invitant le milieu de la recherche, les décideurs du gouvernement fédéral et des porte-parole de la société civile à participer à un dialogue sur la recherche en matière de politiques. Cet atelier avait pour objectifs de présenter les résultats et les recommandations stratégiques des documents de recherche publiés sous le thème « Les accords commerciaux et les femmes »; d'encourager l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques commerciales; de contribuer à un dialogue entre les organisations de femmes et de défense de l'égalité entre les sexes et les décideurs; d'élargir la base de connaissances et de mettre en valeur le potentiel de toutes les parties intéressées (les décideurs, le milieu de la recherche et la société civile) en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et le commerce.

Des analystes des politiques commerciales et d'autres spécialistes en matière de politiques du gouvernement fédéral, le milieu de la recherche, le milieu universitaire, ainsi que des porte-parole de certaines organisations de femmes ont participé à l'atelier. Selon les participantes et participants qui ont répondu au formulaire d'évaluation, cet atelier était instructif et utile pour leur travail. Les personnes qui ont participé à l'atelier ont également indiqué que celui-ci avait amélioré leur compréhension de la question, ainsi que leur niveau de sensibilisation quant à l'importance de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales.

Nous remercions les chercheuses et les chercheurs, ainsi que les participantes et les participants à l'atelier, de leur apport au débat sur les politiques gouvernementales.

# RAPPORT DE L'ATELIER

Par

**Cathy Blacklock**

## **Vue d'ensemble**

Cet atelier était divisé en deux séances. Le matin, les chercheuses et chercheurs ont présenté leurs documents de recherche, puis les porte-parole de Commerce international Canada, de Citoyenneté et Immigration et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont présenté leurs commentaires sur ces recherches. Ensuite, une discussion libre s'est tenue sur plusieurs questions essentielles, entre autres sur ce que nous apprend la recherche à propos de l'envergure, de la profondeur et de la portée de notre compréhension des femmes, de l'égalité entre les sexes et du commerce, sur les relations entre la recherche, les processus stratégiques et la bureaucratie, ainsi que sur le rôle général de la recherche dans l'éducation communautaire et le renforcement des capacités de défense des droits.

La séance de l'après-midi a été consacrée à une discussion sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales multinationales, en particulier au sein de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les porte-parole de Commerce international Canada, de Kartini International et de l'Institut Nord-Sud ont relaté leurs expériences auprès de l'APEC et de l'OMC. La discussion générale a ensuite porté sur des questions telles que la dissémination de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations, l'effet de démonstration produit par les pratiques exemplaires d'intégration et le rôle du leadership et de la défense des droits dans la promotion des analyses comparatives entre les sexes et de l'intégration de l'égalité entre les sexes.

## **Introduction**

L'atelier a débuté par un discours de Florence Ievers, coordonnatrice, Condition féminine Canada (présenté par Zeynep Karman, directrice, Recherche, Condition féminine Canada), lequel discours a fait ressortir deux questions essentielles. Premièrement, la libéralisation du commerce signifie que le Canada doit établir avec prudence un bon équilibre entre les intérêts nationaux et ses engagements internationaux. Deuxièmement, l'intégration de l'égalité entre les sexes est essentielle pour faire progresser l'égalité entre les sexes dans la libéralisation du commerce. L'analyse comparative entre les sexes doit faire partie intégrante des processus des accords commerciaux, et des efforts actifs doivent être déployés pour assurer la réalisation des engagements en matière d'égalité des sexes dans les accords commerciaux.

Ces enjeux ne pourront être réglés que par le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats aux niveaux national et international, ainsi que par une recherche efficace en matière de politiques. Condition féminine Canada (CFC) a mis en oeuvre d'importantes initiatives sur ces deux plans, d'abord en participant au Comité interaméricain des femmes (CIF) de l'Organisation des États américains (OEA), puis en faisant activement la promotion

de l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC. De plus, CFC a financé des projets de recherche de grande qualité sur les femmes, l'égalité entre les sexes et le commerce, dont un projet de recherche présenté à cet atelier.

Les remarques préliminaires ont été suivies de présentations sur cinq des projets de recherche financés par CFC. Ces projets portent sur trois secteurs de grande importance pour le commerce dans le contexte canadien : les politiques sociales, les politiques de santé et les politiques en matière de travail et de mobilité de la main-d'oeuvre. En général, ils étudient les répercussions des progrès réalisés dans le commerce international, en particulier en matière de libéralisation et de déréglementation du commerce, sur les sphères politiques qui revêtent une importance particulière pour les femmes étant donné les différences entre les sexes, ainsi que les répercussions particulières sur certains groupes, secteurs et catégories de femmes?

## **Présentation de la recherche**

### ***Politiques sociales***

Dans sa recherche, fondée sur son rapport intitulé *Sauvegarder les mesures d'équité en emploi à l'heure des accords de commerce*, Lucie Lamarche examine les répercussions des mesures législatives en matière de commerce international sur les modes secondaires de réglementation, notamment la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LÉE), qui s'intéressent particulièrement aux femmes. La professeure Lamarche a débuté son exposé en expliquant le but de sa recherche : comprendre comment les grandes entreprises envisagent les conséquences de l'équité en matière d'emploi et de la conformité à la LÉE sur leur capacité concurrentielle.

- La réglementation secondaire par rapport aux mesures législatives en matière de commerce international, en particulier les lois complexes et imprévisibles comme la LÉE, a-t-elle une incidence sur la capacité concurrentielle des entreprises établies au Canada? Le cas échéant, comment cela affecte-t-il les affaires de ces entreprises?
- Si la capacité concurrentielle des entreprises était grandement réduite, ces entreprises demanderaient-elles que les modes de réglementation secondaires comme la LÉE soient éliminés?

Ce projet examine en particulier les effets négatifs que pourraient avoir les mesures législatives en matière de commerce international sur les autres mesures réglementaires conçues pour favoriser l'égalité entre les sexes.

Selon la professeure Lamarche, même si elle avait prévu que les entreprises rejetteraient la LÉE, elle s'est rendu compte que celles-ci se préoccupaient surtout de son manque de transparence et des coûts qui sont associés à cette loi, de la divulgation de l'information sur les pratiques commerciales qu'impliquent les exigences de production de rapports ainsi que des risques que fait peser cette loi sur la compétitivité.

Son équipe de recherche a interrogé des cadres supérieurs responsables de l'équité en matière d'emploi dans de grandes entreprises des secteurs des finances, des mines et des transports (maritime et terrestre). Dans l'ensemble, les membres de son équipe ont constaté que ces cadres n'ont pas d'inquiétude à propos de la loi en tant que telle, mais qu'ils craignent plutôt que les exigences en matière de production de rapports rendent leurs pratiques commerciales accessibles à leurs concurrents. Toutefois, malgré les arguments présentés par le mouvement des femmes, la LÉE comme telle n'est pas remise en question.

Son équipe en est donc venue à la conclusion que pour protéger la LÉE en tant que mesure législative nationale, cette loi doit être renforcée de manière à ce qu'elle soit à la hauteur du commerce international, qui requiert un environnement de réglementation prévisible et transparent. La professeure Lamarche est d'avis que, dans le climat politique actuel, cela est peu probable et pourrait entraîner l'affaiblissement de la LÉE.

### ***Politique en matière de soins de santé***

Trois projets de recherche ont été menés dans le secteur des soins de santé et du commerce. La première présentation, *Les accords commerciaux, le secteur des soins de santé et la santé des femmes*, faite par Lori Curtis (une étude qu'elle a rédigée en collaboration avec Theresa Cyrus) traitait des répercussions des politiques commerciales sur le secteur des soins de santé, envisagé comme étant un aspect des politiques sociales. Les auteures sont d'avis que le secteur des soins de santé au Canada est vulnérable à une intrusion du commerce international, le risque concomitant étant la mise en place d'un système de santé à deux vitesses. Comme l'assurance-maladie est considérée comme faisant partie intégrante du secteur des services financiers (et non du secteur des services de santé), elle est couverte par l'ALÉNA. Les auteures ont également présenté des données montrant que, pour de nombreux groupes de femmes, l'état de leur santé s'est détérioré de 1986 à 1998.

La deuxième présentation, faite par Olena Hankivsky et Marina Morrow, auteures de l'étude *Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes*, portait sur l'incidence du commerce international sur les soins de santé non réglementés par la *Loi canadienne sur la santé*. La prestation des soins à domicile est un secteur des soins de santé qui est vulnérable à la libéralisation du commerce parce que ce secteur n'est pas couvert par la Loi. Les auteures ont examiné l'ALÉNA (en particulier l'annexe 2) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) (en particulier l'article 1.3) en se posant deux questions.

- Les soins à domicile seront-ils de plus en plus vulnérables aux différends commerciaux?
- Les soins à domicile sont-ils suffisamment viables sur les plans économique et concurrentiel et sont-ils suffisamment rentables pour susciter un intérêt au niveau international?

Elles en sont venues à la conclusion que les réponses à ces deux questions sont affirmatives et elles suggèrent que la formulation des exemptions soit modifiée.

La troisième présentation, faite par Deborah Stienstra, était intitulée *Les femmes handicapées et la libéralisation du commerce*. La professeure Stienstra a d'abord tenté de



déterminer ce que nous pouvons apprendre à propos du commerce en étudiant un petit groupe minoritaire tel que celui des femmes handicapées. En surface, cette étude semble restreinte. Les politiques commerciales concernent habituellement l'échange de biens et de services et traitent donc de marchandises, d'argent et autres, mais non des personnes. Toutefois, si nous convenons que le commerce correspond à un échange de biens et de services visant à améliorer notre bien-être, nous devons également conclure que le commerce doit tenir compte des personnes.

En tant que personnes utilisant fréquemment les services de santé, les personnes handicapées jouent le rôle de « sonneries d'alarme » lorsque nous examinons le commerce du point de vue de l'intégration. De plus, bien que notre compréhension du commerce du matériel d'aide soit limitée, il s'agit d'une question qui peut facilement faire l'objet d'une analyse commerciale conventionnelle. Statistique Canada reconnaît une vaste gamme d'appareils d'aide (fauteuils roulants, prothèses et appareils respiratoires), et tous ces appareils sont reliés à la technologie médicale. Toutefois, les catégories des appareils d'aide reconnus par Statistique Canada et par les politiques commerciales — et qui sont donc exemptées de droits — sont celles des appareils qui sont reliés à la technologie médicale et qui sont transportés par des experts médicaux et hospitaliers.

À l'opposé, les appareils d'aide transportés par des personnes ordinaires ne sont pas exemptés de droits. Bien qu'il soit évident que de nouvelles catégories d'appareils d'aide soient requises, ces faits sur l'utilisation des appareils d'aide ont une signification plus large. Dans le contexte actuel de hausse des prix et de diminution du soutien fourni à l'égard du système de santé public, cela se traduit par une désincitation au travail. Les femmes handicapées font face à un choix difficile : acheter des médicaments d'ancienne génération qui ont souvent des effets secondaires plus importants ou acheter des médicaments de nouvelle génération et dépenser moins en nourriture. La professeure Stienstra en est venue à la conclusion que les femmes ne subissent pas encore les effets de la privatisation des soins de santé. Toutefois, elles craignent profondément ces effets et se demandent si elles sont considérées comme des membres à part entière de la société. Les politiques commerciales existantes au Canada semblent indiquer que la réponse à cette question est négative.

### ***Politique en matière de travail et de mobilité de la main-d'oeuvre***

Heather Gibb a présenté les principales constatations et recommandations de l'étude *Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : Étude de cas sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans les accords commerciaux* (Chantal Blouin, Heather Gibb, Maire McAdams, Ann Weston, Institut Nord-Sud). L'équipe de recherche a élaboré un cadre d'analyse comparative entre les sexes relativement simple et a appliqué ce cadre aux engagements du Canada en vertu des accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre associés à deux accords commerciaux : l'ALÉNA (chapitre 16) et l'AGCS (mode 4, mouvement transfrontalier temporaire des fournisseurs de services). Deux analyses comparatives sur les infirmières et les femmes propriétaires d'entreprises démontrent l'application et la valeur d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes.

L'analyse comparative entre les sexes, en ce qui concerne les engagements réels, révèle que les dispositions relatives à la mobilité de la main-d'oeuvre ciblent la main-d'oeuvre

hautement spécialisée, les gens d'affaires, les gestionnaires et le personnel de direction, soit des catégories dans lesquelles les femmes sont moins bien représentées comparativement aux hommes. Dans l'AGCS, les demandes du Canada visent des professions dominées par les hommes. Même si l'étude ne démontre aucune partialité semblable dans l'ALÉNA, le processus de l'ALÉNA ne comprend aucun mécanisme simplifié pour les conjointes et épouses des professionnels arrivant aux États-Unis.

L'étude sur les infirmières canadiennes montre que la raison principale pour laquelle celles-ci émigrent à l'étranger et pour laquelle les dispositions de l'ALÉNA sont davantage utilisées est la politique nationale, en particulier les coupures budgétaires faites dans le système de santé au début des années 90, lesquelles ont entraîné des mises à pied à grande échelle et la détérioration des conditions de travail. Malheureusement, le nombre d'infirmières qui ont immigré au Canada en provenance d'autres pays ne correspond pas au nombre d'infirmières qui ont quitté le Canada. Des questions d'éthique se posent en ce qui concerne les choix politiques qui ciblent l'« importation » d'infirmières professionnelles temporaires venant de pays en développement. L'étude conclut que tout programme de travailleuses et de travailleurs temporaires mis en oeuvre à l'extérieur du cadre des accords commerciaux ne comblera pas les besoins du Canada mais qu'il pourrait exacerber les lacunes en matière de professionnels de la santé spécialisés dans les pays en développement. L'étude recommande donc que les gouvernements fédéral et provinciaux élaborent une stratégie de ressources humaines complète plutôt que d'avoir recours aux dispositions de mobilité de la main-d'oeuvre des accords commerciaux pour résoudre les lacunes temporaires de main-d'oeuvre spécialisée.

Bien que l'étude reconnaisse la difficulté de regrouper les « femmes propriétaires d'entreprises » dans une seule catégorie, elle souligne que l'insuffisance de données complètes ventilées par sexe sur les femmes propriétaires d'entreprises et sur les exportatrices, en particulier dans le secteur des services, complique la tâche des organismes gouvernementaux qui cherchent à identifier les groupes cibles et à évaluer les impacts. Des personnes interrogées dans le cadre de l'étude indiquent que la principale difficulté relativement aux voyages d'affaires aux États-Unis et vers d'autres marchés réside dans l'accès à des renseignements à jour, précis et exacts. Ce problème s'applique particulièrement aux femmes dans le secteur des affaires, qui font face à des contraintes liées au sexe en matière de temps et d'accès à l'information. L'étude révèle également que les femmes propriétaires d'entreprises ne sont pas regroupées de façon à tenir compte des enjeux des politiques commerciales et ne sont pas bien représentées au sein des mécanismes consultatifs associés aux politiques commerciales.

L'étude a donc permis l'établissement des principales constatations et recommandations ci-dessous.

- Des données ventilées par sexe adéquates sont essentielles à la compréhension et au suivi des coûts-avantages des accords commerciaux.

- Le gouvernement canadien devrait être plus proactif en mettant en place des initiatives visant à améliorer la participation des femmes et des spécialistes en matière d'égalité des sexes à l'élaboration des politiques commerciales.
- Un mécanisme formel est requis pour faire en sorte que l'égalité entre les sexes soit traitée dans le cadre du processus décisionnel interministériel.

L'étude recommande également la réalisation d'une recherche approfondie pour effectuer le suivi des répercussions de la mobilité simplifiée, dans le cadre de l'ALÉNA et de l'AGCS, sur l'emploi et les salaires sur le marché du travail canadien, en particulier pour les professionnelles et professionnels, ainsi que la surveillance des coûts de l'exode des cerveaux et des avantages découlant de l'accroissement de la mobilité d'entrée et de sortie.

### **Intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales multinationales**

M<sup>me</sup> Karman a commencé la séance de l'après-midi en soulignant que certaines organisations commerciales multinationales, comme l'APEC, sont ouvertes au changement, tandis que d'autres, comme l'OCDE, ne le sont pas. D'après elle, il est important de déterminer comment mettre en pratique les engagements internationaux du Canada dans le cadre de tels forums.

Le Canada a joué un rôle important au sein de l'APEC en faisant la promotion de l'intégration de l'égalité entre les sexes. En revanche, les efforts menés par l'OMC pour favoriser l'égalité entre les sexes ont été limités et ont eu peu d'impact. En comparant les expériences organisationnelles de l'intégration de l'égalité entre les sexes, on se demande si les efforts du Canada au sein de l'APEC constituent une pratique exemplaire. Le cas échéant, quelles seraient les conditions nécessaires à la transférabilité? Selon les personnes qui participaient à cette séance, la différence entre les expériences d'intégration de l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC et au sein de l'OMC s'explique, du moins en partie, par les différences organisationnelles de ces organisations.

Vous trouverez ci-dessous un sommaire, par organisation, des présentations effectuées par Charles LaSalle, Commerce international Canada, Dana Peebles, Kartini International, et Heather Gibb, Institut Nord-Sud.

#### ***Organisation mondiale du commerce***

La complexité de l'OMC constitue une de ses caractéristiques importantes, ce qui a pour résultat que cette organisation n'est pas bien comprise. L'OMC est également un organisme gouvernemental auquel on peut principalement avoir accès par des canaux administratifs. Même si le gouvernement canadien dispose d'environ 12 mécanismes de consultation pour connaître l'opinion publique sur les politiques commerciales canadiennes, y compris au sein de l'OMC, l'apport des femmes est restreint dans les processus existants. Même si les mécanismes établis sont raisonnablement ouverts au public, ils ne rejoignent pas toujours les femmes et les organisations qui cherchent à accroître l'apport des femmes dans le processus d'élaboration des politiques commerciales canadiennes. Ces femmes et ces organisations

font toujours face à des défis considérables lorsqu'elles veulent avoir accès à ces mécanismes, et dont le moindre n'est assurément pas la complexité des négociations d'accords commerciaux de l'OMC. Il semble qu'un intermédiaire soit requis entre les organisations de femmes et les responsables du commerce pour que toutes ces personnes puissent parler la même langue et trouver des façons de travailler ensemble.

Sur le plan opérationnel, l'OMC ne semble pas cibler l'égalité entre les sexes. La complexité des enjeux commerciaux fait en sorte que l'OMC fait du recrutement à un niveau très élevé. Au taux actuel de nomination de femmes à ces postes de haut niveau, il faudra probablement de 10 à 15 ans avant que le Canada puisse compter, au sein de cette organisation, de nombreuses femmes qui possèdent la scolarité et l'expérience requises. Toutefois, cela n'empêche pas le gouvernement canadien de former le groupe existant de responsables du commerce (hommes et femmes) pour que ces fonctionnaires soient sensibilisés à l'égalité entre les sexes dans le contexte du commerce.

On suggère donc que l'intégration de l'égalité entre les sexes fasse l'objet d'efforts de marketing au sein de l'OMC. Ces efforts doivent également faciliter la mise en place de la logique instrumentale selon laquelle l'intégration de l'égalité entre les sexes facilite également le respect des autres valeurs, objectifs et intérêts du Canada, etc. Un membre de l'OMC doit prendre en main la promotion de l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein de cette organisation.

### *Coopération économique Asie-Pacifique*

La présentation de Heather Gibb portait sur l'APEC. Au total, 21 pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, de l'Asie et de l'Océanie dans la région de l'océan Pacifique participent à ce forum. La politique sur l'intégration de l'égalité entre les sexes de cette organisation, qui a été élaborée grâce à une contribution importante du Canada sur le plan des ressources financières et humaines, a été officiellement adoptée en 1999. Celles et ceux qui défendent l'égalité entre les sexes à l'intérieur et à l'extérieur du processus de l'APEC ont expressément relié l'autonomisation des femmes à l'amélioration des résultats économiques et commerciaux.

Récemment, on a constaté une érosion continue de l'infrastructure de soutien de l'APEC en faveur de l'intégration de l'égalité entre les sexes, un soutien qui, il y a cinq ans, était plutôt dynamique. Le soutien organisationnel requis pour coordonner et faire progresser l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC s'est affaibli au sein même du secrétariat très restreint de l'APEC et dans les pays considérés comme étant des défenseurs de l'égalité entre les sexes, dont le Canada. Cet affaiblissement est partiellement attribuable au soutien limité du secrétariat de l'APEC, mais il découle aussi grandement du recul de l'appui fourni par les principaux pays défenseurs de l'égalité entre les sexes, notamment le Canada. Le Canada pourrait répondre de manière unilatérale à la politique d'intégration de l'égalité entre les sexes de l'APEC de la façon suivante :

- en incluant dans son propre plan d'action individuel (PAI) toute évaluation des répercussions sur les deux sexes des accords commerciaux ou des mesures prises par le gouvernement du Canada pour protéger et faire progresser les objectifs canadiens

d'égalité des sexes par l'entremise des accords commerciaux. Le Canada pourrait inclure la liste des études commandées par CFC sur l'égalité entre les sexes et le commerce dans les sections pertinentes de son PAI, tenir des consultations au sujet des répercussions possibles sur les deux sexes des engagements commerciaux actuels et nouveaux, nommer des experts en matière d'égalité des sexes au sein des mécanismes consultatifs sur le commerce du gouvernement, etc.;

- en veillant à ce que toutes les activités financées par le Canada et reliées à l'APEC soient pleinement conformes à la politique d'égalité des sexes de l'APEC et du gouvernement du Canada.

La discussion des participantes et participants a porté surtout sur l'étendue organisationnelle de l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC, en particulier sur le flux directionnel de l'intégration de l'égalité entre les sexes. Certaines personnes étaient d'avis que les résultats potentiels de l'intégration efficace de l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC ne sont pas réalisés en raison d'un affaiblissement institutionnel. Dans l'ensemble, la participation à l'effort d'intégration de l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC est plutôt limitée.

Plusieurs représentantes et représentants de gouvernement se disent intéressés à parfaire leurs connaissances sur l'égalité entre les sexes et le commerce, en particulier sur les méthodes d'intégration des résultats des travaux des « spécialistes en matière d'égalité des sexes ». Selon ces personnes, les spécialistes devraient tenir compte des obligations particulières du Canada relativement aux accords commerciaux et non seulement des accords comme tels. Les spécialistes doivent également examiner l'interface entre les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux. (Les responsables de la politique commerciale canadienne tentent de faire correspondre ces accords.)

Au sein de l'APEC, des efforts supplémentaires pourraient être menés pour que le plan d'action de facilitation du commerce tienne compte de l'égalité entre les sexes, puisque la facilitation du commerce constitue un secteur d'intérêt au sein de cette organisation. On s'est demandé pourquoi les analystes des rapports entre les sexes ne participent pas ou ne collaborent pas aux demandes d'information du gouvernement en matière de politique commerciale. (Cette question a suscité une discussion plutôt vive et passionnée sur les raisons pour lesquelles les femmes et les groupes de femmes « collaborent » à la politique commerciale et sur la manière dont ils le font.) Un porte-parole gouvernemental a souligné que les citoyennes et les citoyens ont le droit de rencontrer les fonctionnaires, de s'informer sur ce qu'ils font et d'obtenir des explications sur les décisions prises en matière de politiques.

## **Sommaire de la discussion de l'atelier**

### ***Lien entre la recherche et la politique***

Les participantes et participants à la discussion ont trouvé que la recherche présentée était intéressante et impressionnante, et que son analyse comparative entre les sexes était très solide. Une longue discussion s'est ensuivie sur la manière dont cette recherche pourrait contribuer au processus stratégique et sur la manière dont elle pourrait être appliquée aux

politiques. Puisque la recherche en est à l'étape d'étude de cas, elle illustre comment les femmes sont touchées par le commerce et fournit certains faits révélateurs sur la manière dont le commerce est différencié selon le sexe. Toutefois, à cette étape, la recherche ne peut toujours pas fournir d'image ni d'analyse complète des femmes, des rapports entre les sexes et du commerce. Des analystes stratégiques cherchent à savoir comment cette recherche pourrait profiter à l'analyse de la politique commerciale et comment elle doit être intégrée à l'élaboration de politiques pour qu'elle soit le plus efficace possible. Le thème principal de cette discussion portait sur le fait qu'un lien solide recherche-politique ne peut pas être créé uniquement grâce à la diffusion efficace de la recherche, mais que ce lien doit également reposer sur la participation des analystes stratégiques à toutes les étapes du processus de recherche.

Les participantes et participants ont établi un certain nombre de facteurs qui nuisent à l'efficacité de la mise en application de la recherche. Ces facteurs comprennent la rareté des réseaux de partage du savoir, le transfert continu de la responsabilité des analyses comparatives entre les sexes à CFC et l'effet contraignant et continu des ressources limitées.

### ***Défis stratégiques***

Bien qu'elles soient associées au lien qui existe entre la recherche et les politiques, il est clair que les questions liées aux « défis stratégiques » sont distinctes. Le lien entre la recherche et les politiques découle de la relation qui existe entre les processus d'acquisition du savoir et d'élaboration des politiques. Les défis stratégiques reflètent les aspects bureaucratiques du gouvernement qui empiètent sur le processus stratégique. Les questions suivantes sont donc posées :

- Quelle est l'importance des rôles et responsabilités des ministères et d'autres parties intéressées pour faire en sorte que la recherche soit acceptée dans le cadre du processus stratégique?
- Pour le moment, ces rôles sont-ils exécutés et ces responsabilités sont-elles assumées?
- Quelle est l'importance de l'engagement de la haute direction pour l'acceptation de la politique?
- Quelle est l'importance de l'engagement selon le grade?

Entre autres défis associés à l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques, nous devons souligner le manque de cohésion des politiques du gouvernement fédéral, un problème qui, selon certaines participantes et certains participants, est amplifié par un engagement non adéquat de la haute direction à l'égard de l'égalité entre les sexes et de l'analyse comparative entre les sexes, ainsi que par la capacité insuffisante d'analyse comparative entre les sexes à l'échelle du gouvernement. On discute donc de l'importance du problème touchant l'engagement de la haute direction et de la faible capacité d'analyse comparative entre les sexes.

## **Recherche**

En général, toutes et tous s'entendaient pour dire qu'une bonne politique publique est essentielle à l'avancement de l'intégration de l'égalité entre les sexes aux politiques commerciales. Toutefois, le but de cette recherche génère un certain nombre de questions.

- Quel devrait être le point central de la recherche sur les femmes, les rapports entre les sexes et le commerce?
- Quel devrait être le programme de recherche?
- Comment pouvons-nous équilibrer la nécessité d'effectuer une analyse comparative entre les sexes pour le commerce et la nécessité d'effectuer des analyses économiques et stratégiques de grande qualité pour le commerce?
- Ces analyses peuvent-elles être réalisées par un seul organisme?
- Quel rôle joue la recherche dans l'intégration de l'égalité entre les sexes?
- Comment la politique peut-elle contribuer à son avancement?

On a fait remarquer que la recherche soit utile, elle ne peut pas seulement porter sur des « chiffres » : il ne suffit pas de montrer que plus de femmes participent aux processus de libéralisation du commerce pour prouver que l'égalité entre les sexes est réalisée. La recherche doit donc mettre l'accent sur les *mécanismes* d'intégration de l'égalité entre les sexes dans les processus commerciaux, les organisations, les politiques et les accords. On ajoute que certaines recherches démontrent une compréhension limitée des processus de libéralisation du commerce et des accords commerciaux et que cet aspect des analyses doit être renforcé. De plus, comme ces recherches sont réalisées au niveau national, leur potentiel d'acceptation est limité auprès des analystes stratégiques de l'ACDI, qui font face à des enjeux qualitativement différents dans le cadre de leur travail au niveau international.

Un grand nombre des personnes présentes étaient d'avis qu'il est nécessaire d'effectuer de la recherche axée sur les rapports entre les sexes et le commerce, d'utiliser une théorie plus complète et plus perfectionnée sur le plan analytique et d'obtenir les ressources supplémentaires requises pour améliorer la recherche. Selon le milieu de la recherche, il n'existe toujours pas de cadre théorique systémique adéquat pour intégrer l'égalité entre les sexes dans la libéralisation du commerce et l'analyse des politiques commerciales. Les analyses comparatives entre les sexes peuvent servir de point de départ, tout comme les analyses sur l'impact social et la durabilité, mais toutes ces approches ne sont pas suffisamment développées ni élaborées sous forme de théorie. Une approche plus inclusive et plus complète permettrait aux analystes de définir les différences entre les femmes et entre le travail rémunéré et non rémunéré; elle leur permettrait également d'analyser les écarts entre les sexes dans des secteurs tels que la technologie, la consommation et les services publics. Certaines suggestions ont été faites quant aux pistes que peuvent explorer le milieu de la recherche et les analystes pour obtenir de nouvelles idées. Par exemple, ils peuvent examiner le travail efficace accompli par Santé Canada sur les concepts associés à l'intersection entre les rapports entre les sexes et la santé, l'approche « avant et après » de

l'OMC, la force de l'ACDI en analyse fondée sur les ressources et les outils utilisés par l'ACDI pour renforcer la capacité commerciale.

On souligne également la nécessité de recueillir des données ventilées par sexe, ce qui en a surpris plusieurs étant donné que plusieurs personnes croyaient que les données du Canada dans ce domaine étaient adéquates. Enfin, on conclut à la nécessité d'effectuer de la recherche à plus long terme sur les rapports entre les sexes et le commerce.

### ***Responsabilisation du gouvernement en matière d'égalité des sexes***

La question de la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de l'égalité entre les sexes a été soulevée plusieurs fois pendant l'atelier. On se préoccupait entre autres du fait que CFC continue de porter le fardeau d'une trop grande responsabilité en ce qui concerne le programme d'élaboration des politiques. De l'avis général, le gouvernement fédéral doit assumer une responsabilité élargie et partagée en ce qui concerne les analyses comparatives entre les sexes en général et les analyses comparatives entre les sexes pour les politiques commerciales en particulier. Parmi les mesures suggérées en ce sens, mentionnons l'obtention d'un engagement de la part des principaux ministères pour qu'ils travaillent en collaboration, (il a été en particulier question de Santé Canada), la mise en mouvement de « cercles virtuels » et l'utilisation plus créative et plus stratégique de mécanismes spéciaux.

### ***Études de cas***

Des questions importantes ont été soulevées lors de la discussion sur l'OMC et l'APEC. D'abord, on s'est demandé comment promouvoir de la façon la plus efficace possible l'intégration de l'égalité entre les sexes. Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Karman, il est important de déterminer comment mettre en pratique les engagements nationaux et internationaux du Canada dans les forums sur le commerce. On a fait ressortir un certain nombre de défis liés aux efforts de l'OMC : il est difficile de comprendre cette organisation étant donné sa complexité et c'est seulement par l'intermédiaire du gouvernement ou presque qu'on peut y avoir accès. On n'est parvenu à aucune réponse conclusive quant à savoir si les leçons tirées à sujet de l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC sont transférables. Ensuite, on a tenté de déterminer qui fournira le soutien financier pour les efforts menés en vue de promouvoir l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein des organisations du commerce. De plus, on s'est demandé également si CFC assumerait un tel rôle.

### ***Participation des Canadiennes et des Canadiens***

En général, toutes et tous s'entendaient sur l'importance de renforcer l'influence et la représentation des intérêts dans le cadre des processus commerciaux. On a cerné un certain nombre de défis devant être relevés pour y arriver, dont plusieurs sont considérés comme sexués et particulièrement problématiques pour les femmes. À l'échelon communautaire et dans les organisations de la société civile, ces défis comprennent l'insuffisance de l'information, le manque de résonance des enjeux commerciaux auprès du public et les problèmes reliés à l'accès aux mécanismes de consultation et aux réseaux de défense des droits. On a discuté des démarches à entreprendre pour régler ces problèmes, notamment la transformation de la recherche en savoir accessible, l'éveil de l'intérêt médiatique au sujet des questions liées au commerce et aux femmes, la mise en place des ressources requises, en particulier des ressources financières, pour que les femmes puissent participer aux



mécanismes de consultation, la création de modes d'accès aux niveaux élevés du pouvoir et la promotion du travail de collaboration des organisations de la société civile.

Une personne a fait remarquer que le milieu de la recherche participe, dans une certaine mesure, aux processus stratégiques comme les mécanismes de consultation. Plusieurs facteurs explicatifs ont été définis et examinés, dont la nature complexe de la défense des droits communautaires et le processus laborieux de l'éducation et du renforcement des capacités qui la soutient, la structure de mérite du milieu universitaire, qui ne récompense pas ces activités, et la rareté des ressources qui appuient ces activités.

## ALLOCUTION INAUGURALE

### FLORENCE IEVERS, COORDONNATRICE, CONDITION FÉMININE CANADA

Bonjour et bienvenue à ce dialogue sur l'égalité entre les sexes et le commerce. Les discussions d'aujourd'hui porteront sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales et prendront appui sur une discussion de groupe semblable tenue en novembre 2004, qui portait sur les prochaines étapes de l'égalité entre les sexes dans le commerce. Cette séance a été organisée en l'honneur de M<sup>me</sup> Adair Heuchan, récipiendaire du prix de la femme de l'année pour 2004 de l'Organization of Women in International Trade. Dans le cadre de cet événement, Condition féminine Canada a travaillé en collaboration avec Commerce international Canada (CICan) et avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Comme je le mentionnais lors de notre dialogue de novembre, nos travaux sont toujours en progrès. En tant que chercheuses et chercheurs chevronnés de la société civile canadienne, vous jouez un rôle important en faisant en sorte que l'égalité entre les sexes occupe une place prédominante et centrale dans les discussions stratégiques et dans les processus décisionnels sur la libéralisation du commerce. Par conséquent, avant de poursuivre, j'aimerais remercier le milieu de la recherche pour son travail acharné, un travail dont nous constaterons les résultats aujourd'hui, ainsi que vous toutes et tous les analystes stratégiques, les porte-parole de la société civile et les universitaires. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour partager vos expériences et vos connaissances sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales.

L'éminente anthropologue Margaret Mead a écrit : [*Traduction libre*] « On m'a toujours dit que la seule chose qui était vraiment importante dans la vie était d'augmenter la somme des informations exactes dans le monde ». <sup>1</sup> En vous regardant, je sais que M<sup>me</sup> Mead serait fière de vous. Votre dévouement, votre discipline et votre créativité sont une source réelle d'inspiration pour toutes et tous. Grâce à vos recherches, vous comblez des lacunes importantes tout en améliorant nos connaissances. Celles-ci contribuent à l'exécution d'excellentes recherches en matière de politiques fondées sur l'égalité entre les sexes, et elles permettent l'élaboration de politiques, de services et de programmes qui répondent aux besoins des femmes et des hommes. Vos travaux nous permettent de poursuivre notre cheminement vers l'égalité entre les sexes et la reconnaissance totale des droits de la personne pour les femmes.

Il n'existe peut-être aucun autre domaine où les besoins sont aussi criants en matière de recherches stratégiques que le domaine de l'égalité entre les sexes et du commerce, surtout en ce qui a trait au commerce international, où les répercussions différentielles sur les sexes sont importantes et où les efforts consacrés aux problèmes liés aux sexes demeurent restreints. C'est pourquoi nous apprécions tellement les travaux et le dévouement du milieu de la recherche.

---

<sup>1</sup> Maggio, Rosalie, éd. 1996. *The New Beacon Book of Quotations by Women*. Boston: Beacon Press, p. 376a.

Comme je le mentionnais plus tôt, les discussions d'aujourd'hui prendront appui sur le dialogue tenu en novembre. Deux messages importants sont ressortis de cette séance.

Premièrement, les résultats des recherches semblent aller à l'encontre des concepts selon lesquels la croissance économique engendrée par la libéralisations accrue du commerce contribuera à réduire la pauvreté et que les gains réalisés profiteront à tous, y compris aux personnes pauvres, vulnérables et marginalisées.

En faits, les recherches montrent que les gains réalisés par la croissance économique accrue *ne sont pas* également distribués entre le Nord et le Sud, entre les pays développés et sous-développés, dans les économies nationales, entre les riches et les pauvres et entre les femmes et les hommes. Les recherches indiquent également que les effets produits par cette croissance sont mitigés, en particulier pour les femmes. Par conséquent, il est donc essentiel que nous nous efforcions de faire en sorte que le commerce favorise le bien-être et l'autonomie économique des femmes et qu'il ne désavantage pas les femmes du Canada ni d'ailleurs dans le monde.

Deuxièmement, en tant que nation, le Canada doit établir un certain équilibre dans ses objectifs stratégiques en matière de commerce, notamment quant à la manière de promouvoir les intérêts économiques nationaux du Canada tout en faisant progresser ses objectifs de développement international. Nous devons veiller à ce que nos décisions en matière de politiques commerciales et à ce que nos gains économiques profitent de manière égale aux groupes de femmes vulnérables ou marginalisées au Canada et à ce que ces politiques et gains ne soient pas réalisés aux dépens des femmes d'autres parties du monde.

Le dialogue d'aujourd'hui, qui portera sur ces questions importantes, établira un point central de recherche qui rassemblera les milieux de la recherche et des politiques. Nous *savons* que les politiques efficaces reposent sur une recherche stratégique efficace. Mais cette recherche stratégique ne peut être efficace que si elle est *mise en application* dans le cadre du processus décisionnel et de la prestation des programmes.

Aujourd'hui, nous entendrons des gens qui ont effectué des recherches stratégiques. Notre programme de la journée comporte certains objectifs spécifiques.

- Des chercheuses et chercheurs présenteront les résultats importants des recherches récemment réalisées sur les politiques fondées sur les différences entre les sexes, des recherches financées par Condition féminine Canada sous le thème *Les accords commerciaux et les femmes*.
- Nous prendrons appui sur le processus qui consiste à tenir compte des différences entre les sexes dans l'élaboration des politiques commerciales — un processus que nous avons fait progresser grâce à notre dialogue de novembre.
- Nous contribuerons au dialogue entre les groupes de femmes et d'autres groupes qui revendiquent l'égalité et qui oeuvrent tous dans ce domaine, ainsi qu'entre les décisionnaires et les personnes qui négocient les politiques commerciales.

- Nous nous appuyerons sur les vastes connaissances acquises et nous mettrons en valeur le potentiel des décisionnaires, du milieu de la recherche et de la société civile sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et au commerce.

En bref, voici comment la journée se déroulera. Ce matin, nous assisterons à plusieurs présentations effectuées par des spécialistes, lesquelles seront suivies de commentaires et de discussions. Cet après-midi, nous mettrons l'accent sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales multinationales, en examinant les défis et possibilités qui se présentent. Nos discussions porteront également sur l'expérience du Canada au sein de diverses organisations, dont la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous aurons aussi la chance de discuter et d'échanger des idées avec les spécialistes en intégration de l'égalité entre les sexes et, si le temps le permet, nous pourrions poser des questions à ces spécialistes.

À titre de coordonnatrice de Condition féminine Canada, je suis très fière de notre Fonds de recherche en matière de politiques (FRP). Depuis 1996, le FRP a financé une vaste gamme de recherches indépendantes, de grande qualité et de pointe en matière de politiques, dont récemment sept rapports sur le thème *Les accords commerciaux et les femmes*. J'aimerais souligner en particulier les contributions de Zeynep Karmen, directrice de la recherche à Condition féminine Canada. Sa vision et son intuition ont grandement contribué à la détermination des questions importantes pour les femmes — à une époque où peu de gens, sinon personne, au gouvernement croyaient que l'égalité entre les sexes représentait un facteur important des politiques commerciales.

L'étude de ces rapports sera évidemment à l'ordre du jour. Cette recherche couvre une vaste gamme d'enjeux, dont la santé, la mobilité de la main-d'oeuvre, les femmes ayant un handicap, les femmes autochtones et l'équité en matière d'emploi, et elle comble des lacunes importantes qui persistent dans les domaines de la recherche et des politiques.

Nos efforts en vue de renforcer les compétences, de créer des partenariats de collaboration et de favoriser la connaissance accrue des répercussions sur les femmes du commerce et de la mondialisation ne se limitent pas à l'échelle nationale. Condition féminine Canada participe aussi activement sur le plan international aux efforts requis en vue de tenir compte des différences entre les sexes dans les politiques et mécanismes commerciaux.

Condition féminine Canada continue à jouer un rôle de chef de file au sein du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIF) de l'Organisation des États américains (OEA). Les buts visés consistent à renforcer l'organisation à titre de principal organe d'orientation hémisphérique en matière d'égalité des sexes et de droits fondamentaux des femmes, et à améliorer ses liens avec le processus du Sommet des Amériques, y compris en ce qui concerne le suivi des résultats du Sommet de Québec en matière d'égalité des sexes.

En tant qu'administratrice générale de CFC, j'ai eu l'honneur d'agir à titre de vice-présidente de la CIF jusqu'en 2004. Notre travail au sein de la CIF est essentiel. À la deuxième

Réunion ministérielle de cette organisation, qui s'est tenue à Washington en avril 2004, les ministres ont étudié les questions importantes suivantes :

- les femmes, le libre-échange et la démarginalisation économique des femmes;
- l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes;
- la participation des femmes au mécanisme du libre-échange.

Les ministres ont adopté une déclaration et cinq résolutions sur les femmes et le commerce, qui constituent les principales étapes vers l'avant. Par exemple, la résolution sur les femmes, le commerce et la démarginalisation économique des femmes stipule qu'il faut insister auprès des gouvernements pour qu'ils établissent des analyses et des programmes qui tiennent compte des différentes conséquences des politiques macroéconomiques sur les femmes et sur les hommes. De plus, cette résolution insiste auprès des gouvernements pour que cela soit fait en minimisant l'effet négatif potentiel sur des groupes en particulier, *dont les femmes*.

CFC a aussi joué un rôle essentiel dans la création du Forum interinstitutionnel sur l'égalité entre les sexes. Il s'agit d'un mécanisme par lequel le Secrétariat général de l'OEA peut faciliter les interventions et suivre les progrès réalisés dans l'hémisphère concernant la poursuite des buts liés à l'égalité entre les sexes dans ses orientations, ses activités opérationnelles, sa coordination, ses recherches, sa formation et son information publique. Le Forum recueillera des renseignements en vue des rapports du secrétaire général de l'OEA à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Programme interaméricain de promotion des droits de la personne pour les femmes et de l'équité ainsi que de l'égalité entre les sexes.

En 2002-2003, CFC est aussi intervenue activement pour jeter les bases du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, qui veut favoriser la mise en oeuvre du cadre d'intégration des femmes de l'APEC. L'un des résultats clés du travail à ce jour est la priorité accordée à la recherche de débouchés pour les entrepreneures du Canada et d'autres pays membres de l'APEC. L'APEC est également intervenue activement pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le commerce et pour la résolution des questions liées à l'égalité entre les sexes. En mai 2002, la deuxième réunion de hauts fonctionnaires a adopté la proposition d'établissement du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes. Le Réseau a été mis en place en 2003. Il maintient et appuie l'intégration continue des questions relatives à l'égalité entre les sexes au sein de l'APEC — une cause que le Canada défend depuis longtemps au sein de cette organisation. Je dois féliciter et remercier mes collègues de Commerce international Canada d'avoir grandement contribué à cette réussite.

De plus, la deuxième Réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes, qui s'est tenue en septembre 2002, était axée sur la promotion des intérêts et des possibilités économiques des femmes dans la nouvelle économie. La Déclaration ministérielle conjointe fait ressortir de fortes recommandations d'intervention dans ce domaine. Elle reconnaît également qu'il existe des différences marquées entre les effets produits par la libéralisation du commerce sur les femmes et sur les hommes et que ces différences doivent être prises en considération dans l'élaboration des politiques.

Au sein de l'APEC, nous avons aussi participé à la préparation d'un projet canadien visant à étudier les initiatives et mécanismes existants qui appuient et encouragent la participation des femmes productrices marginalisées au commerce international. Ce projet est financé par l'entremise du forum de l'APEC, dans le cadre du Comité du commerce et de l'investissement (CCI), et son objectif consiste à aider le CCI à relier ses initiatives de renforcement des capacités commerciales et de facilitation du commerce aux besoins des petites productrices.

À la fin de septembre 2004, les résultats de ce projet ont été présentés à Santiago, au Chili, lors de la séance spéciale conjointe du Réseau de coordination sur les questions touchant l'égalité entre les sexes et du CCI. Ce dialogue a permis aux membres du projet de présenter leurs documents sur les nombreuses barrières et les nombreux défis auxquels font face les exportatrices dans leur région. Il a aussi permis la tenue d'un forum au cours duquel le Réseau et le CCI ont discuté des problèmes existants et ont examiné des stratégies visant à résoudre ces problèmes.

Un message important est ressorti de ce forum : les politiques commerciales devraient être reliées aux autres priorités nationales, y compris aux initiatives qui appuient les productrices des petites entreprises et qui font progresser l'égalité entre les sexes. Cela démontre comment les entreprises détenues par des femmes, en particulier celles qui appartiennent à des femmes marginalisées, peuvent participer efficacement au commerce international. Nous sommes très enthousiastes à l'égard de ce projet, qui représente un jalon concret, puisque, pour la première fois, un projet qui porte spécialement sur les différences entre les sexes est inclus dans les travaux du Comité du commerce et de l'investissement de l'APEC. Nous attendons avec impatience les recommandations du Comité, qui seront incluses dans le plan de travail du CCI de cette année.

CFC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) d'alors ont fourni de l'appui à l'ACDI, qui a coparrainé, avec l'OMC, le symposium conjoint sur les femmes, intitulé *Les femmes en tant qu'intervenantes économiques du développement durable*, qui s'est tenu à Genève en juin 2003. Il s'agissait d'ailleurs d'un premier pas très important qui devrait faire en sorte que l'organisation accorde plus d'importance à l'intégration de l'égalité entre les sexes et à l'incorporation des analyses comparatives entre les sexes aux politiques commerciales.

En 2004, Condition féminine Canada a appuyé la participation du Canada à la septième réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine en vue de l'élaboration du plan d'action du Commonwealth pour l'égalité entre les sexes (2005-2015). Ce plan fait en sorte que l'analyse comparative entre les sexes fasse partie intégrante du processus d'élaboration des négociations et des politiques commerciales, afin que les systèmes et accords commerciaux soient justes et équitables. Ces activités ne représentent qu'un aspect de notre engagement à multiples facettes visant à faire progresser la question de l'égalité entre les sexes et des droits de la personne pour les femmes dans tous les secteurs, y compris dans le commerce international et la mondialisation, sur les plans national et international.

Aujourd'hui, nous avons atteint une étape critique de l'égalité entre les sexes. Plus tôt au cours du mois se déroulaient, en même temps, la Semaine internationale de la femme (SIF) et la rencontre internationale de haut niveau nommée *Beijing+10*. Prenant la parole aux Nations Unies à New York le 2 mars, l'honorable Liza Frulla, chef de la délégation canadienne, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, a fortement encouragé les pays du monde à confirmer de manière unanime et sans équivoque la Déclaration de Beijing et le Programme d'action, ce qu'ils ont fait, le Canada faisant figure de chef de file dans cette démarche d'une grande importance.

Les résultats produits par Beijing+10 soutiennent l'importance de la recherche efficace et solide. C'est ce que j'ai constaté maintes et maintes fois en tant que déléguée et représentante du gouvernement aux réunions d'organisations multilatérales telles l'APEC et l'OEA.

L'engagement des gouvernements à l'égard de Beijing +10 constitue une démarche essentielle qui doit également se refléter sur la scène internationale pour que cet engagement ne disparaisse pas, ne soit pas réduit ou ne soit pas éliminé à la faveur d'autres priorités. Nous devons pouvoir distinguer ces engagements dans les organisations commerciales internationales et les accords commerciaux multilatéraux comme l'ALÉNA et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Nous savons que les questions liées à l'égalité entre les sexes peuvent facilement être mises au rancart. Mais aucune question n'est aussi importante. Les questions liées à l'égalité entre les sexes sont fondamentales pour les droits des femmes ainsi que pour les droits de la personne. C'est d'ailleurs ce dont a discuté M<sup>me</sup> Adair Heuchan à notre séance de novembre. Selon elle, ce n'est pas simplement une question de chiffres. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un plus grand nombre de femmes au sein de l'OMC, ni qu'un plus grand nombre de femmes soient embauchées dans des institutions importantes. La participation d'un plus grand nombre de femmes n'améliorera pas nécessairement la situation en matière d'égalité des sexes. Avant tout, on doit avoir une plus grande quantité de données ventilées par sexe — les statistiques à elles seules ne sont qu'un point de départ. C'est également ce que nous confirme aujourd'hui le milieu de la recherche par les résultats de ses recherches.

Nous *disposons* des mécanismes pour élaborer des politiques et nous en élaborons un plus grand nombre. Par exemple, lors de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, on a annoncé la création d'un nouvel institut européen pour l'égalité entre les sexes, qui appuiera les institutions de l'Union européenne et les États membres dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe. Cet institut devrait être fonctionnel d'ici 2007.

Condition féminine Canada surveillera de près le développement de ce nouvel institut et offrira sa collaboration si l'occasion se présente. Voilà un signe de progrès réel sur la scène mondiale, et nous en sommes très enthousiastes.

Mais le défi demeure le même : comment appliquer l'intégration de l'égalité entre les sexes aux organisations commerciales. Comme toute chose, il faut que les personnes, les

organisations, les collectivités et les pays prennent leurs responsabilités et y participent, du niveau local jusque sur la scène internationale. L'égalité entre les sexes, c'est l'affaire de toutes et tous, et j'espère que vous toutes et tous ici aujourd'hui avez cette question à cœur et en faites la promotion.

C'est ce que faisait Adair lorsque Women in International Trade l'a honorée en lui remettant le prix de la femme de l'année en 2004. Elle est un modèle à suivre pour celles et ceux qui oeuvrent dans le domaine des politiques commerciales parce qu'elle sait que l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques doit être effectuée à chaque étape du processus. En nous inspirant d'Adair, je vous invite aujourd'hui à relever un défi. Ainsi, je lance un défi à toutes celles et à tous ceux qui analysent et administrent les politiques commerciales, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui siègent au sein de différents comités commerciaux et aux tables de négociation en représentant les intérêts commerciaux du Canada. Je vous demande de ne jamais oublier d'inclure les questions liées à l'égalité entre les sexes dans vos discussions! Utilisez les résultats des recherches, les analyses et les données dont vous disposez grâce à ces chercheuses et chercheurs et grâce à d'autres membres du milieu de la recherche qui font un travail acharné. Saisissez l'occasion et utilisez la recherche qui vous sera présentée aujourd'hui pour établir des politiques commerciales plus inclusives – des politiques qui profiteront à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens, dans toute leur diversité.

En conclusion, j'aimerais remercier nos partenaires de Commerce international Canada et de l'ACDI. Sans leur collaboration et leur soutien, l'atelier d'aujourd'hui n'aurait pas pu se dérouler. Maintenant, j'ai le plaisir de demander à Zeynep Karman, directrice de la recherche à Condition féminine Canada, de vous présenter nos spécialistes. Merci.

## **ZEYNEP KARMAN**

Bonjour. À titre de directrice de la recherche de Condition féminine Canada, laissez-moi vous souhaiter la bienvenue à ce dialogue. C'est un privilège pour nous de vous avoir ici aujourd'hui et de pouvoir constater l'intérêt suscité par la question de l'égalité entre les sexes et du commerce.

Impossible de douter de l'importance de la libéralisation du commerce dans l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Canada est un acteur important de ce processus. D'après le dernier rapport *Le point sur le commerce*<sup>2</sup> du Canada, dans les années 90, les exportations et importations canadiennes de biens et de services affichaient une croissance plus rapide que le produit intérieur brut (PIB). À leur sommet en 2000, les exportations représentaient 45,3 % et les importations représentaient 40,2 % du PIB. Depuis, toutefois, les niveaux commerciaux ont chuté, ce qui a entraîné une baisse des exportations de biens et de services, qui représentaient 37,7 % du PIB en 2003, et une diminution des importations, qui sont passées à 33,7 % du PIB cette même année.

---

<sup>2</sup> Canada, MAECI (Ministère des Affaires étrangères et du commerce international). 2004. *Cinquième rapport annuel sur le commerce international du Canada*. Mise à jour préparée par la Division de l'analyse commerciale et économique (ACE), mars.



À la même période, d'importantes préoccupations ont été soulevées par le milieu de la recherche, les organisations qui revendiquent l'égalité, les organisations de femmes et autres sur l'inégalité grandissante et l'impact différentiel de la libéralisation du commerce, surtout en ce qui concerne les effets distributifs. Certains prétendent que la croissance économique résultant de la croissance du commerce ne profitent pas à toutes et à tous de manière égale. Les groupes vulnérables, dont les femmes, demeurent sur la ligne de touche.

Nous devons donc parfaire nos connaissances sur les avantages et l'impact disproportionné des politiques commerciales sur les femmes et les hommes. Des lacunes considérables existent toujours dans de nombreux secteurs de la recherche à ce sujet, par exemple, dans les secteurs de l'emploi, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de la mobilité de la main-d'oeuvre et des droits de la personne.

Les décisionnaires doivent relever un défi important : déterminer quels groupes sont touchés de manière disproportionnée par les politiques de libéralisation du commerce et atténuer les effets négatifs potentiels de ces politiques. Compte tenu du fait qu'une bonne politique publique est fonction d'une bonne recherche en matière de politiques, le Fonds de recherche en matière de politiques a émis un appel de propositions de recherche sur le thème *Les accords commerciaux et les femmes* en 2001. À la suite de cet appel de propositions, sept projets de recherche ont été financés. Aujourd'hui, nous étudierons les rapports de ces projets de recherche. J'aimerais maintenant vous présenter nos spécialistes et leurs rapports. Veuillez prendre note qu'à l'exception de deux rapports, tous ces rapports ont été rédigés par des équipes formées de deux à six chercheuses et chercheurs.

- **Heather Gibb** de l'Institut Nord-Sud est parmi nous aujourd'hui et j'ai aussi aperçu Chantal Blouin dans la salle. Je les remercie toutes deux d'être présentes. Heather présentera le rapport, *Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : Étude de cas sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans les accords commerciaux*. Ce rapport fournit un cadre d'analyse comparative entre les sexes pour l'élaboration de politiques commerciales au Canada. Ce cadre est appliqué aux dispositions de mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cette étude vise à démontrer l'impact des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'oeuvre dans ces accords commerciaux sur deux groupes : les femmes propriétaires d'entreprises et les infirmières.
- J'aimerais souhaiter la bienvenue à **Deborah Stienstra**, de l'université de Winnipeg, qui présentera son rapport, *Les femmes handicapées et la libéralisation du commerce*. Ce rapport explore les préoccupations uniques que les femmes handicapées ont au sujet des accords et des politiques associés au commerce international. Les personnes qui ont produit ce rapport étudient comment le commerce international dans le secteur des services de santé et des appareils fonctionnels affecte les femmes handicapées, y compris les femmes entrepreneures qui ont un handicap.

- **Olena Hankivsky**, de l'université Simon Fraser, et **Marina Morrow**, de l'université de la Colombie-Britannique, sont parmi nous aujourd'hui pour nous présenter les résultats de leur rapport, *Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes*. Ce rapport étudie l'impact de la libéralisation du commerce sur les femmes canadiennes qui fournissent des soins à domicile. En examinant les accords commerciaux associés à la santé qui ont une incidence sur le système de soins de santé canadien, les chercheuses examinent les différents aspects qui ont une importance particulière en ce qui concerne la santé des femmes, le travail des femmes dans le secteur des soins de santé et l'égalité des femmes. Le rapport révèle les répercussions inégales sur les femmes que peuvent produire les changements apportés au système de soins de santé à la suite de l'adoption d'accords commerciaux. Il présente également des recommandations sur la façon dont peut être exécutée une analyse comparative complète entre les sexes en vue des accords commerciaux existants et futurs.
- **Lori J. Curtis**, de l'université de Waterloo, présentera son rapport, *Les accords commerciaux, le secteur des soins de santé et la santé des femmes*. Les auteures ont réalisé une analyse de contenu des différents accords commerciaux, comme l'ALÉNA et l'AGCS, afin de déterminer comment ces accords affectaient la santé des femmes au Canada. Elles ont fait deux découvertes-chocs : premièrement, il sera peut-être impossible d'empêcher la commercialisation et la privatisation des hôpitaux et des cliniques; deuxièmement, certains éléments de l'ALÉNA peuvent faire en sorte qu'il sera difficile d'élargir l'assurance-maladie publique pour qu'elle comprenne les médicaments et les soins à domicile.
- **Lucie Lamarche**, de l'Université du Québec à Montréal, présentera son rapport, *Sauvegarder les mesures d'équité en emploi à l'heure des accords de commerce*. Son étude porte sur le modèle fédéral de l'équité en matière d'emploi et tente de déterminer, dans le cas particulier de l'équité en matière d'emploi, si nous pouvons corroborer l'affirmation selon laquelle les engagements pris par le Canada conformément aux différents accords auraient un effet négatif sur la capacité du Canada de maintenir des mesures nationales visant à promouvoir l'équité en matière d'emploi pour les Canadiennes. L'auteure tente de répondre à cette question en étudiant deux accords de l'OMC signés par le Canada : l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les marchés publics. Elle y examine aussi l'ALÉNA, en particulier le chapitre 11, qui porte sur les investissements.
- Nos chercheuses autochtones, **Darlene Rude** et **Connie Deiter**, auteures de l'étude *Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations au Canada*, ne peuvent pas se joindre à nous aujourd'hui. Leur rapport établit des liens entre les femmes des Premières nations, la foresterie et le libre-échange. Selon les auteures, les femmes autochtones sont de plus en plus exclues et marginalisées des relations commerciales en Amérique du Nord. Cette étude met l'accent sur les femmes des Premières nations de l'Ouest canadien, qui assument un rôle de leader dans la défense des titres ancestraux et des droits autochtones afin de protéger l'environnement et de préserver le mode de vie traditionnel.

## PRÉSENTATION DES RECHERCHES SUR LE THÈME DES ACCORDS COMMERCIAUX ET DES FEMMES

**HEATHER GIBB**

**CHERCHEUSE PRINCIPALE, INSTITUT NORD-SUD**

Cette étude utilise un cadre d'analyse comparative entre les sexes pour examiner les engagements pris par le Canada aux termes des accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre associés à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) (chapitre 16) et à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) (mode 4).

À l'heure actuelle, les accords commerciaux jouent un rôle restreint en matière de migration. Étant donné l'intérêt croissant pour l'étude du mouvement temporaire de certaines catégories de travailleuses et de travailleurs en vertu des accords commerciaux, tels que la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il est opportun de faire le point sur les répercussions actuelles et éventuelles des engagements canadiens, d'examiner les processus qui servent à mobiliser les parties intéressées au Canada et de veiller à ce que les engagements du gouvernement fédéral en matière d'égalité entre les sexes soient pleinement intégrés dans la politique et les processus canadiens. En outre, une analyse comparative entre les sexes des répercussions sur la population canadienne de ces accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre contribue aux travaux de plus en plus nombreux réalisés sur les liens entre la politique en matière de commerce extérieur et l'économie intérieure en général.

Cette étude n'avait pas pour objet d'examiner toutes les dimensions de la problématique hommes-femmes; toutefois, le cadre de l'analyse comparative entre les sexes est appliqué à deux groupes – les infirmières et les femmes propriétaires d'entreprises – pour permettre l'examen des répercussions des accords sur ces groupes. Une analyse complète intégrerait les enjeux respectifs pour les femmes et les hommes dans plusieurs catégories et professions.

L'analyse commence par une description des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'oeuvre dans les accords commerciaux auxquels le Canada est partie : l'ALÉNA et l'AGCS. Ces dispositions visent à favoriser le commerce et l'investissement transfrontalier en facilitant le mouvement des travailleuses et des travailleurs spécialisés, ainsi que des gestionnaires et des cadres d'entreprise. Il se peut que ces dispositions ne soient pas utilisées autant par les Canadiennes que par les Canadiens, puisque les femmes occupent comparativement moins de postes de haute direction que les hommes. En outre, elles sont plus présentes dans des micro-entreprises n'ayant pas de personnel ou très peu, et ne sont donc pas admissibles à ces catégories d'entreprises. Les Canadiennes sont mieux placées pour tirer parti des dispositions de l'ALÉNA qui visent les professionnels, puisque la liste de l'ALÉNA comprend des catégories, comme les professions de la santé, où les femmes sont fortement représentées.

Les données d'immigration des États-Unis et du Canada sur les déplacements transfrontaliers temporaires des gens d'affaires présentent certaines lacunes importantes, mais il est possible de formuler des observations préliminaires. Tout d'abord, pour ce qui est du Canada, les États-Unis sont la principale destination et le principal pays source de la main-d'oeuvre temporaire. Les clauses de l'ALÉNA portant sur les professionnels n'ont pas créé de marché nord-américain pour ces personnes, mais il semble y avoir une croissance soutenue du nombre de Canadiennes et de Canadiens admis aux États-Unis. Les professionnelles et les professionnels canadiens n'ont pas tous recours au processus prévu par l'ALÉNA, mais il s'agit maintenant du moyen d'admission le plus courant pour ces personnes aux États-Unis. Deuxièmement, les femmes représentent environ le quart de la main-d'oeuvre temporaire qui quitte le Canada et qui y entre. Cela vaut aussi pour les déplacements des professionnelles et des professionnels aux termes de l'ALÉNA, malgré le fait que plusieurs des professions où dominent les femmes figurent sur la liste de l'ALÉNA.

L'étude de cas sur les infirmières au Canada illustre l'ampleur des relations réciproques entre les enjeux internationaux et intérieurs. Ainsi, la principale explication du recours accru aux dispositions de l'ALÉNA sur la mobilité de la main-d'oeuvre par les infirmières canadiennes qui se rendent aux États-Unis se trouve dans la politique intérieure – les compressions budgétaires dans le système de soins de santé, qui engendrent des congédiements massifs d'infirmières et d'infirmiers. L'analyse donne à penser qu'il est plus facile de résoudre les problèmes causés par la pénurie de personnel infirmier et les conditions de travail dans le système de santé canadien au moyen d'une stratégie nationale des ressources humaines pour les infirmières et les infirmiers. Étant donné que le Canada ne souhaite prendre aucun engagement en matière de services de santé, il ne s'engagera probablement pas, aux termes de l'AGCS ou de la ZLEA, à faciliter l'entrée de professionnelles et de professionnels de la santé au Canada. On ne montre pas non plus la possibilité et l'opportunité d'un programme temporaire pour la main-d'oeuvre (à l'extérieur du cadre des accords commerciaux) pour faciliter la mobilité du personnel infirmier.

L'étude de cas sur les femmes propriétaires d'entreprises révèle que les Canadiennes qui possèdent des entreprises ne semblent pas recourir en grand nombre aux dispositions de l'ALÉNA et de l'AGCS sur la mobilité de la main-d'oeuvre. Elle montre toutefois que les insuffisances des données ventilées par sexe entravent l'évaluation des avantages économiques des accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre pour les Canadiennes propriétaires d'entreprises. Nous n'avons pu déterminer si les accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre avaient contribué à une augmentation de la valeur ou du volume des exportations par les femmes propriétaires d'entreprises, particulièrement celles qui offrent des services, ou à une augmentation du nombre de Canadiennes exportatrices. L'analyse de la participation de ce groupe aux mécanismes consultatifs du gouvernement liés aux accords sur la mobilité de la main-d'oeuvre donne aussi à penser qu'un groupe mal organisé (c.-à-d. par l'entremise d'un syndicat ou d'une association commerciale ou professionnelle) sera moins présent dans le cadre des initiatives gouvernementales. Nous constatons une pénurie de données ventilées par sexe sur les programmes gouvernementaux relatifs au commerce et ne relevons aucune voix cohérente pour les femmes propriétaires d'entreprises dans la politique gouvernementale concernant ce domaine. Voici quelques constatations et recommandations clés tirées des analyses et des études de cas.

- Les données comportent un certain nombre de lacunes, qui constituent des obstacles de taille à l'analyse comparative entre les sexes. L'étude recommande que le Canada amorce une discussion sur des mécanismes qui permettraient aux partenaires de l'ALÉNA d'uniformiser davantage les données sur le mouvement de la main-d'oeuvre temporaire, d'élaborer une terminologie plus cohérente et d'élargir la collecte des données pour y ajouter la durée d'un visa, selon le sexe. Il faut davantage de données détaillées ventilées par sexe sur la main-d'oeuvre temporaire qui entre au Canada, particulièrement sur les professionnelles et les professionnels. En outre, il faut de meilleures données ventilées par sexe sur les entreprises et les exportateurs canadiens afin de déterminer où sont situées les femmes propriétaires d'entreprises, d'évaluer le recours aux mécanismes actuels de soutien du gouvernement par les femmes et les hommes d'affaires, et de cibler les secteurs prioritaires pour les futures initiatives.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures pour améliorer la participation des femmes et des spécialistes de la problématique hommes-femmes à l'élaboration des politiques commerciales. Bien que le gouvernement ait déployé des efforts, au cours des dernières années, pour ouvrir le processus d'élaboration des politiques commerciales, l'égalité entre les sexes n'a pas été au coeur de ces changements.
- L'approche adoptée dans cette étude ne répond pas directement à la question de savoir si la politique commerciale internationale est un mécanisme de croissance économique qui profite autant aux femmes qu'aux hommes. Notre analyse laisse entendre que les processus actuels d'élaboration des politiques ne favorisent pas la poursuite, par le gouvernement du Canada, de ses objectifs en matière d'égalité entre les sexes. Le gouvernement fédéral devrait mettre en place un mécanisme officiel pour veiller à ce que l'égalité entre les sexes fasse partie intégrante du processus interministériel d'élaboration de la politique commerciale. La responsabilité à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes de la politique commerciale ne devrait pas être confiée à Condition féminine Canada mais, conformément aux objectifs d'égalité entre les sexes du gouvernement, aux ministères respectifs engagés dans les secteurs stratégiques en cause.

**DEBORAH STIENSTRA**

**PROFESSEURE ET DIRECTRICE, PROGRAMME DE LA MAÎTRISE INTERDISCIPLINAIRE,  
ÉTUDES DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES, UNIVERSITÉ DU MANITOBA**

Il y a environ deux semaines, j'ai assisté aux réunions annuelles de l'Association des études internationales à Hawaï. J'y ai présenté les résultats du projet de recherche financé par Condition féminine Canada. Lors de discussions sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le commerce, on m'a demandé d'expliquer la raison pour laquelle nous devrions étudier en particulier la situation des femmes handicapées en ce qui concerne la politique commerciale et de donner des exemples sur la nature unique de la situation de ces femmes. En réalité, les questions qu'on m'a posées à propos de ce projet sont encore plus étonnantes. Que pourrions-nous apprendre de ce groupe minoritaire qui participe peu ou pas du tout à la politique commerciale? Ces questions ne viennent pas seulement de féministes qui comprennent l'importance d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales, mais également du milieu des personnes handicapées, qui se demandent

souvent si cette recherche est pertinente dans leur vie et dans leurs propres efforts de défense de leurs droits.

Les réponses que je donne à ces deux genres de questions illustrent ce que je considère comme étant un élément fondamental de la compréhension de la politique commerciale. Je crois que les expériences des femmes et des hommes handicapés nous enseignent à toutes et à tous comment nous vivons nos vies, y compris dans le secteur du commerce entre les pays, en tant que personnes concrètes. Le monde nous offre de nombreuses expériences, entre autres par l'entremise de nos corps. Puisque le monde dans lequel nous vivons a d'abord été créé pour les personnes non handicapées, ceux d'entre nous qui sont handicapés font face à des barrières lorsqu'ils déplacent leurs corps. Il est intéressant d'examiner les barrières auxquelles certaines personnes font face et les raisons pour lesquelles ces barrières existent.

C'est donc ce qu'étudie notre projet de recherche. Il ne s'agit pas simplement de faire ressortir les barrières auxquelles font face les femmes handicapées dans le secteur du commerce, même si cette étude nous fournit des données détaillées sur les barrières que doivent surmonter les femmes handicapées en tant que consommatrices d'appareils fonctionnels, de produits et de services de santé et en tant qu'entrepreneures dans le secteur du commerce. Pour réaliser cette recherche, nous avons analysé les données disponibles sur les appareils fonctionnels, les produits de santé et les services de santé. Nous avons écouté les expériences vécues par 42 Canadiennes qui avaient un large éventail de handicaps, y compris des déficiences sensorielles, des troubles de santé mentale, des femmes qui avaient des handicaps multiples et cachés et autres. Six d'entre elles se sont identifiées comme entrepreneures, 11 comme appartenant à des groupes ethnoraciaux et deux comme femmes autochtones. Nous avons aussi eu des entrevues avec des vendeuses et vendeurs d'appareils fonctionnels au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve et au Labrador, avec plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs de programmes et avec deux maisons de courtage. Nous avons reçu les conseils d'un groupe formé de porte-parole des groupes de défense des droits des personnes handicapées, d'entrepreneures et entrepreneurs ayant un handicap, d'organisations gouvernementales et autres.

Mais l'étude illustre les notions que nous tenons pour acquises et qui font maintenant partie intégrante de nos pratiques et politiques commerciales. Ces notions nous rappellent que le commerce est avant tout un moyen d'aider les gens à se procurer des biens, à conserver leur emploi et à soutenir l'économie. Il est parfois important de prendre du recul par rapport aux données abstraites et impersonnelles sur le commerce des biens et des services pour se rappeler que de vraies personnes sont affectées, directement ou indirectement, par ces mouvements de biens et de services, que nos vies sont simplifiées ou compliquées par les décisions découlant des règles et règlements du commerce et que les pratiques et politiques commerciales illustrent de manière plus générale la valeur que la société canadienne accorde à une vie individuelle.

## Appareils fonctionnels

Plus de 1,6 million de Canadiennes et Canadiens affirment avoir besoin d'appareils d'aide ou d'appareils fonctionnels dans leur vie quotidienne — plus de la moitié de ces personnes sont des femmes. Les appareils fonctionnels sont des aides ou appareils tels que des fauteuils roulants, des jambes ou des bras artificiels, des cannes, des sonneries visuelles et des technologies de lecture sur écran d'ordinateur qui permettent aux personnes qui ont des limitations physiques d'accomplir leurs activités quotidiennes. Il existe un commerce important de ces appareils, surtout avec les États-Unis. De 1992 à 2001, le Canada affichait un déficit commercial dans ce secteur. Toujours pendant cette période, le commerce a connu une hausse importante, surtout en ce qui concerne les fauteuils roulants et l'équipement de respiration artificielle.

Les appareils fonctionnels sont régis par les classifications de marchandises, mais seulement quelques-uns des nombreux appareils que les personnes handicapées utilisent sont inclus dans les données aux fins du commerce. Les appareils inclus sont directement reliés aux appareils médicaux, et ils font partie de la catégorie des technologies médicales. Cela a le double effet de contribuer à la médicalisation de l'incapacité et de placer les personnes handicapées qui doivent avoir accès à cette technologie dans la même catégorie que les hôpitaux, les établissements et les cliniques qui achètent de la technologie médicale. Il peut se révéler beaucoup plus difficile pour les particuliers que pour les établissements d'avoir accès à cette technologie. Le regroupement des appareils et accessoires médicaux et des appareils et accessoires fonctionnels au sein d'une seule classification a aussi pour effet de rendre obscure, tant pour les utilisatrices et les utilisateurs que pour les maisons de courtage qui gèrent les interactions commerciales, la façon de déterminer à quels appareils et accessoires il faut appliquer les droits de douane.

En vertu des accords commerciaux, les appareils et accessoires fonctionnels ne sont pas passibles de droits, mais ce n'est pas le cas de certains appareils et accessoires médicaux et de certaines technologies médicales. Une solution à cette confusion consisterait à créer une catégorie de classification distincte pour les appareils et accessoires fonctionnels et les aides techniques. Cela éliminerait la présomption selon laquelle tous les appareils et accessoires qui peuvent aider les personnes handicapées sont nécessairement médicaux. En outre, cela permettrait une certaine souplesse dans la détermination de ce qu'est la technologie d'aide et reconnaîtrait que différentes technologies peuvent avoir différentes fonctions. Une catégorie distincte ferait aussi en sorte qu'on n'appliquerait aucun droit de douane à l'ensemble des aides techniques, au lieu de faire des déterminations spéciales au sujet des technologies particulières, comme c'est actuellement le cas.

Lorsque nous reconnaissons que les aides techniques sont différentes de la technologie médicale, nous reconnaissons aussi que ce qu'on définit comme une aide technique est déterminé, dans une large mesure, par l'utilisatrice ou l'utilisateur ultime de cette aide. Par exemple, le logiciel de reconnaissance vocale peut être utilisé comme technologie de bureau par un médecin et, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une aide technique. Toutefois, lorsque ce logiciel est utilisé par une personne atteinte de quadriplégie, il s'agit d'une aide technique. Pour gérer cette reconnaissance individualisée des aides techniques, un registre des

personnes ayant besoin de ces aides, établi à partir des dossiers des personnes qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées, pourrait être tenu par l'Agence du revenu du Canada. Étant donné que le gouvernement répond actuellement sur une base spéciale aux demandes concernant des aides techniques, cette approche simplifierait et rationaliserait ce système. En outre, elle assurerait un meilleur accès grâce à des droits de douane réduits, des renseignements plus clairs sur ce que sont les aides techniques et l'inclusion de ces aides et des appareils et accessoires fonctionnels dont ont besoin les personnes handicapées et qui n'ont pas été inclus dans les codes de classification existants.

### ***Recommandations***

- Tous les appareils et accessoires fonctionnels et les aides techniques pour les personnes handicapées devraient être exonérés de droits de douane, de frais de courtage et de taxes.
- L'Agence du revenu du Canada devrait créer un registre des personnes qui reçoivent le crédit d'impôt pour personnes handicapées et utiliser ce registre pour approuver l'entrée en franchise de droits des marchandises destinées à chaque personne handicapée.
- Statistique Canada devrait créer des codes de classification des marchandises distincts pour les aides techniques, à la suite de discussions participatives sérieuses avec la collectivité autoreprésentative des personnes handicapées.

### **Impacts indirects de la politique commerciale**

Bien que le commerce des appareils fonctionnels montre comment les politiques commerciales affectent directement la vie des femmes handicapées, plusieurs effets indirects sont aussi très importants. En ce qui concerne les femmes handicapées, l'augmentation des prix des produits pharmaceutiques liée à l'adhésion du Canada aux accords commerciaux internationaux et le mouvement en faveur d'une privatisation accrue des services de santé sont deux facteurs qui ont eu des répercussions considérables.

En tant qu'importantes utilisatrices de produits pharmaceutiques, de nombreuses femmes handicapées font face à des coûts mensuels énormes pour l'achat de leurs médicaments. Un grand nombre d'entre elles comptent sur les programmes publics, y compris l'aide sociale provinciale, pour couvrir ces coûts. Mais, dans la plupart des provinces, l'admissibilité à ces programmes est limitée aux personnes incapables de travailler. En conséquence, les femmes handicapées qui ont à assumer des coûts de médicaments élevés doivent soit demeurer à l'écart de la population active et recourir à l'aide gouvernementale pour l'achat de leurs produits pharmaceutiques, soit se joindre à la population active et faire partie des « travailleuses à faible revenu » — qui utilisent une forte proportion de leur revenu pour payer les coûts de leurs médicaments. Cette absence d'aide au paiement des médicaments constitue pour de nombreuses femmes handicapées une désincitation à travailler et renforce l'idée qu'elles ne peuvent pas être des membres productifs de la société canadienne, même si beaucoup d'entre elles choisiraient de travailler si elles bénéficiaient des mesures de soutien appropriées.



L'incertitude au sujet de l'avenir des services de santé publics a aussi eu des répercussions sur les femmes handicapées. Les femmes avec lesquelles nous avons parlé ont dit que les services de santé privés ne prennent pas encore une place importante dans leur vie, mais elles se préoccupent de ce qui arriverait si elles commençaient à perdre certains des éléments du système de soins de santé qui leur apportent actuellement un soutien important. La possibilité future de soins de santé privatisés, au moment où les personnes handicapées manifestent un intérêt accru pour la gestion de leurs propres soins, laisse ces dernières plus vulnérables face aux forces du marché, pour ce qui est de l'obtention de leurs soins, et peut saboter ou réduire encore davantage les programmes publics.

En raison de ces préoccupations, les femmes ont cerné plusieurs domaines dans lesquels il faudrait poursuivre l'élaboration de politiques. Lorsqu'il élabore des politiques commerciales, le Canada devrait reconnaître les problèmes de manque d'accès créés par la disparité des coûts des produits de santé entre le Canada et les États-Unis, et créer un mécanisme approprié pour corriger cet écart à l'intention des personnes handicapées qui ont besoin de ces produits.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) devrait veiller à ce que, dans le cadre des politiques commerciales existantes et en cours d'élaboration, on mette en place des normes d'accessibilité communes (y compris la prestation des services d'interprètes dans les établissements de soins de santé d'urgence) qui viennent appuyer la législation nationale existante. Il devrait faire en sorte que les accords commerciaux internationaux, tant les accords existants que les accords à venir, ne désorganisent pas l'accès aux soins à domicile financés par le gouvernement.

### **Renseignements sur le commerce pour les entrepreneures et entrepreneurs**

D'une façon générale, les femmes handicapées ne savaient pas grand chose au sujet du commerce et de la façon dont celui-ci influait sur leur vie. Certaines savaient que des cours avaient déjà été donnés, mais elles n'étaient pas certaines qu'ils étaient encore offerts. Plusieurs ont mentionné des réseaux d'entrepreneures et d'entrepreneurs handicapés dans leur propre région, mais aucune n'a mentionné le programme appelé « Les Femmes d'affaires et le commerce » du Service des délégués commerciaux du Canada.

Les femmes entrepreneures handicapées estimaient posséder peu de renseignements au sujet de l'importation et de l'exportation de marchandises ou de l'exécution de travaux aux États-Unis. Elles estimaient qu'elles étaient confrontées à des obstacles supplémentaires en raison de leurs handicaps. Les femmes appartenant à des groupes ethnoraciaux connaissaient encore plus de difficultés associées à l'obtention de renseignements pertinents dans une langue qu'elles comprenaient. Par conséquent, un grand nombre de femmes handicapées ne se voyaient pas comme engagées ou capables de parler d'une manière qui fasse autorité au sujet des questions commerciales et de leurs répercussions sur leur vie. Même comme entrepreneures, elles estimaient ne pas posséder suffisamment de renseignements ni avoir un accès convenable à des ressources pour être en mesure de se lancer avec succès dans le commerce international.

### **Recommandations**

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) devrait effectuer une analyse systématique de la totalité de ses politiques commerciales, du point de vue des personnes handicapées, afin de cerner les défis et les possibilités qui se présentent aux femmes et aux hommes handicapés.
- Le MAECI et le secteur privé devraient élaborer et annoncer un site Web à propos des politiques commerciales et internationales et de leurs répercussions sur les femmes et les hommes handicapés. Les renseignements devraient être accessibles sur des supports multiples.
- L'ARC, d'autres organismes fédéraux, des organismes à but non lucratif et l'industrie devraient offrir des ateliers sur la réglementation douanière associée à l'importation de marchandises et des services et sur la façon de remplir les documents nécessaires.
- L'ARC devrait élaborer un site Web accessible et convivial offrant des renseignements douaniers pertinents aux entrepreneures et entrepreneurs, y compris une liste de numéros de téléphone ou d'ATME que ces personnes pourraient composer pour obtenir des éclaircissements ou poser des questions.
- La section appelée « Les Femmes d'affaires et le commerce » du Service des délégués commerciaux du Canada devrait élaborer et placer sur son site Web des renseignements particuliers sur les questions d'accès et d'inclusion à l'intention des femmes entrepreneures handicapées qui désirent se lancer dans le commerce.

Le commerce est au service des gens, et il doit leur permettre de vivre pleinement leur vie. Lorsque nous l'oublions, nous créons des politiques et des pratiques commerciales qui ont des effets négatifs sur la vie des personnes et, dans le cas des femmes handicapées, qui renforcent la marginalisation déjà existante et réduit la capacité de ces femmes à contribuer à l'économie et à la société canadiennes.

**OLENA HANKIVSKY**

**PROFESSEURE AGRÉGÉE, DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ SIMON FRASER**

**MARINA MORROW, ADJOINTE DE RECHERCHE, BC CENTRE OF EXCELLENCE FOR WOMEN'S HEALTH**

Notre projet a débuté par l'observation qu'aucune analyse comparative entre les sexes n'a été faite de l'arrimage entre les politiques actuelles sur les soins à domicile et les modèles de financement et de prestation de ces soins, d'une part, et les accords commerciaux, d'autre part. Dans notre recherche, nous nous sommes préoccupées des conséquences de la libéralisation du commerce pour les Canadiennes dans le secteur des soins à domicile. Nous avons choisi les soins à domicile parce qu'ils sont exclus de la protection de la *Loi canadienne sur la santé* et parce qu'on a déterminé qu'ils étaient l'un des secteurs des services de santé le plus vulnérable à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

et à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). De plus, étant donné que la plupart des fournisseurs de soins formels et informels sont des femmes, tout changement au sein du secteur des soins à domicile revêt une importance particulière pour les femmes qui reçoivent et qui fournissent des soins.

Dans notre recherche, nous soutenons principalement qu'il est devenu plus difficile en vertu des accords commerciaux de continuer à fournir les services actuels ou d'élargir le système canadien de soins de santé aux soins à domicile. La prestation des services de soins à domicile obéit de plus en plus à des modèles à but lucratif, et la privatisation rend les soins à domicile plus vulnérables aux dispositions des accords commerciaux. La privatisation préoccupe les femmes au premier chef étant donné l'impact négatif documenté qu'elle produit sur la prestation des soins et sur l'érosion des normes du travail dans le système de soins de santé. Par exemple, les femmes représentent 80 % des fournisseurs de soins de santé primaires dans les secteurs des soins formels et informels, utilisent davantage le système de santé que les hommes et sont surreprésentées parmi les pauvres. De plus, les femmes, surtout les femmes racialisées, sont plus fortement concentrées dans les emplois faiblement rémunérés qui n'offrent aucune prestation de maladie additionnelle. Par conséquent, les Canadiennes se ressentent particulièrement de tout changement modifiant l'accès aux services de santé, en particulier aux soins à domicile.

Dans notre recherche, nous avons également examiné l'application de l'intégration de l'égalité entre les sexes et de l'analyse comparative entre les sexes au domaine des accords commerciaux et, de manière plus générale, en tant qu'outil important assurant l'égalité entre les sexes dans les politiques. Dans un premier temps, nous avons constaté que les gouvernements sont peu enclins à reconnaître que la mondialisation et les accords commerciaux sont des enjeux qui intéressent les femmes, même si ces traités ont été mis en oeuvre dans le contexte des inégalités sociales au pays et à l'étranger. De plus, malgré les engagements pris au niveau fédéral et international à l'égard de l'égalité des femmes et malgré l'application de l'analyse comparative entre les sexes au processus décisionnel, en pratique, l'analyse comparative entre les sexes n'est pas systématiquement appliquée ni évaluée dans le domaine du commerce. Aucune étude d'envergure de ce genre n'a encore été faite au Canada ou ailleurs. En 1999, Santé Canada (Direction des affaires internationales) a commencé à collaborer étroitement avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les questions liées au commerce et à la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont salué leur partenariat, le qualifiant de modèle de coordination des politiques de commerce et de santé à suivre en vue d'atteindre les objectifs nationaux. Bien que l'objet de cette collaboration soit de veiller à ce que les positions de négociation commerciale soient le reflet des priorités et objectifs stratégiques intérieurs, ces consultations et les décisions qui en découlent ne bénéficient pas de l'éclairage d'une analyse comparative selon le sexe.

Dans un deuxième temps, nous avons constaté que l'analyse comparative entre les sexes ne réussissait pas à saisir tous les effets complexes des accords commerciaux sur la santé et la vie d'une vaste gamme de femmes. Notre recherche a entre autres démontré qu'il est important de revoir la conceptualisation de l'intégration de l'égalité entre les sexes et de l'analyse

comparative entre les sexes et de continuer à affirmer que les gouvernements et les organisations internationales peuvent grandement contribuer à ce que l'impact différentiel des accords commerciaux sur les femmes et sur les hommes soit évalué, surtout à long terme.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons examiné les structures de prestation des soins à domicile de deux provinces canadiennes (la Colombie-Britannique et l'Ontario) afin de mieux comprendre leur vulnérabilité par rapport aux dispositions existantes des accords commerciaux et le danger posé par les accords commerciaux sur les futurs soins à domicile.

- Nous avons réalisé une vaste analyse bibliographique des écrits sur la mondialisation, les accords commerciaux, le sexe et la santé. Une bibliographie commentée est incluse dans notre rapport.
- Nous avons réalisé 27 entrevues avec des sources clés au Canada, aux États-Unis et en Europe, notamment auprès de porte-parole d'organisations internationales telles que l'OMS, UNIFEM, l'OCDE, l'Initiative for Policy Dialogue de l'université Columbia, ainsi que des entrevues auprès d'experts canadiens et de spécialistes de la politique de santé de Santé Canada et du MAECI.
- Nous avons utilisé les questions suivantes pour étudier les répercussions réelles et potentielles, selon le sexe, de l'ALÉNA et de l'AGCS sur la santé des femmes et des travailleuses du secteur des soins à domicile.
  - Quels sont les aspects de l'accord commercial liés à la santé et au genre? Lesquels touchent précisément le secteur des soins à domicile?
  - Quels sont les aspects de la mise en oeuvre ou de l'application de l'accord commercial en ce qui concerne le secteur des soins à domicile?
  - Quels pourraient en être les effets sur la santé et le travail des femmes du secteur des soins à domicile et sur l'égalité des femmes?

### **Constatations relatives aux soins à domicile**

Les deux accords contiennent des restrictions et des exemptions spécifiques visant à protéger le système de santé du Canada. Toutefois, la formulation utilisée ne tient pas compte adéquatement du système mixte public-privé du Canada ni du secteur des soins à domicile, dans lequel on trouve un nombre important d'entreprises privées sans but lucratif et à but lucratif qui se font concurrence ou qui sont exploitées à des fins commerciales. Par conséquent, on peut en conclure que les soins à domicile sont assujettis aux deux ententes, mais quelles sont les probabilités que le Canada se retrouve devant un différend commercial s'il tente d'apporter des changements aux politiques relatives aux soins à domicile?

Afin de déterminer si cela est possible, nous devons d'abord déterminer si les soins à domicile ont une assez grande importance sur le plan économique pour les investisseurs étrangers privés. Industrie Canada affirme que les soins à domicile sont une « force » qui peut attirer les investisseurs étrangers, surtout parce que le nombre de personnes âgées bien nanties qui ont des troubles de santé chroniques est en hausse. L'industrie des organisations de soins de santé intégrés (OSSI) des États-Unis a également manifesté de l'intérêt à l'égard

du Canada. Les soins à domicile, en particulier la gestion des maladies chroniques, pourraient être assez rentables pour être inclus dans la gamme des services de santé de cette industrie.

Cela dit, comme l'indiquent nos recommandations, il est toujours possible d'apporter des changements aux politiques et les différends commerciaux demeurent gérables sous réserve des conditions suivantes.

- Il faut clarifier la terminologie des accords commerciaux, surtout les notions de « service établi ou maintenu à des fins d'intérêt public » et de « pouvoir gouvernemental ». Le libellé des accords est effectivement très général et rend plus ou moins fidèlement compte du caractère public-privé du système canadien de soins de santé.
- Le gouvernement canadien doit protéger tous les services du secteur public. L'un des moyens d'y parvenir dans le cadre de l'AGCS est de réinterpréter ou de modifier le paragraphe 3 de l'article I pour permettre aux gouvernements d'exclure ce qu'ils veulent afin de renforcer le système public (modèle sur la clause de sécurité figurant à l'article 14 de l'AGCS). Nous devons par ailleurs interpréter l'annexe II de l'ALÉNA de façon à y inclure tous les services publics, qu'ils soient dispensés et financés par l'État ou le secteur privé.
- Nous devons protéger la *Loi canadienne sur la santé*.
- Nous devons faire une déclaration sans équivoque et cohérente de ce qui est assujéti aux accords commerciaux internationaux et de ce qui en est protégé.
- Nous devons changer ce qui protège actuellement notre système de soins de santé, soit les exceptions et les réserves de l'ALÉNA et l'AGCS et en faire une partie intégrante des règles des accords. Ce genre de changement est important puisque l'apparente présence des règles sur les exceptions pourrait obliger le Canada à protéger l'actuel système de soins de santé de façon réactive, plutôt que proactive.

Même si ces mesures sont prises, la marge de manoeuvre du Canada en matière de politiques a diminué dans le secteur de la santé, en particulier dans le secteur des soins à domicile, en raison de l'ALÉNA et de l'AGCS. De plus, comme le montre notre rapport, les effets potentiels des changements qui peuvent être apportés aux soins à domicile, surtout si la privatisation est accrue, seraient ressentis de manière différente au sein de la population canadienne. Les inégalités entre les sexes seraient particulièrement prononcées pour les Canadiennes qui forment la majorité des fournisseurs de soins non rémunérés et rémunérés, et qui seraient les plus avantagées si une réforme des soins à domicile était apportée et si les soins à domicile étaient mieux financés par l'État. Notre rapport montre qu'il est nécessaire d'effectuer systématiquement des analyses comparatives entre les sexes pour rendre le processus décisionnel plus efficace en ce qui a trait aux accords commerciaux et au système de soins de santé du Canada. Dans le secteur du commerce, l'intégration de l'égalité entre les sexes requiert, de manière égale, la reconnaissance et la participation des femmes et des hommes à

chaque aspect du commerce, de l'élaboration des politiques et du processus décisionnel à l'examen des effets réels produits sur les deux sexes par les politiques et accords commerciaux.

Aucune méthodologie établie n'existe pour mieux comprendre l'interface entre les accords commerciaux, l'égalité entre les sexes et la santé. Ce qui rend les choses encore plus compliquées, c'est que tous s'entendent pour dire qu'il n'existe aucun modèle ni aucun cadre unique qui peut mesurer l'impact du commerce sur les hommes et sur les femmes. Un certain nombre d'approches et de modèles peuvent fournir un point de départ pour l'établissement d'un cadre efficace d'évaluation des effets du commerce sur les deux sexes : analyse comparative entre les sexes, analyse des répercussions sociales, évaluation de l'incidence sur la durabilité et analyse juridique et de la réglementation.

### **Analyse des répercussions des accords commerciaux**

#### ***Analyse comparative entre les sexes***

Puisque l'analyse comparative entre les sexes est essentielle à toute stratégie d'intégration de l'égalité entre les sexes, un certain nombre d'organisations et de spécialistes en matière d'égalité des sexes ont commencé à élaborer des cadres et des outils spécifiques pour évaluer les incidences sur les sexes des accords commerciaux.

Dans toutes les approches et stratégies élaborées jusqu'à maintenant, on constate des différences marquées quant à la manière d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales. Les stratégies élaborées sont variées : assurer l'accès aux clauses sociales intégrant l'égalité entre les sexes dans les mécanismes d'examen, et leur représentation, comme l'évaluation des politiques commerciales, ainsi que le renforcement des capacités à long terme par des initiatives d'alphabétisation en matière de commerce. Le débat fondamental peut prendre la forme suivante : les femmes doivent-elles travailler en collaboration avec les organisations commerciales ou les valeurs des marchés associées aux accords commerciaux sont-elles incompatibles avec les valeurs associées au secteur public.

De plus, l'absence d'organisations de femmes et d'organisations de défense des droits dans les mécanismes d'élaboration des politiques commerciales représente un obstacle majeur à l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale officielle. Enfin, on doit élaborer une approche essentielle en matière de commerce et d'égalité des sexes qui va bien au-delà du phénomène traditionnel de l'intégration de l'égalité entre les sexes. Par conséquent, il est important d'envisager des approches et analyses autres que celles plus traditionnelles de l'analyse comparative entre les sexes.

#### ***Analyse des répercussions sociales***

Ce genre d'analyse peut être défini comme l'analyse de l'incidence distributionnelle des réformes politiques sur le niveau de vie des différentes parties intéressées. Les féministes ont cependant reproché à cette méthodologie de ne pas avoir examiné les relations sociales entre les pays et au sein des nations (classe, sexe, race, etc.), qui forment le contexte des politiques commerciales.

Si l'analyse des répercussions sociales était modifiée pour inclure le genre, elle pourrait se révéler un moyen utile d'analyser les politiques commerciales, et ce, pour un certain nombre de raisons. Peut-être serait-elle en mesure de trouver un juste milieu entre l'importance de l'efficacité et de la croissance, d'une part, et les facteurs liés au bien-être, à la justice sociale et à la pérennité de l'environnement, d'autre part. Comme elle privilégie également l'utilisation de méthodes mixtes, elle fait jouer les avantages des méthodes qualitatives et quantitatives pour analyser plus à fond la relation entre les accords commerciaux et la santé. Dans le contexte de la santé, elle mène à l'examen de l'influence exercée par la politique commerciale sur les valeurs fondamentales de l'équité, de la justice et de la solidarité, pierres d'assise du système canadien de soins de santé. Elle nous éclaire également sur les effets distributionnels des changements d'orientation sur divers groupes de population, eux-mêmes considérés dans la perspective du genre. Cette analyse tient compte également des effets sur les déterminants politiques, économiques et sociaux de la santé et de la maladie.

### ***Étude de l'incidence sur la durabilité***

L'évaluation de l'incidence sur la durabilité vise à faire en sorte que la libéralisation du commerce contribue à l'équité, à l'efficacité écologique, à la protection environnementale et à la croissance. Bien que l'égalité entre les sexes soit incluse dans les indicateurs de durabilité de base de cette évaluation, des lacunes ont été constatées en matière d'analyse comparative entre les sexes.

### ***Analyse juridique et analyse de la réglementation***

On peut prétendre que la relation qui existe entre les accords commerciaux et les droits de la personne doit être examinée plus en profondeur. Pour ce faire, l'analyse juridique ou l'analyse de la réglementation constitue une méthode efficace. Et pour que cette analyse soit efficace, elle doit tenir compte des lois et règlements formels et des facteurs pratiques qui peuvent nuire aux droits et aux possibilités des femmes. Selon la Coalition pour le développement économique et l'égalité des femmes à l'échelle mondiale, ce type d'analyse doit comprendre l'établissement de la portée de l'évaluation, une approche thématique et une analyse du contenu et des conflits.

## **Intégration de l'égalité entre les sexes dans la mondialisation**

Comme l'ont souligné les membres du milieu de la recherche, nous devons établir un cadre intégré qui favorise le développement humain durable et qui améliore les politiques sociales qui protègent et facilitent l'avancement des femmes et des hommes. Il est important de souligner les principaux défis théoriques et méthodologiques que nous devons relever pour améliorer nos stratégies.

### ***Défis théoriques***

Accorder plus d'attention aux stratégies, techniques et outils de l'intégration de l'égalité entre les sexes et de l'analyse comparative entre les sexes. Il est nécessaire de mieux comprendre le concept, lequel doit mieux refléter les progrès accomplis en ce qui a trait à la théorie du féminisme qui soulèvent d'importantes questions sur les particularités propres à chacun des sexes et sur l'égalité entre les sexes. Par exemple, il existe de nombreuses variations quant à la signification exacte de l'intégration de l'égalité entre les sexes et de

l'analyse comparative entre les sexes. L'égalité entre les sexes est un concept fortement contesté dont la complexité n'est pas toujours reflétée par l'intégration de l'égalité entre les sexes ou l'analyse comparative entre les sexes. De plus, même si elles se vantent de tenir compte de la diversité, l'intégration de l'égalité des sexes et l'analyse comparative entre les sexes sont plus susceptibles de tenir compte des différences entre les hommes et les femmes, ce qui rend encore plus obscures les différences parmi et entre les femmes. Le problème est le suivant : les femmes ne forment pas un seul groupe. Elles n'ont pas toutes les mêmes antécédents sociaux et culturels. Le genre est intimement lié à la classe, à la race, à l'origine ethnique et aux autres relations structurelles qui soutiennent les institutions et pratiques d'une société. Enfin, les stratégies visant à intégrer l'analyse comparative entre les sexes à l'échelle nationale au Canada peuvent souvent faire ombre aux critiques féministes grandissantes à propos de la mondialisation de l'économie et aux progrès réalisés en ce qui concerne la théorie féministe internationale.

### ***Défis méthodologiques***

Un certain nombre de défis méthodologiques doivent être relevés pour qu'un cadre général d'analyse puisse être établi.

- Examiner le commerce en tenant compte de toutes les autres politiques macroéconomiques.
- Isoler les politiques commerciales des autres politiques qui ont des conséquences pour chacun des sexes et qui ont une incidence négative sur les femmes.
- Évaluer les conséquences des accords commerciaux dont les négociations sont en cours et dont les effets ne se sont pas pleinement faits ressentir.
- Résoudre les incohérences méthodologiques et statistiques des analyses qui avantagent et désavantagent l'expansion du commerce.
- Examiner la relation entre le commerce et les particularités propres à chacun des sexes, mais également entre l'inégalité des sexes et le commerce.
- Accorder suffisamment d'attention à la diversité *parmi* les hommes et les femmes.
- Faire participer les parties intéressées appropriées à l'élaboration des évaluations des répercussions différentielles sur les sexes.
- Élaborer des outils et des indicateurs d'évaluation appropriés aux différentes régions, aux différents pays et aux différents secteurs.
- Comblent les lacunes relativement aux données ventilées par sexe dans les secteurs les plus touchés par le commerce.
- Inclure les activités non commerciales et l'économie « de compassion ».
- Établir des objectifs chronologiques pour les études d'évaluation.



## Ce qui doit être fait

- Revoir les mécanismes d'élaboration des politiques commerciales pour assurer une représentation et une participation adéquate des deux sexes.
- Tenir compte de la situation des femmes et des hommes lorsque les politiques et accords commerciaux sont établis. Pour ce faire, il faudrait d'abord comprendre les écarts existants entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les indicateurs socioéconomiques : propriété de biens, accès aux terres et inscription à l'école. Autrement dit, il faudrait tenir compte de la situation des femmes et des hommes lorsque la libéralisation du commerce est effectuée et lorsque des changements aux politiques commerciales sont apportés. Il faudrait également mettre en place des mécanismes mesurant les répercussions sur les sexes des changements découlant des politiques commerciales sur une longue période.

Enfin, des études doivent être réalisées pour analyser les effets à long terme du commerce sur les sexes. Des études à grande échelle et complètes qui portent sur la myriade de défis théoriques et méthodologiques définis ci-dessus nous indiqueraient avec plus de précision quels sont les effets sociaux, politiques et économiques des accords commerciaux sur toutes les femmes.

**LORI CURTIS**

**CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉCONOMIE ET TECHNOLOGIE DE LA SANTÉ  
DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE WATERLOO**

La participation du Canada à des accords commerciaux multilatéraux, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), a soulevé des questions concernant les répercussions possibles de ces accords sur la politique sociale du Canada. Plus particulièrement, certaines personnes ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'avenir du système canadien de soins de santé.

### **Le secteur des soins de santé au Canada**

- Le Canada assure le *financement public* des soins de santé, mais la *prestation* de certains services dans le secteur privé a toujours existé.
- La pression générale en faveur de l'établissement de budgets équilibrés a réduit les dépenses en santé publique.
- De nombreuses provinces ont commencé à privatiser les soins de santé afin de réduire leurs responsabilités financières.
- Certaines provinces (l'Alberta, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse) permettent aux cliniques privées de fournir des services de diagnostic et de thérapie lucratifs, à volume élevé et à faible risque.

- Le projet de loi C11 (2000) de l'Alberta permet aux établissements de santé privés à but lucratif de recevoir des fonds publics pour la prestation de certains services.
- Il est fort probable que ce changement conduise à un système de soins de santé à deux vitesses, dans lequel les personnes qui sont en mesure de payer des services améliorés non couverts seront servies les premières et celles dont la capacité de payer est moindre seront forcées d'attendre et de recevoir un niveau de soins inférieur.
- On craint aussi que ce changement n'entraîne l'ingérence de tribunaux du commerce international dans la politique canadienne en matière de santé.

### **Accords commerciaux**

- L'accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) n'exigent pas l'ouverture du secteur canadien de la santé à la participation étrangère. Cependant, ils la permettent une fois qu'un secteur a été ouvert à la concurrence.
- En raison des indemnités, il pourrait se révéler coûteux de fermer un secteur qui fait déjà l'objet d'investissements étrangers. Pour le moment, nous ne connaissons pas avec précision les conséquences de démarches provinciales individuelles.

### **Secteur hospitalier**

- Si l'on permet aux hôpitaux privés d'offrir des services parallèlement au secteur public, il se peut que les hôpitaux ne soient plus exemptés. Une administration ou une entreprise hospitalière étrangère pourrait donc exploiter un hôpital dans un but lucratif au Canada.
- On soutient que la prestation de services de santé à but non lucratif pourrait ouvrir le marché par l'intermédiaire des accords si elle comportait de la concurrence, voire une possibilité de profits.
- Le désir de maximiser les marges bénéficiaires peut entraîner une utilisation accrue de traitements inutiles ou d'une utilité douteuse.
- Les études montrent que le risque de mortalité est beaucoup plus élevé dans les hôpitaux à but lucratif du secteur privé.
- Du point de vue des ratios des dépenses sur les résultats cliniques, les pays dotés d'un système public de soins de santé obtiennent généralement un meilleur classement.
- Les États-Unis (seul pays industrialisé qui n'est pas doté d'un système public de soins de santé) affichent le ratio le plus élevé des dépenses de santé sur le PIB et certains des pires résultats.

- Le mouvement vers un système privé à but lucratif entraînera un accroissement des dépenses et une dégradation des résultats cliniques.

### **Assurance-maladie**

- On considère que l'assurance-maladie fait partie du secteur des services financiers et non pas de celui des services de santé. Par conséquent, elle est visée par l'ALÉNA.
- Le gouvernement du Canada n'a pas exclu expressément son régime d'assurance-maladie de l'ALÉNA ou de l'AGCS. Au lieu de cela, il soutient que ce régime est un « régime de sécurité sociale institué par la loi » et qu'il ne fait donc pas partie du secteur des services financiers. Le problème inhérent à cet argument est le fait qu'il n'a pas été vérifié et qu'il s'agit d'une question d'interprétation.
- L'élargissement du régime d'assurance-maladie (aux soins à domicile ou aux médicaments d'ordonnance par exemple) réduirait le marché de l'assurance-maladie privée, ce qui causerait un préjudice aux assureurs étrangers. Si cet élargissement était considéré comme une expropriation, les assureurs étrangers auraient le droit de demander une indemnité. Le terme « expropriation » n'ayant pas été clairement défini, il n'est pas certain que la situation se produirait. De toute façon, les règles n'empêchent pas une telle expropriation. Cependant, la nécessité d'indemniser les assureurs américains ferait de l'élargissement de l'assurance-maladie une proposition coûteuse.

### **Répercussions sur les Canadiennes**

- Étant donné que les femmes utilisent le système de santé plus que ne le font les hommes, elles seraient plus touchées par une réduction du service ou une détérioration des résultats cliniques.
- Les femmes sont surreprésentées parmi les pauvres, car elles constituent 70 % des personnes vivant dans la pauvreté. Étant donné que les personnes pauvres connaissent les pires résultats cliniques, ce sont les femmes qui souffriraient le plus du passage à un système de soins de santé privé à but lucratif.
- Les études montrent que les femmes s'en tirent moins bien que les hommes sur le marché du travail. Les jeunes femmes sont particulièrement à risque. Les femmes ont une plus grande tendance à être sous-employées et à toucher une faible rémunération.
- Les femmes sont susceptibles d'être plus durement touchées que les hommes par les pertes d'emplois ou de revenus attribuables au commerce et les femmes jeunes et moins bien rémunérées seraient les plus touchées.

### **Données canadiennes**

- Données sur la santé : Enquête sociale générale de 1986; Enquête nationale sur la santé de la population de 1998.

- Données sur les dépenses : Enquête sur les dépenses des familles de 1986; Enquête sur les dépenses des ménages de 1998.
- Ce sont toutes des enquêtes nationales réalisées par Statistique Canada.
- Étant donné les accords commerciaux, nous examinons les effets possibles sur la main-d'oeuvre, la santé et les soins de santé.
- Nous présentons les résultats cliniques par profession (secteurs des services et de l'industrie).
- La commercialisation et la privatisation des services hospitaliers et cliniques peuvent avoir pour effet d'étendre les accords commerciaux à certains aspects du système canadien de soins de santé.
- Une fois que les services auront été commercialisés, les mesures de sauvegarde inhérentes à l'ALÉNA deviendront sans effet. Cet accord protège la prestation d'un service lorsque seul l'État l'assure. Toutefois, si le service est offert par le secteur privé ou s'il fait l'objet d'une concurrence, le marché peut être ouvert aux investisseurs étrangers.

## Conclusions

- Le libellé des accords commerciaux est assez vague pour que seul un tribunal commercial puisse trancher cette question avec certitude. Or, lorsqu'un tel tribunal aura rendu une décision, il pourrait être trop tard pour protéger la nature publique du système canadien de soins de santé.
- Il pourrait devenir plus difficile d'élargir l'assurance-maladie publique de façon à couvrir des services supplémentaires, tels que l'assurance-médicaments ou les soins à domicile, en raison des exigences de l'ALÉNA en matière d'expropriation et d'indemnisation. Si l'élargissement du régime d'assurance-maladie entraînait une réduction du marché privé de l'assurance, certaines sociétés d'assurance américaines pourraient réussir à obtenir une indemnisation considérable du gouvernement canadien.
- Les Canadiennes, en particulier celles dont le revenu est faible et celles qui travaillent dans le secteur des services, risquent d'être lésées par les changements apportés au système canadien de soins de santé.
- Les femmes mariées travaillant dans les secteurs de l'industrie, des services et de la santé avaient, en 1998, un état de santé pire que celui des hommes mariés travaillant dans les mêmes secteurs.
- L'état de santé de la plupart des personnes mariées s'était amélioré en 1998 par rapport à 1986.

- Les personnes sans emploi et les travailleuses et travailleurs des secteurs des services et du secrétariat avaient le pire état de santé à ces deux dates.
- Pour ce qui est des personnes non mariées, en général, les hommes ont déclaré un meilleur état de santé en 1998 qu'en 1986. Par contre, de nombreux groupes de femmes ont signalé que leur état de santé avait empiré.
- De nombreuses personnes interrogées ont dit posséder des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-médicaments. Tant chez les personnes mariées que chez celles qui ne le sont pas, ce sont les travailleuses des secteurs de l'industrie et des services qui sont les moins protégées, de même que les personnes qui ne déclarent aucune profession.
- La proportion du revenu consacrée à la santé augmente avec l'âge et diminue avec l'accroissement du revenu.

### **Suggestions en matière de politiques**

- Empêcher la privatisation des services hospitaliers et cliniques. Il est beaucoup trop risqué de permettre aux cliniques privées à but lucratif d'offrir des services, étant donné que l'on ne sait pas encore avec certitude si la privatisation ferait en sorte que les accords commerciaux que le Canada a conclus s'étendraient à la totalité du système canadien de soins de santé.
- Le Canada n'a pas exclu expressément le régime d'assurance-maladie de l'ALÉNA ou de l'AGCS, mais il devrait s'efforcer de le soustraire à ces accords et aux accords futurs. Cette mesure permettrait au gouvernement canadien d'élargir le régime à son gré (par exemple pour englober l'assurance-médicaments et les soins à domicile) de façon à améliorer l'état de santé des Canadiennes et des Canadiens sans être forcé de verser des indemnités coûteuses à des sociétés d'assurance américaines. Une telle expansion du régime d'assurance-maladie serait des plus profitables pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une assurance-maladie supplémentaire, qui sont généralement des femmes.
- Il est primordial que le gouvernement protège les Canadiennes et les Canadiens qui risquent le plus d'être lésés par le libre-échange. Les femmes et les hommes qui travaillent dans les secteurs des services ou de l'industrie, qui n'ont pas d'emploi ou dont le revenu est faible risquent grandement de subir des préjudices. Ces personnes doivent être protégées. Il est essentiel que le gouvernement tienne compte de ce segment de la société avant de conclure d'autres accords commerciaux et qu'il impose des politiques de nature à aider ce groupe de Canadiennes et de Canadiens.

LUCIE LAMARCHE

PROFESSEURE, DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À  
MONTRÉAL

Au Canada, les mesures d'équité en emploi sont définies et perçues comme constituant des mesures nécessaires à la promotion du droit à l'égalité au travail des Canadiennes et de trois autres groupes désignés par la Loi, soit les minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones. Bien qu'on en ait entrepris la mise en oeuvre il y a maintenant près de 20 ans, les récentes évaluations de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* permettent d'affirmer que peu d'intervenants remettent sérieusement en question la pertinence de ces mesures. Il en va de même du Programme de contrats fédéraux (PCF). Ce dernier assortit certains contrats de marchés publics attribués à des fournisseurs canadiens ou à des fournisseurs établis au Canada de l'exigence de mettre en oeuvre des plans d'équité en emploi au sein de l'entreprise. En général, ces programmes doivent être améliorés afin d'atteindre les objectifs recherchés.

La récente et fulgurante évolution de la libéralisation des échanges commerciaux et des accords de commerce a donné lieu à une critique soutenue voulant que ces derniers portent atteinte à la capacité souveraine des États de réguler l'espace social et l'intérêt public selon les valeurs propres à chaque pays. Le droit se mondialiserait, tout comme le commerce. Il est aussi démontré que la libéralisation des échanges commerciaux et l'ouverture des marchés de biens et de services à la concurrence internationale sont des phénomènes qui ne comportent pas que des bonnes nouvelles en ce qui concerne l'emploi des femmes et la qualité de leurs conditions de vie en général. Ainsi, la « mondialisation » reposerait lourdement sur le recours accru à l'exploitation de la main-d'oeuvre et du travail féminins, tant en ce qui a trait au travail visible qu'au travail invisible.

Au-delà des ces affirmations et de ces études, rares sont cependant les recherches qui ont pour objet l'examen particulier des effets des accords de commerce sur une mesure de réglementation spécifique destinée à la promotion du droit des Canadiennes à l'égalité. La présente étude de cas s'y est risquée d'une manière analytique et sans parti pris. Elle doit donc être appréciée pour ce qu'elle révèle, sans plus. Cependant, elle doit aussi être vue comme constituant un apport méthodologique à la problématique des effets des accords commerciaux sur la capacité des États d'intervenir dans les espaces sociaux nationaux.

Cette étude de cas ne s'intéresse qu'à un programme destiné, entre autres, aux femmes en emploi : le modèle fédéral de l'équité en matière d'emploi. Elle exclut le cas de l'équité salariale. Elle n'examine cette mesure que dans le cas du secteur privé soumis à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ou encore dans celui des entreprises soumissionnaires de marchés publics octroyés par le gouvernement fédéral. L'étude pose donc la question de savoir si, dans le cas particulier de l'équité en matière d'emploi, l'on peut corroborer l'affirmation selon laquelle les engagements pris par le Canada en vertu de divers accords porteraient atteinte, à court ou à moyen terme, à la capacité de ce dernier de maintenir des mesures nationales destinées à la promotion de l'égalité en matière d'emploi des Canadiennes. Dans le but de répondre à cette question, l'étude se concentre, pour des raisons qui y sont expliquées, sur deux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

signés par le Canada : l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les marchés publics (AMP); elle porte aussi une attention particulière à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et, surtout, au chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investissements.

L'étude est divisée en trois parties. La première fait le point sur l'équité en matière d'emploi au Canada et sur le besoin objectif d'améliorer ce modèle. La deuxième partie de l'étude se concentre sur l'analyse de l'AGCS et de l'AMP, en fonction de l'hypothèse suivante : ces accords empêchent-ils le Canada de bonifier les mesures d'équité en emploi? Des conclusions et recommandations, dont nous esquisserons brièvement les contours dans les lignes qui suivent, forment la troisième partie.

Les accords de commerce examinés ne portent pas atteinte directement à la capacité du gouvernement fédéral de maintenir, de bonifier ou d'amplifier la portée des mesures d'équité en matière d'emploi, qu'elles soient imposées par la loi (entreprises directement soumises à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) ou non (Programmes de contrats fédéraux). Au contraire, ces accords exigent du Canada une transparence et une rigueur jamais égalées dans la gestion de ces programmes, qui, dans leur état actuel, présentent des faiblesses en regard des normes qu'ils établissent. En effet, et ce, dans la mesure où les entreprises concernées sont celles qui, bien qu'actives au Canada, sont sous contrôle étranger, on peut prétendre que l'AGCS et l'AMP « font monter les enchères ». C'est donc indirectement que la transparence accrue, au chapitre des mesures d'équité en matière d'emploi imposées aux entreprises établies au Canada, constitue un obstacle à la capacité du Canada d'agir en faveur de l'équité en matière d'emploi.

La question qui en découle est donc double : d'abord, jusqu'à quel point le modèle de l'équité en matière d'emploi, que l'on peut qualifier de modèle complexe d'égalité entre les sexes, peut-il dans sa gestion quotidienne faire face aux exigences découlant des accords commerciaux, lesquels garantissent aux employeurs-investisseurs étrangers la prévisibilité quasi totale des conditions commerciales? Ensuite, il reste à savoir si le gouvernement est aussi prêt à relever ce nouveau défi posé à la réglementation nationale par les accords commerciaux ou si plutôt, comme certains le prétendent, il en est incapable, étant frappé par l'immobilisme « politique » que lui dictent l'atmosphère et l'idéologie de la libéralisation des échanges?

Difficile à dire, car jusqu'à ce jour, le dossier se distingue par une absence quasi totale de dialogue entre les parties concernées. C'est pourquoi plusieurs de nos recommandations concernent au premier chef la question de l'analyse comparative selon les sexes des politiques commerciales ainsi que les conditions permettant l'instauration d'un dialogue utile entre les Canadiennes et l'État, en ce qui concerne le commerce international et les mécanismes nationaux destinés à la mise en place de politiques commerciales au Canada. D'une part, l'étude de cas fait état d'un « commerce international quotidien » qui exige des Canadiennes qu'elles s'initient aux exigences techniques de cette nouvelle réalité. D'autre part, elle révèle que l'obligation positive de l'État d'agir en vue de la promotion des droits de la personne et du droit des femmes à l'égalité signifie qu'il doit veiller à ce que le commerce international soit compris par les Canadiennes et que ses répercussions soient

évaluées en fonction des droits de ces dernières. C'est dans cette optique qu'il convient aussi de revoir l'incidence de la méthodologie de l'analyse comparative entre les sexes sur le commerce international. Car le commerce n'est pas une compétence gouvernementale comme une autre; il est intersectoriel et ne concerne pas qu'un seul ministère ou organisme.

Nos conclusions et nos recommandations concernent aussi bien sûr le gouvernement Fédéral lui-même. Celui-ci doit saisir toutes les occasions d'affirmer, dans les institutions du commerce international, la légitimité des mesures canadiennes d'équité en matière d'emploi afin de les sauvegarder.

Enfin, nos recommandations englobent la question des améliorations dont devraient rapidement profiter les programmes, imposés par la loi et non, d'équité en matière d'emploi au Canada. Jamais jusqu'à ce jour n'a-t-on envisagé cette question en fonction des nouveaux paramètres posés par les engagements commerciaux internationaux du Canada. Tout au plus s'est-on récemment attardé aux humeurs des entreprises soumises à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Mais qui sont ces entreprises? Sont-elles totalement canadiennes? Ou, au contraire, sont-elles étrangères bien qu'établies au Canada? Sont-elles détentrices de droits particuliers vu leur position d'investisseurs au Canada? Quel effet un tel statut peut-il avoir sur les conditions de dialogue entre les institutions chargées de la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi au Canada et ces entreprises? Tôt ou tard, il faudra faire le point entre la pertinence des modifications qu'on désire apporter aux mesures d'équité en matière d'emploi et la situation des divers employeurs canadiens visés. Le gouvernement le souhaite-t-il? A-t-il le choix? Comment harmoniser, d'une part, l'exigence d'équité en matière d'emploi et, d'autre part, les « droits » des entreprises étrangères embauchant au Canada? Nos recommandations sont destinées à combattre l'inertie présumée des décideurs dans ce domaine.

En terminant, il existe au Canada fort peu d'associations représentatives des femmes intéressées par la question « technique » des liens entre les accords commerciaux que le Canada a ratifiés, les engagements pris à cet égard et l'intégrité des politiques nationales destinées à promouvoir les droits des Canadiennes. Cette étude de cas ne porte pas de jugement sur la vaste question des effets négatifs des accords commerciaux sur les droits des femmes. Toutefois, elle montre à notre avis que les associations représentatives des Canadiennes doivent adapter leur analyse de ces politiques aux nouveaux paramètres découlant des accords commerciaux qui lient le Canada, d'une manière ou d'une autre. Pour ce faire, elles auront besoin de tout l'appui (éducation, sensibilisation, dialogue et analyse selon le sexe) que peut leur consentir le gouvernement du Canada, dont c'est par ailleurs la responsabilité proactive en vertu des engagements qu'il a pris en matière de droits de la personne sur la scène internationale.



**CONNIE DEITER**  
**CONFÉRENCIÈRE, JOURNALISTE, AUTEURE**  
**DARLENE RUDE**  
**ANALYSTE DES RAPPORTS ENTRE LES SEXES**

Le présent rapport alimente la discussion sur les femmes et les accords commerciaux, en établissant un lien entre les femmes des Premières nations, la foresterie et le libre-échange. Il comprend une étude documentaire qui aborde les domaines suivants : les rapports sociaux entre les sexes et les femmes autochtones, les rôles traditionnels, le commerce des fourrures, le titre ancestral et les droits ancestraux, ainsi que le libre-échange et l'exploitation forestière dans les collectivités des Premières nations.

Les femmes autochtones ont été des intervenantes clés dans les premières relations commerciales sur ce continent; toutefois, le contact et la colonisation ont fini par restreindre leurs rôles traditionnels au point d'en exclure les relations commerciales. Récemment, les femmes des Premières nations ont réagi par le militantisme et la résistance aux répercussions contemporaines de l'exploitation forestière et aux autres manifestations du commerce mondial. Le présent rapport porte surtout sur les femmes des Premières nations dans l'Ouest canadien qui donnent l'exemple pour revendiquer le titre et les droits ancestraux, protéger l'environnement et préserver le mode de vie traditionnel de leur groupe tribal, parfois à l'encontre des dirigeants élus de leurs propres collectivités.

Dans la perspective des peuples autochtones de l'Amérique du Nord, la mondialisation a débuté il y a des centaines d'années. L'exploration par les Européens et les premières relations commerciales avec les peuples autochtones ont cédé le pas à la récolte et à l'exportation des ressources naturelles - la fourrure, l'or et même les os de bison. Les Prairies, défrichées et mises en culture, ont fait du Canada un acteur principal dans le commerce international des céréales. Plus récemment, on a érigé des barrages sur les lacs et les rivières du Nord pour approvisionner les États-Unis en hydroélectricité. Les ententes commerciales contemporaines, telles que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, conclu en 1989, ont accéléré l'exportation du bois canadien vers notre voisin du sud. On cherche maintenant à inclure des ressources qui ne faisaient auparavant l'objet d'aucun commerce, comme l'eau, dans la Zone de libre-échange des Amériques, une entente d'une immense portée qui vise à réunir les Amériques dans une gigantesque zone commerciale.

Les premières relations des peuples autochtones avec les explorateurs, les commerçants et les colons ont varié. Certains, comme les Beothuks de Terre-Neuve, ont été annihilés. D'autres groupes, particulièrement dans les Prairies, ont cherché à assurer leur propre survie en signant des traités en échange de droits précis et de terres constituées en réserves. En Colombie-Britannique, où l'on a renoncé aux traités prévoyant la cession de terres, les peuples autochtones se battent encore pour faire reconnaître leur titre et leurs droits ancestraux, malgré des garanties constitutionnelles et une jurisprudence favorable. La perte de terres et du mode de vie traditionnel, les répercussions des pensionnats, les mesures répressives de la *Loi sur les Indiens* et le racisme à l'endroit des Autochtones existent

toujours au Canada. C'est dans ce contexte - des siècles de commerce ainsi que des problèmes permanents et non résolus pour les Autochtones - que s'inscrit la présente étude sur les Canadiennes des Premières nations, la foresterie et le libre-échange. Le présent rapport a été rédigé dans l'optique des Premières nations, laquelle a déterminé le contexte et l'approche de la collecte des données. Nous avons utilisé une méthodologie de recherche propre aux Premières nations pour recueillir les paroles et les témoignages des 34 femmes interviewées dans trois réserves de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ou à proximité. Les assistantes à la recherche ont aidé à établir le contact et à réunir les femmes dans un lieu confortable et approprié. Les cercles de partage, plutôt que des groupes de discussion, s'apparentaient davantage aux valeurs et à la pratique des Premières nations, y compris l'offre de tabac aux aînées en échange d'information.

Le rythme auquel le commerce du bois a été entrepris et la manière dont cela est fait inquiètent vivement les femmes des Premières nations. Bon nombre dépendent des forêts, leur lieu de résidence traditionnel, pour subvenir à leurs besoins tant matériels que spirituels. La coupe à blanc et d'autres formes de développement économique ont porté atteinte à l'environnement, ce qui a eu des effets directs sur leur vie ainsi que sur les activités qui sont au cœur de leur identité comme membres des Premières nations. La contamination des sols et de l'eau ainsi que le déclin des arbres, des animaux, des poissons et des baies suscitent chez ces femmes de l'inquiétude en ce qui concerne l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Les initiatives forestières prises en charge par les Autochtones n'ont pas toujours permis aux femmes de se faire entendre. Tenues à l'écart des décisions sur la gestion des ressources, elles ne savent trop comment leurs collectivités en profitent. Des femmes de l'intérieur de la Colombie-Britannique se sont organisées pour résister au développement économique qui commence à se faire sur leurs terres traditionnelles sans leur participation ni leur consentement.

Les auteures formulent les recommandations suivantes en ce qui a trait aux femmes des Premières nations et au commerce.

### **Titre et droits ancestraux**

- Il faut reconnaître le titre ancestral comme fondement de la résolution des problèmes liés aux ressources naturelles et à la conservation.

### **Sensibilisation et éducation du public**

- Le gouvernement et les institutions gouvernementales doivent mieux comprendre et respecter la culture et la spiritualité autochtones.
- Élaborer un programme d'éducation du public et un programme scolaire public pilotés par les Autochtones, comme l'a recommandé la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), afin d'informer la population canadienne sur les perspectives et les enjeux des Autochtones, en ce qui concerne leur vision du monde, leur histoire, leurs

droits fonciers et leurs droits sur les ressources ainsi que d'autres sujets de préoccupation contemporains.

- Les représentants des gouvernements, y compris les ministres, devraient être tenus d'aller dans des collectivités autochtones pour approfondir leur compréhension des personnes et des enjeux.
- Au cours de la formation, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) devrait donner des renseignements sur le titre ancestral et sur la criminalisation des manifestations pacifiques et légales des Premières nations.

### **Les femmes et le pouvoir**

- Prendre des mesures pour accroître la responsabilisation de la direction des bandes et le nombre de femmes occupant des postes de direction.

### **Gestion des ressources naturelles**

- Prendre des mesures déterminantes et urgentes à l'égard de la mise en oeuvre intégrale des recommandations de la CRPA concernant les terres et la foresterie, à savoir :
  - Les provinces et les territoires devraient améliorer l'accès des Autochtones aux ressources forestières sur les terres publiques.
  - Les Autochtones devraient avoir le droit de premier refus sur le bois non alloué des terres publiques près des réserves ou des collectivités autochtones.
  - Le gouvernement fédéral devrait favoriser la participation des Autochtones à la gestion et à la planification forestières.
  - Les provinces devraient favoriser les partenariats et les coentreprises entre les gros détenteurs de permis de coupe et les entreprises autochtones.
  - Mettre fin à la coupe à blanc et utiliser des systèmes de récolte du bois plus respectueux de l'environnement et plus durables, tels que la planification et la gestion axées sur l'écosystème.
  - Adopter des accords de cogestion des forêts et de l'environnement acceptables pour les deux parties, c'est-à-dire les Premières nations et les gouvernements, et fondés sur les valeurs et les croyances des Premières nations.
  - Procéder à des consultations approfondies et valables auprès des collectivités entières des Premières nations, et non seulement auprès des chefs et des conseils, sur les questions liées aux ressources naturelles.
  - Inclure les êtres humains en tant qu'éléments d'un écosystème et inclure le savoir écologique traditionnel dans les études d'impact sur l'environnement. Ces études devraient comporter une analyse par sexe complète.
  - Exiger une plus grande transparence publique de la part des sociétés forestières et intégrer les plans de coupe immédiats et à long terme dans les lois provinciales et fédérales.

## **Accords commerciaux**

- Les femmes et les hommes des Premières nations devraient participer aux négociations politiques sur le bois résineux et sur les futurs mécanismes d'exportation du bois.
- Les futurs accords commerciaux devraient comporter des clauses qui tiennent compte des différences entre les sexes et qui reflètent toutes les valeurs, y compris les préoccupations environnementales et les valeurs des Premières nations. Les clauses existantes qui traitent des Premières nations doivent être appliquées et respectées.

## COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS À LA DISCUSSION SUR LA POLITIQUE

**PAUL HENRY, CONSEILLER EN POLITIQUE COMMERCIALE  
DIVISION DE LA POLITIQUE ET PROGRAMMES ÉCONOMIQUES  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉLECTION  
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA**

L'étude du commerce et des investissements d'un point de vue qui tient compte des différences entre les sexes constitue un exercice louable, mais aussi un travail de pionnier et d'une grande importance. Puisqu'il existe toujours un grand nombre de personnes qui doivent être convaincues de son utilité, cet examen demeure un travail de pionnier. Et puisque les personnes qui négocient les accords commerciaux ne pensent habituellement pas à l'incidence des droits et obligations spécifiques de ces accords sur les femmes et les hommes qui font le commerce des biens et des services et qui mènent des activités d'investissement, il s'agit également d'un travail important. L'analyse, si elle est approfondie, détermine les obstacles au commerce et à l'investissement qui peuvent être éliminés ou réduits par la négociation ou l'adoption de dispositions d'autres modèles qui tiennent compte des préoccupations des principales parties intéressées. Il se peut que de temps à autre, les personnes responsables des négociations commerciales examinent les répercussions générales des droits et obligations des accords commerciaux, mais, habituellement, elles ne font aucune distinction entre les deux sexes.

Nos politiques doivent davantage reposer sur la recherche, et bon nombre des présentations faites aujourd'hui abondent en ce sens. L'analyse selon le sexe doit également être utilisée davantage dans les négociations sur le commerce international. Mais quel est l'incidence réelle de cet atelier et de ces présentations? Condition féminine Canada a en quelque sorte réussi à « faire sortir le vote ». Nous retrouvons ici des personnes importantes, intéressées et engagées provenant d'universités, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises et de certains ministères gouvernementaux. Toutefois, en jetant un coup d'oeil dans la salle, je ne vois malheureusement pas beaucoup de responsables des politiques commerciales, c'est-à-dire des personnes qui élaborent les politiques commerciales du Canada ou qui négocient les modalités des accords commerciaux internationaux. Pourquoi? Peut-être que ces personnes ne sont simplement pas intéressées. Peut-être n'ont-elles pas eu le temps de venir car elles avaient d'autres questions urgentes à régler. Ou peut-être que la direction ou la direction générale de leur ministère ne leur a pas demandé d'assister à notre atelier et de lui présenter un rapport sur cet atelier. C'est dommage. Il est aussi probable qu'il existe un facteur de « fatigue », non seulement en raison de la pléthore des accords commerciaux internationaux qui font l'objet d'examen ou de négociations, mais également de l'accumulation des diverses études sur « le commerce et... » (par exemple, le commerce et les normes du travail; le commerce et l'environnement). Donc, aujourd'hui, il ne suffit pas de nous adresser à celles et ceux qui sont déjà convaincus du bien-fondé de notre démarche, mais nous devons travailler pour transmettre ce message et les résultats de ces études à celles et ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous.

Les personnes qui ont organisé ce séminaire ne doivent pas se décourager. Les cercles gouvernementaux et les secteurs autres que ceux du commerce et des questions liées aux sexes connaissent tous le même problème : il existe un gouffre entre le milieu de la recherche et les personnes qui ont des responsabilités d'ordre opérationnel. À certains égards, ces deux groupes évoluent dans deux mondes différents. Ils doivent donc être rapprochés par des efforts améliorés en matière de dialogue, de compréhension réciproque et de conception de la recherche. Au gouvernement et ailleurs, les responsables de la recherche font face au même défi : rendre leurs études pertinentes et utiles. Cela est encore plus difficile lorsque les personnes qu'on cherche à aider ou à influencer ne se présentent pas.

L'autre problème consiste à déterminer comment appliquer l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration ou à la négociation des politiques commerciales internationales. Florence Ievers encourage fortement les responsables des négociations commerciales à tenir compte de cette forme d'analyse. Mais il ne suffit pas que les responsables des politiques commerciales accordent plus d'attention à l'analyse comparative entre les sexes. Nous devons les convaincre d'appliquer cette analyse de manière à ce qu'elle produise des résultats utiles. Et ce qui manque aux quelques responsables du commerce qui s'intéressent à l'analyse comparative entre les sexes, c'est une méthode pratique. C'est déjà un exploit que l'on tienne compte de l'analyse comparative entre les sexes, mais c'est encore plus difficile d'appliquer cette analyse à des cas spécifiques. Les responsables du commerce qui s'intéressent aux impacts sur l'environnement des accords commerciaux font, eux aussi, un travail de « bénédictin ». Demandez-leur combien il a fallu de temps et d'effort pour que les études d'impact environnemental soient acceptées et appliquées aux accords commerciaux internationaux. Plusieurs des présentations faites aujourd'hui établissent de bonnes bases, mais ces études doivent davantage être mises en application. Les spécialistes des politiques commerciales et des analyses comparatives entre les sexes doivent travailler en collaboration plus étroite dans le cadre de projets spécifiques. Cette méthodologie pourrait également être perfectionnée ou améliorée pour que d'autres puissent aussi l'utiliser. Mieux encore, une collaboration accrue entre les responsables de la recherche sur l'analyse comparative entre les sexes et les spécialistes des politiques commerciales se traduira par une recherche plus pertinente.

La recherche sur les différences entre les sexes et le commerce ne doivent pas se limiter aux accords commerciaux parce que ce secteur ne représente que la pointe de l'iceberg. Les accords commerciaux ne répondent pas à toutes les questions. Des explications plus pertinentes sont souvent fournies par les règles nationales générales régissant le commerce et les investissements internationaux ou par les facteurs économiques nationaux. Par exemple, lorsqu'on tente de déterminer les raisons pour lesquelles le flux ou le nombre de travailleuses ou de travailleurs étrangers augmente ou diminue, on accorde peut-être trop d'attention aux dispositions de séjour temporaire que comportent différents accords commerciaux internationaux (comme le chapitre 16 de l'ALÉNA), sans suffisamment comprendre leur relation avec les règles générales du Canada en matière de séjour temporaire. Dans une présentation, une étude de cas semble indiquer, par exemple, que l'accord commercial n'a aucun effet particulier sur les changements relatifs à la mobilité bilatérale des infirmières. D'autres explications, notamment les fonds versés par le gouvernement provincial, ont aussi

une certaine pertinence. C'est que les dispositions de séjour temporaire de l'ALÉNA correspondent ou constituent des exceptions aux dispositions générales du Canada prévues dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et ses règlements, et que bon nombre des dispositions ou mécanismes de la LIPR touchent de manière plus importante la mobilité de la main-d'oeuvre nord-américaine. La recherche sur la mobilité de la main-d'oeuvre a une incidence non seulement sur la recherche qui applique l'analyse comparative entre les sexes, mais elle doit également aller au-delà des accords commerciaux et inclure les dispositions générales dans les explications.

Une des présentations faites aujourd'hui mentionne l'insuffisance des statistiques qui appuient l'analyse comparative entre les sexes. Nous pourrions aussi bien affirmer que de telles statistiques ne sont tout simplement pas disponibles. Il faudra du temps et des efforts – et peut-être même de l'argent – pour obtenir ces statistiques, mais elles sont bel et bien dans la base de données. Les spécialistes des analyses comparatives entre les sexes et les responsables des politiques commerciales pourraient unir leurs efforts pour extraire ces statistiques du système, ce qui a été fait avec succès pour d'autres recherches.

**ANNE ARGYRIS**

**DIRECTRICE PAR INTÉRIM, CENTRE DES OCCASIONS D'AFFAIRES INTERNATIONALES  
COMMERCE INTERNATIONAL CANADA**

J'aimerais remercier Condition féminine Canada de m'avoir permis d'assister à cette réunion et de me donner la chance de commenter les excellents documents présentés. Je tiens à féliciter les chercheuses et chercheurs pour leur dévouement à la cause de l'égalité entre les sexes. Je suis également très impressionnée par les idées présentées en vue de la recherche future. Je vous félicite toutes et tous pour l'excellent travail que vous avez accompli.

Comme nous le savons, les petites entreprises détenues et dirigées par des femmes sont les entreprises qui connaissent la plus forte croissance dans le secteur de l'économie qui connaît, lui aussi, la plus forte croissance. Il existe ici un potentiel phénoménal d'éducation pour les exportatrices et exportateurs et pour les nouvelles exportatrices et les nouveaux exportateurs en pleine croissance. C'est mon domaine et c'est la raison pour laquelle ce qui se passe ici aujourd'hui m'intéresse. Nous sommes toutes et tous convaincus que les entreprises des femmes peuvent occuper une plus grande place dans le milieu des exportations au Canada.

Je travaille au sein des Affaires étrangères et du Commerce international depuis plus de 20 ans et, en tant qu'agente du service extérieur, j'ai occupé divers postes à Ottawa et à l'étranger. Les ministères font preuve d'un grand dévouement à l'égard des petites et moyennes entreprises, leurs principaux clients. À cet égard, tout au long de ma carrière, j'ai fourni de l'aide aux exportatrices et exportateurs canadiens sur les marchés internationaux et j'ai également appuyé les efforts d'exportation des femmes d'affaires. Je ne suis d'aucune manière une experte en la matière, mais je peux vous fournir quelques exemples de belles réalisations.

J'ai géré des projets visant à établir des catalogues pour les femmes d'affaires canadiennes et à les encourager à s'inscrire dans notre base de données pour que nos bureaux de commerce à l'étranger et le Centre des occasions d'affaires internationales puissent communiquer avec elles. Ainsi, nous pouvons leur transmettre les occasions d'affaires dans leur domaine. Notre système est un délégué commercial virtuel, et nous encourageons les femmes d'affaires qui ne sont pas inscrites à le faire à l'adresse <[www.infoexport.gc.ca](http://www.infoexport.gc.ca)>.

Lorsque je travaillais au sein de la division des relations d'affaires avec les États-Unis, j'ai participé à la tenue d'un événement important, le Sommet commercial des femmes d'affaires Canada-États-Unis à Toronto. Le Sommet était tout à fait innovateur en ce sens qu'il réunissait des Canadiennes et des Américaines propriétaires d'entreprises qui désiraient former des partenariats afin de faire du commerce international. Le but visé : accroître les affaires réalisées par les femmes à l'étranger. La méthode : permettre aux petites et moyennes entreprises de faire de nouvelles affaires et d'accroître le commerce transfrontière. Cet événement a connu un très grand succès et il a atteint un sommet inégalé de participation puisque plus de 230 déléguées femmes d'affaires y ont participé. Des ententes commerciales ont été signées sur place. Le ministre du Commerce international coprésidait cet événement, en compagnie du secrétaire du Commerce des États-Unis et de la responsable de l'Administration des petites et moyennes entreprises des États-Unis. Le ministre de l'Industrie et la ministre de Condition féminine étaient également présents au Sommet.

Le Sommet fut le résultat d'une série d'initiatives dirigées par le ministre du Commerce international de l'époque, qui ont débuté vers la fin des années 90 et qui comprenaient le lancement de l'Initiative commerciale internationale pour les Canadiennes, la première Mission commerciale pour les femmes à Washington, DC, la Mission commerciale pour les femmes à Los Angeles, la publication du premier rapport sur les exportatrices canadiennes intitulé *Par-delà les frontières : Les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international* et le lancement du site Web Les femmes d'affaires et le commerce.

La Coalition pour la recherche commerciale, à laquelle j'ai participé, a produit le rapport *Par-delà les frontières* et a été formée pendant une mission commerciale de femmes d'affaires canadiennes à Washington, mission couronnée de succès. Pour la première fois, on accordait une attention particulière aux défis uniques que doivent relever les femmes qui possèdent des petites et moyennes entreprises d'exportation. Ce rapport portait sur les questions auxquelles font face les femmes d'affaires qui font de l'exportation ou qui planifient faire du commerce international. Il présente le sommaire des résultats découlant de l'étude canadienne la plus complète réalisées sur les exportatrices. Il s'agissait seulement d'un premier pas dans la bonne direction, mais d'un pas de géant pour notre compréhension de la place des femmes sur le marché international.

Le secteur de l'exportation a connu une croissance remarquable au cours des dernières années, et il a offert des occasions énormes pour l'expansion des entreprises canadiennes et la croissance de l'emploi. Même aujourd'hui, les exportations représentent 40 % du PIB canadien. Le nombre d'entreprises détenues par des femmes continuent d'augmenter rapidement. Ces entreprises peuvent grandement contribuer à accroître les activités canadiennes sur le marché des exportations. Industrie Canada signale que le taux de



démarrage des entreprises détenues par des femmes est deux fois plus élevé que celui applicable aux hommes, et un tiers des travailleurs autonomes au Canada en 1996 étaient des femmes, comparativement à 19 % il y a 20 ans.

***Des opinions contradictoires sur les services de soutien aux exportations***

J'ai examiné les besoins des exportatrices et j'ai créé un cédérom de nos principaux programmes, Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF), qui permet aux petites et moyennes entreprises de faire des affaires à l'étranger et qui leur fournit des renseignements importants sur les douanes, la distribution, l'entreposage, les agents et divers aspects de l'exportation pour que les femmes d'affaires qui n'ont pas pu participer à une mission du NEEF puissent tout de même avoir accès à tous les renseignements sur leur ordinateur personnel.

Ce furent tous des projets innovateurs. Ce que je tiens à vous dire, c'est qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Les documents qui nous ont été présentés aujourd'hui doivent nous encourager à poursuivre nos efforts. Ils doivent également nous inciter à développer des secteurs comme celui des femmes handicapées, des différences entre les sexes dans la politique commerciale du Canada et de l'analyse comparative entre les sexes dans les politiques des soins à domicile. Le message est clair. Je prends aussi note des recommandations touchant l'établissement de comités et de conseils consultatifs sur ces questions. Je dois également souligner qu'un des membres du Conseil consultatif ministériel des PME est une femme ayant un handicap. Pour conclure, je vous encourage à poursuivre vos efforts en vue de faire progresser ces questions afin que nous demeurions sur la bonne voie et que nous maintenions notre vitesse de croisière.

**LUCIE BAZINET**

**DIRECTION DES AMÉRIQUES**

**AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Je parle au nom d'un organisme de développement dont le mandat est la réduction de la pauvreté et qui reconnaît depuis longtemps l'importance d'appuyer l'égalité entre les sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes dans le contexte des droits de la personne et parce que les progrès réalisés dans ces domaines sont essentiels à la réduction de la pauvreté.

Pourquoi l'ACDI se préoccupe-t-elle du commerce et plus particulièrement du commerce et de l'égalité entre les sexes, et quelle est la pertinence des études décrites par les spécialistes pour un organisme de développement comme l'ACDI?

En tant qu'organisme de développement, il est impossible pour l'ACDI de ne pas se préoccuper d'un processus comme la libéralisation du commerce étant donné l'incidence qu'il a et qu'il pourrait avoir sur la transformation de nos propres réalités et des réalités de nos pays partenaires. Cette incidence peut être positive et négative et, évidemment, elle touchera les femmes et les hommes de manière différente étant donné que la situation de ces deux groupes est habituellement différente. La cohésion des politiques en ce qui concerne

les objectifs de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes et de commerce exige que nous comprenions ce processus.

Dans ce contexte, les études décrites ici aujourd'hui sont importantes en ce sens qu'elles élargissent les recherches et les renseignements dont nous disposons sur les relations qui existent entre l'égalité entre les sexes et l'économie, y compris dans le secteur du commerce. Ces études nous aident également à comprendre l'impact différentiel potentiel produit sur les femmes et les hommes dans des secteurs et dans des groupes en particulier, tout en fournissant des renseignements utiles aux décideurs pour faire en sorte que certains groupes ne soient pas touchés de manière disproportionnée par les politiques élaborées. Elles définissent des stratégies et des changements qui peuvent être apportés aux politiques pour faire en sorte que ces groupes puissent également en bénéficier. Les résultats de ces études et de celles réalisées ailleurs en Amérique affichent de grandes similitudes. Elles montrent l'utilité des analyses comparatives entre les sexes pour le rapprochement entre les politiques et programmes publics, dans les secteurs de la santé et de l'équité en matière d'emploi, et les politiques de libéralisation du commerce. L'étude sur la mobilité de la main-d'oeuvre démontre que les femmes ne bénéficient pas nécessairement de la libéralisation du commerce puisque certaines barrières les empêchent de profiter des occasions qui pourraient s'offrir à elles. Cette étude montre également que les données ventilées par sexe au Canada ne sont pas suffisantes.

En Amérique, l'ACDI contribue au renforcement des compétences des parties intéressées du secteur public et de la société civile qui participent à l'élaboration des politiques commerciales. Parmi nos partenaires, nous comptons entre autres la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Organisation des États américains. Dans le cadre de nos travaux, nous mettons l'accent sur la nécessité d'accroître la capacité de mener des analyses comparatives entre les sexes comme partie intégrante du processus décisionnel. Nous avons conçu un outil sur l'égalité entre les sexes dans les projets liés au commerce et au renforcement des compétences, et nous appuierons la création de tout autre outil de la sorte. Nous espérons utiliser ces outils pour aider nos partenaires à mieux comprendre l'importance de l'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des politiques commerciales. Nous avons entre autres appuyé la création d'un cours sur l'égalité entre les sexes et le commerce dans le cadre de la maîtrise en commerce international de l'University of West Indies. Les études décrites ici aujourd'hui augmenteront nos connaissances sur les répercussions différentielles des politiques commerciales sur les femmes et les hommes, ainsi que sur les stratégies requises pour régler ce problème. Je suis convaincue que nos partenaires se montreront très intéressés par ces études.

## INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES ORGANISATIONS COMMERCIALES MULTINATIONALES : DÉFIS ET POSSIBILITÉS

### MOT D'OUVERTURE

**ZEYNEP KARMAN**

Nous poursuivons notre discussion en portant une attention particulière aux défis et possibilités de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales multinationales. Bon nombre d'entre vous présents aujourd'hui qui travaillent dans le domaine international et qui représentent les intérêts du Canada au sein de différentes organisations internationales savent quels sont les défis reliés à la mise en oeuvre des engagements internationaux du Canada.

Comme Florence l'a mentionné ce matin, Condition féminine Canada a pris les devants en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'intégration de l'égalité entre les sexes au sein des différentes organisations multinationales, comme la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation des États américains, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Commonwealth.

Ayant occupé le poste de directrice de la Direction internationale de Condition féminine Canada pendant quatre ans, j'ai eu l'occasion de relever certains de ces défis et de participer à des initiatives d'intégration de l'égalité entre les sexes. Les choses sont certainement plus faciles lorsque vous recevez l'aide de collègues d'autres ministères gouvernementaux.

L'un des plus grands défis représente peut-être la transformation des engagements internationaux canadiens en matière d'égalité des sexes, lesquels sont clairement stipulés dans les instruments internationaux tels que la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et le Programme d'action de Beijing, pour que ces engagements deviennent des organisations et des accords commerciaux multinationaux, cette transformation étant effectuée par les conseillères et conseillers et par les négociatrices et négociateurs en matière de politiques commerciales. Mais je laisserai nos spécialistes, Charles LaSalle de Commerce international Canada, Heather Gibb de l'Institut Nord-Sud et Dana Peebles de Kartini International vous parler avec plus en détail de cette question. Aujourd'hui, nous avons aussi parmi nous Alan Bowman, directeur des Opérations de la Division de la politique sur l'Asie-Pacifique, de Commerce international Canada. Il a gentiment accepté de répondre à quelques questions et de présenter ses commentaires lors de la période de discussion.

**CHARLES LASALLE**

**DIRECTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE MULTILATÉRALE  
COMMERCE INTERNATIONAL CANADA**

- La Déclaration de Beijing et le Programme d'action stipulent que « les États s'efforcent de faire en sorte que des politiques nationales relatives aux accords commerciaux

internationaux et régionaux n'aient pas une incidence négative sur les activités traditionnelles et nouvelles des femmes ». (Objectif stratégique F.1.165, 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes)

- Objectif 3 des OMD : « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ». Indicateur 11- Pourcentage de salariés dans le secteur non agricole qui sont femmes.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : « Prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes. » (Article 2)

Ces déclarations et conventions sont en vigueur.

- Les niveaux d'éducation des femmes ont considérablement augmenté. En 2000, l'écart mondial entre le nombre de filles inscrites à l'école primaire était de cinq points de pourcentage par rapport à celui des garçons, tandis qu'en 1975, il était de 16 points.
- Depuis 1970, l'espérance de vie moyenne pour les femmes a augmenté de 15 à 20 ans dans les pays en développement.
- Depuis les années 70, la participation des femmes à la main-d'oeuvre a augmenté en moyenne de 15 % dans les pays de l'Extrême-Orient et de l'Amérique latine. Entre 1990 et 2002, 81 des 111 pays étudiés affichaient une hausse du pourcentage des femmes travaillant dans des secteurs non agricoles.
- Certains pays (dont le Brésil, le Chili, l'Inde, la Jordanie, la Malaisie, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Thaïlande) ont modifié leur codes du travail pour établir un traitement plus équitable des hommes et des femmes dans la main-d'oeuvre.
- Depuis l'accord de Beijing, certaines améliorations ont été apportées aux droits de propriété et d'héritage des femmes dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie.

La Banque mondiale accorde également plus d'attention à l'égalité entre les sexes et au développement.

- 1977 : nomination de la première conseillère pour l'intégration des femmes dans le développement.
- 1984 : la directive 2.20 du Manuel opérationnel traite de l'incidence sur les femmes de l'aide accordée par la Banque dans le cadre du processus d'évaluation des projets.
- 1986 : création de la Section de l'intégration des femmes dans le développement.

- 1990 : une directive opérationnelle recommande que les questions des femmes soient prises en ligne de compte pour l'élaboration des programmes de réduction de la pauvreté.
- 1994 : la directive opérationnelle 4.20 est émise : la Banque mondiale établit les objectifs de réduction des écarts entre les sexes et d'amélioration de la participation des femmes.
- 1996 : le groupe consultatif extérieur sur les rapports femmes-hommes (External Gender Consultative Group) est créé.
- 1997 : la commission sur l'égalité entre les sexes et de développement (Gender and Development Board) est créée.
- 1998 : le poste de chef de la commission sur l'égalité entre les sexes et le développement devient un poste de direction.

### **Défis : intégration de l'égalité entre les sexes à l'OMC?**

#### ***Opérations***

Une recherche sur le Web sur le « statut social des femmes et des hommes et sur l'égalité entre les sexes » a produit 16 573 documents. Le Secrétariat produit une seule statistique sur le statut social des femmes et des hommes : le nombre d'employés femmes et hommes en 2004. Sur les 601 employés de 2004, 298 étaient des hommes et 303 étaient des femmes. Sur les 27 postes de direction générale, de direction générale adjointe et de haute direction, 24 étaient occupés par des hommes et deux étaient occupés par des femmes. Les groupes spéciaux chargés d'examiner les différends comptaient 147 hommes et 12 femmes.

#### **Défis**

- Mandat : (établi par les membres sur consensus).
- Modus operandi : (mentalité de « secrétariat »).
- Dynamique d'organisation internationale : nominations à des postes clés.
- Dynamique interne : recrutement : postuniversitaire, plus de 10 à 15 ans d'expérience.
- Environnement de travail de Genève : (époux /conjoints?).

#### ***Orientation stratégique***

- L'intégration de l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale de l'OMC est à l'état naissant.
- L'OMC ne voit aucune discrimination entre les hommes et les femmes au sens large – au niveau macroéconomique, la politique commerciale et l'intégration économique ne font

aucune discrimination. Mais, on craint que la politique commerciale ou l'intégration économique puisse renforcer ou amplifier les tendances et structures existantes.

- Au niveau microéconomique (par exemple, la répartition des hommes et des femmes dans la main-d'oeuvre), les répercussions peuvent être différents. Certains ajustements doivent être faits. Les secteurs du textile et de l'habillement sont des secteurs dans lesquels les différences entre les sexes peuvent être évidentes.

### **Progrès? Reculs?**

L'exemple de la déclaration Beijing +5 suggère que des leçons peuvent être tirées à l'échelle multinationale.

- Les évaluations systématiques peuvent grandement contribuer à augmenter le niveau de sensibilisation.
- Le processus d'évaluation ajoute de la rigueur et peut servir à établir des jalons.
- Les données ventilées par sexe demeurent insuffisantes. C'est un objectif des Nations Unies depuis les années 70.
- En 1993, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a établi des cibles internes en matière d'égalité des sexes aux Nations Unies pour 2000. Ces cibles n'ont pas été atteintes.
- Le rôle des réseaux de partage des connaissances.
- La participation de la société civile au processus.
- Intégration d'un point de vue qui tient compte de l'égalité entre les sexes.
- Le rôle des évaluations de l'incidence sur les femmes et les hommes.
- Des recherches et des analyses continues sont nécessaires, tant fondamentales qu'appliquées.

### **Stratégies potentielles pour l'avenir**

- Adopter une stratégie d'intégration de l'égalité entre les sexes.
- Surveiller la mise en œuvre de la stratégie.
- Utiliser des cibles en matière d'égalité des sexes.
- Produire des statistiques ventilées par sexe.
- Appuyer la recherche fondamentale et les travaux d'analyse appliquée.

- Améliorer les liens complémentaires avec les autres organismes.
- Déterminer le rôle potentiel des évaluations des répercussions sur les femmes et les hommes.
- Continuer à appuyer, financièrement et autre, dans les réseaux de partage des connaissances.
- Renforcer l'influence et le pouvoir des femmes.
- Améliorer l'accès des femmes aux ressources.

**HEATHER GIBB**  
**INSTITUT NORD-SUD**

Vingt-et-un pays entourant l'océan Pacifique font partie du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). L'objectif double de l'APEC — la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement (LFCI) et la coopération économique et technique (ECOTECH) — est parfois caractérisée comme étant un objectif nord-sud, se jouant dans un autre secteur des politiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet objectif à deux volets rend possible l'établissement reliant les deux idéologies des politiques sociales et économiques. Le cadre d'intégration de l'égalité entre les sexes de l'APEC offre des outils importants pour comprendre et relever non seulement les défis de l'égalité entre les sexes dans ces secteurs stratégiques, mais également les problèmes d'inégalité systémique qui affectent le développement et la croissance économique.

Les personnes qui défendent l'égalité entre les sexes ont établi des liens directs entre le renforcement de l'autonomie des femmes et l'amélioration des résultats économiques et commerciaux. En effet, lors de leurs rencontres annuelles, les chefs de gouvernement consacrent souvent leur attention à l'« importante contribution » des femmes et à la « nécessité d'éliminer les inégalités entre les sexes de tous les aspects de la vie sociale et économique ». En préparant mes notes d'allocation pour ce groupe de spécialistes, je me suis demandée si je devais comparer l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC à un verre à moitié plein ou à un verre à moitié vide, ou alors à un verre à moitié plein grâce aux occasions saisies ou à un verre à moitié vide à cause de l'inertie?

### **Intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC : une rétrospective**

En mars 1996, avec l'appui du bureau régional de la science et de la technologie de l'UNESCO à Jakarta, l'Institut indonésien de la science et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un petit groupe de femmes scientifiques, médecins et ingénieures de l'Asie du Sud-Est et quatre personnes du Canada se sont rencontrés pour lancer un réseau offrant des compétences spécialisées en ce qui concerne les dimensions liées aux sexes dans le commerce, l'investissement et la coopération de développement. Voici quelques préoccupations définies lors de cette rencontre :

- l'exode des cerveaux des travailleuses et travailleurs hautement spécialisés des pays en développement et la déqualification de ces travailleuses et travailleurs lorsqu'ils ne peuvent pas exercer leur profession dans les pays hôtes;
- les répercussions sur l'environnement et la santé qui accompagnent la production grandissante de matériaux toxiques et de déchets dangereux;
- les « fossés entre les sexes » qui persistent en formation scientifique et en perfectionnement des compétences dans le contexte de la mondialisation et qui sont alimentés par le changement technologique rapide;
- l'eau, l'air et la biodiversité, l'équilibre entre les préoccupations environnementales, l'abondance et les nouvelles règles du commerce;
- les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle, y compris le brevetage des variétés de semences et le brevetage des connaissances indigènes, l'incidence de l'application plus stricte et plus coûteuse des droits de propriété intellectuelle pour la diffusion de la nouvelle technologie, surtout pour les personnes pauvres, dont la majorité sont des femmes;
- l'incidence de la libéralisation du commerce sur la santé, y compris la santé au travail, les préoccupations au sujet de la « réification » des femmes et de la hausse de la prostitution et du commerce sexuel des enfants, les conséquences du VIH/sida.

L'APEC et d'autres organisations se proposent d'étudier bon nombre de ces questions, même si elles ne tiennent pas toujours compte de l'intégration de l'égalité entre les sexes.

La rencontre de Jakarta a été suivie de réunions à Manille avec le ministère de la Science et de la Technologie et avec le Conseil national sur le rôle des femmes philippines. Ces réunions ont permis, plus tard au cours de l'année, la tenue de la première réunion du Réseau des femmes dirigeantes (RFD) de l'APEC et la mise en place d'une collaboration solide entre les personnes qui défendent l'égalité entre les sexes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Cette réunion et cette collaboration ont produit d'excellents résultats : cette même année, la Déclaration des dirigeants de l'APEC était la première déclaration à demander la reconnaissance du rôle des femmes à l'APEC. Depuis, plusieurs initiatives liées à l'égalité entre les sexes ont été mises en œuvre à l'APEC.

- Des projets et des stratégies d'intégration de l'égalité entre les sexes ont été mises en œuvre par le Groupe de travail sur le développement des ressources humaines, le Groupe de travail sur la science et la technologie industrielle, le Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises et autres. Le Réseau des femmes dirigeantes a rencontré les ministres de l'APEC responsables des petites et moyennes entreprises et les ministres du commerce afin de défendre les programmes et politiques qui appuient les femmes entrepreneures et le secteur des très petites et petites entreprises.
- Deux réunions ministérielles sur les femmes (1998 et 2002) ont porté sur les questions liées aux femmes dans l'économie et sur les préoccupations relatives aux différences entre les sexes et au commerce.



- Le *Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC*, une politique officielle pour l'intégration de l'égalité entre les sexes, a été élaboré en 1998-1999. Des « guides » en langage simple pour l'analyse comparative entre les sexes, la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe et la participation des femmes ont été produits et présentés aux ateliers auxquels participaient la plupart des comités et groupes de travail de l'APEC.

## **Évaluation des progrès**

En 2002, Condition féminine Canada a commandé une évaluation dans le cadre de sa participation à la deuxième Réunion ministérielle de l'APEC sur les femmes. Cette évaluation a montré que des progrès avaient été réalisés dans l'établissement des bases de l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC (élaborer des mécanismes institutionnels et des outils pour l'intégration de l'égalité entre les sexes, rehausser le niveau de sensibilisation sur la question de l'égalité entre les sexes dans de nombreux comités de l'APEC) et qu'un certain nombre d'initiatives prometteuses étaient à l'étude pour des groupes de travail. Des plans étaient également en cours pour établir le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes pour que l'APEC remplace le Groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes qui avait été chargé d'établir le cadre d'égalité des sexes de l'APEC. Les activités proposées pour le Réseau comprenait une réunion annuelle au cours de laquelle on discuterait des idées des comités et des groupes de travail de l'APEC au sujet des tâches à accomplir, de la formation sur la coordination des questions liées à l'égalité entre les sexes et de la concentration des efforts sur les questions prioritaires de sorte que les ressources limitées puissent être affectées d'une manière efficace. Une réunion ministérielle tenue tous les deux ou trois ans fournirait également une tribune pour discuter des questions découlant des travaux des groupes de travail et des comités de l'APEC.

Ces défis ne sembleront pas inconnus à ceux qui sont chargés de faire en sorte que les cadres stratégiques et les efforts de sensibilisation relatifs à l'intégration de l'égalité entre les sexes soient concrètement mis en oeuvre. L'évaluation a montré que la réussite de l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC était freinée par des facteurs de gestion plus vastes étrangers à l'organisation, dont le très haut taux de roulement chez les personnes clés, le mandat en expansion de l'APEC et de la documentation encombrante dont s'occupe un très petit secrétariat. Les lourdes responsabilités confiées à la présidence des comités et des groupes de travail avaient pour effet que « l'égalité entre les sexes » devenait une priorité secondaire.

Le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes a été conçu de manière à ce qu'il soit présidé par une personne du ministère de la condition féminine du pays hôte de l'APEC. Ainsi, la présidence change chaque année, ce qui rend la continuité extrêmement difficile. Le membre du personnel chargé de l'égalité entre les sexes au Secrétariat n'avait aucune expérience sur les questions liées à l'égalité entre les sexes et cette personne a été nommée au sein de plusieurs comités, ce qui a eu pour résultat que les questions liées à l'égalité entre les sexes n'ont reçu que très peu d'appui. Un nombre restreint de groupes de travail a déterminé des centres de coordination des rapports entre les sexes, laissant ainsi les processus et les travaux importants aux ministères de la condition

féminine, qui tendent à être marginalisés, peu financés et à la limite de leur capacité. (Toutefois, un des objectifs de la stratégie d'égalité entre les sexes de l'APEC était de nouer des liens entre les mécanismes de la condition féminine et le commerce, les ministères des affaires étrangères et du développement économique.)

Certaines activités intéressantes liées à l'égalité entre les sexes ont été menées par plusieurs comités de l'APEC. Il est important de noter que ces travaux se dirigent vers des secteurs non traditionnels. Par exemple :

- Le Comité du commerce et de l'investissement (CCI) a récemment terminé le projet *Appui au potentiel des femmes exportatrices*, qui a présenté des recommandations au CCI en vue d'établir des liens plus efficaces entre ses activités de renforcement des compétences commerciales et de facilitation du commerce et les besoins des petites entreprises détenues ou dirigées par des femmes.
- Le Groupe d'experts pour la coopération technique en agriculture (GECTA) a entrepris l'étude régionale de l'APEC sur l'égalité entre les sexes et la mondialisation de l'agriculture.
- Une initiative du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, appelée Contributions des femmes et des hommes aux économies des pays de l'APEC : nécessité des données désagrégées selon le sexe (*The Economic Contributions of Women and Men in APEC Economies*), a recueilli des données économiques ventilées par sexe pour les pays membres de l'APEC.
- En 2003, le Groupe de travail pour la promotion du commerce (GTPC) a tenu un séminaire et a publié un rapport d'analyse sur l'égalité entre les sexes dans les activités des organisations de promotion du commerce qui était intitulé *Gender Analysis in Trade Promotion Organizations' Activities*.

Nous constatons une érosion continue de l'infrastructure de soutien de l'APEC à l'égard de l'intégration de l'égalité entre les sexes qui, il y a cinq ans, était plutôt dynamique. Le soutien organisationnel et la coordination de l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC se sont beaucoup affaiblis depuis le démantèlement du Groupe consultatif spécial sur l'intégration de l'égalité entre les sexes. Par exemple :

- En 2004, les membres du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes se sont rencontrés en septembre, trop tard au cours de l'année de l'APEC pour avoir un effet quelconque sur les objectifs de l'année. Cette année encore, les membres du Réseau se sont une fois de plus réunis en septembre, le résultat d'une mauvaise organisation et d'une planification de dernière minute qui pourraient nuire aux résultats de 2006. Le Réseau n'a présenté aucun rapport à la réunion de la haute direction de l'APEC en mars 2005. Le Réseau des femmes dirigeantes de l'APEC a aussi perdu son dynamisme.

- Conformément au plan d'origine du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, une troisième réunion des ministres responsables de la Condition féminine de l'APEC aurait dû avoir lieu en 2004 ou en 2005. Bien que les réunions ministérielles n'utilisent pas toujours les ressources de la manière la plus efficace possible, elles constituent tout de même un mécanisme de responsabilisation pour les organisations. Toutefois, l'horizon de planification en vue d'une réunion de haut niveau pour 2006 s'estompe rapidement.
- Une mise à jour timide des possibilités stratégiques en vue de faire progresser l'égalité entre les sexes a été présentée. La Déclaration ministérielle de l'APEC faite en novembre 2004 soulignait le projet du CCI, *Appui au potentiel des femmes exportatrices*, et demandait à la haute direction de l'APEC de faire rapport sur le suivi des recommandations du projet au sein de l'APEC avant la réunion des ministres du commerce de l'APEC, prévue pour juin 2005. Il est malheureux de constater que le rapport du CCI à la première réunion de la haute direction de cette année indiquait seulement que le Comité prendrait en considération les recommandations et qu'il les étudierait pour déterminer si une liste plus courte de recommandations pouvait être mise en vigueur en 2005. Le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, qui a rencontré le CCI en septembre 2004 pour discuter des résultats des projets, n'a toujours pas présenté de recommandations au CCI sur les secteurs prioritaires qui doivent faire l'objet d'un suivi en 2005.

L'étude sur l'égalité entre les sexes et la mondialisation de l'agriculture du Groupe d'experts pour la coopération technique en agriculture (GECTA), qui mettait l'accent sur le Vietnam et la Thaïlande, ne semble pas avoir été distribuée.

Le Groupe de travail pour la promotion du commerce a lancé un projet, dirigé par la Chine, sur l'incidence de l'élimination progressive de l'Arrangement multifibres. Pour le moment, on ne sait pas comment la dimension de l'égalité entre les sexes sera traitée, mais la fin de l'Arrangement a des répercussions importantes sur les travailleuses dans les pays en développement et les pays développés.

- Les responsables des initiatives complémentaires de l'APEC en matière d'égalité des sexes ne semblent pas se transmettre mutuellement de l'information ni tenir de discussions significatives par l'entremise des groupes de travail visés ou du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes. Par exemple, l'étude du GECTA comble des lacunes dans des secteurs définis par le projet du CCI sur les femmes exportatrices; les recommandations du projet du CCI sur la promotion des très petites et petites entreprises de femmes devraient faire l'objet de discussions avec le Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises de l'APEC et avec les ministres nationaux responsables de la promotion des petites et moyennes entreprises.
- De plus, les résultats des travaux de l'APEC dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du commerce ne semblent pas être systématiquement transmis à d'autres organisations multilatérales ou régionales qui veulent améliorer leurs compétences dans ces secteurs.

Les gouvernements doivent répondre de leurs politiques et engagements en matière d'égalité des sexes, ainsi que de leurs obligations en matière de commerce et d'investissement, mais l'APEC ne semble pas vouloir répondre de sa politique en matière d'égalité des sexes. C'est pourquoi un organisme consultatif du secteur privé, le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (ABAC), peut s'avérer efficace : l'ABAC a formé son propre comité en vue de surveiller les mesures prises par l'APEC en réponse aux recommandations déjà formulées par l'ABAC. Ce rôle de « chien de garde » pourrait également être assumé par le Réseau des femmes dirigeantes et le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes.

Le Conseil a aussi contribué au processus du plan d'action individuel (PAI) de l'APEC. (Les PAI constituent les engagements spécifiques pris par les membres de l'APEC pour réaliser les objectifs de libéralisation du commerce et de l'investissement de l'APEC.) À la suite de recommandations de l'ABAC, les membres de l'APEC ont rendu facilement accessibles (site Web de l'APEC) leurs rapports annuels sur les mesures prises, ce qui crée un document à jour et transparent. Les responsables du projet *Appui au potentiel des femmes exportatrices* du CCI a suggéré que les membres de l'APEC soient également tenus de présenter un rapport sur les démarches prises pour cerner et résoudre les problèmes d'égalité des sexes de leurs PAI.

Le Conseil a récemment présenté un certain nombre de suggestions en vue d'améliorer la participation du milieu des affaires au processus d'évaluation par les pairs du PAI, y compris par la participation des membres de l'ABAC aux réunions d'instruction des spécialistes de l'évaluation par les pairs de leur pays lorsqu'une évaluation est en cours, ainsi que par la participation à la séance d'évaluation. Nous pouvons imaginer l'incidence d'un tel processus si des spécialistes en matière d'égalité des sexes y participaient!

### **Points d'entrée en 2005**

- Les ministères de la Condition féminine qui sont membres du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes de l'APEC, dont Condition féminine Canada, doivent réagir rapidement et présenter un rapport sur le suivi des recommandations du projet du CCI avant la date limite de juin établie par les ministres de l'APEC.
- Le suivi des résultats et des recommandations présentés par le projet *Appui au potentiel des femmes exportatrices* du CCI doit être fait auprès du Groupe de travail sur les PME alors qu'il entreprend ses discussions sur le réseautage et le regroupement pour les petites et moyennes entreprises innovatrices cette année. La promotion de ces entreprises est une priorité du Canada pour l'APEC en 2005, et il existe un ensemble considérable de travaux au Canada et à l'APEC sur les besoins et préoccupations des femmes entrepreneures.
- Intégrer les préoccupations soulevées dans le projet du CCI relativement à l'accès au financement pour les très petites et petites entreprises, en particulier pour les femmes entrepreneures, à la libéralisation de l'investissement dans le cadre du projet LFCI du

Comité économique portant sur la libéralisation et la facilitation des investissements de l'APEC (Japon).

- Intégrer l'égalité entre les sexes et le développement du secteur privé au deuxième dialogue en table ronde APEC/IFI sur la coopération économique et technique (ECOTECH).
- Tenir compte de la suggestion du projet du CCI d'inclure une évaluation des répercussions sur les sexes de la libéralisation du commerce dans la région de l'APEC en tant que composante de l'inventaire à mi-parcours des progrès réalisés relativement aux objectifs de Bogor.
- Assurer l'intégration complète des dimensions touchant l'égalité entre les sexes au symposium de l'APEC, en août 2005, sur le renforcement des filets de sécurité sociale en période de changements socioéconomiques rapides.
- Le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes pourrait profiter de sa réunion annuelle pour tenir un dialogue stratégique sur l'objectif prioritaire de l'APEC. Cette année, le Réseau pourrait miser sur l'inventaire à mi-parcours des progrès réalisés relativement aux objectifs de Bogor de l'APEC (une priorité de l'hôte de l'APEC, la Corée) pour examiner les conséquences de la libéralisation du commerce sur les femmes de la région de l'APEC. Cette évaluation pourrait comprendre une discussion sur les résultats et recommandations clés des récentes activités menées en matière d'égalité des sexes par les groupes de travail de l'APEC, ainsi que sur les principaux messages découlant des échanges au sujet des femmes et de l'économie qui ont eu lieu lors des dernières réunions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur l'évaluation de dix ans de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action.
- Outre toutes les mesures que peut prendre le Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes, le Canada pourrait réagir à la politique d'intégration de l'égalité entre les sexes de l'APEC en incluant dans son propre PAI toutes les évaluations des répercussions sur les femmes et les hommes découlant des accords commerciaux ou les mesures prises par le gouvernement du Canada pour protéger et faire progresser les objectifs en matière d'égalité des sexes par l'entremise d'accords commerciaux. Le gouvernement du Canada pourrait ainsi inclure la liste des études commandées par CFC sur l'égalité entre les sexes et le commerce dans les sections pertinentes de son PAI, ainsi que les consultations concernant les répercussions potentielles sur les deux sexes des nouveaux accords commerciaux ou des accords commerciaux existants, le nomination de spécialistes en matière d'égalité des sexes au sein des mécanismes consultatifs gouvernementaux sur le commerce, etc. Le Canada pourrait également veiller à ce que toutes les activités de l'APEC qui reçoivent des fonds publics se conforment pleinement à la politique en matière d'égalité des sexes de l'APEC et du gouvernement du Canada.

Le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide? Plusieurs occasions nous seront offertes cette année pour remplir ce verre, mais pour ce faire, il faut agir en temps opportun, il doit exister une certaine volonté politique et certaines ressources doivent être mises en place.

**DANA PEEBLES**

**KARTINI INTERNATIONAL**

En général, la politique commerciale internationale a des répercussions différentes sur les femmes et les hommes en raison de leurs conditions socioéconomiques différentes. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) négocie des accords commerciaux qui pourraient avoir d'importantes répercussions positives et négatives sur différents groupes d'hommes et de femmes au Canada. Même si le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada a établi un processus consultatif en vue d'obtenir le point de vue des Canadiennes et des Canadiens sur la politique commerciale du Canada et sur la position de négociation du Canada au sein de l'OMC, l'attention accordée à la question de l'égalité entre les sexes dans le processus de négociation commerciale du Canada à l'OMC était plutôt minime lorsque cette politique a été élaborée en 2002. Depuis que cette recherche est terminée, Affaires étrangères et Commerce international Canada a commencé à fournir de la formation à son personnel sur la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et sur l'analyse comparative entre les sexes. Toutefois, à ce jour, il n'a pas établi de processus qui tient compte de manière explicite et systématique de la nécessité d'inclure la dimension des différences entre les sexes dans la politique commerciale du Canada et dans l'élaboration des positions de principe du Canada à l'OMC.

Pour diverses raisons, les organisations de femmes, en particulier, ont de la difficulté à avoir accès aux différents processus de consultation, et les responsables du commerce au sein du gouvernement n'ont pas établi de liens de consultation avec ces groupes. En partie, il s'agit d'apprendre à parler le même langage et à collaborer de manière efficace. Les organisations féminines font face à un défi important quand il s'agit de trouver les ressources dont elles ont besoin pour acquérir les connaissances approfondies nécessaires pour comprendre les complexités de l'OMC et les façons les plus efficaces d'influencer les processus de négociation commerciale multilatéraux. Il existe également de nombreux malentendus sur la manière dont l'OMC fonctionne. Les responsables du commerce doivent, pour leur part, apprendre à analyser l'incidence du Canada et des accords actuels et futurs de l'OMC en tenant compte des différences entre les sexes, et ce, en examinant les multiples groupes qui forment la société canadienne et en s'engageant à ce que ce soit fait.

Par conséquent, il est important de trouver un terrain neutre où les différentes parties intéressées peuvent se rencontrer et discuter de leurs préoccupations relativement aux répercussions sur les deux sexes des accords de l'OMC. Pour relever ce défi, Kartini International a élaboré un projet de modèle de défense des droits axé sur le commerce et les sexes ainsi qu'un outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale. Ce modèle de défense des droits a été adapté au contexte canadien à partir du modèle utilisé par le Réseau des femmes dirigeantes lorsqu'il a convaincu l'APEC d'intégrer les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes à ses politiques et programmes commerciaux et s'inspire des leçons tirées grâce à ce processus. Il s'agit d'établir un organisme consultatif formés des porte-parole des différentes parties intéressées, lesquels fourniraient de l'information sur l'égalité entre les sexes, des résultats de recherches et des analyses de données appuyant

l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la position de négociation du Canada en matière de commerce. Cet organisme de défense des droits partagerait les analyses et ferait rapport aux principaux organismes du secteur public canadien chargés de l'élaboration de positions de négociation du Canada à l'OMC ou qui influent sur ce processus. Il s'agit notamment du MAECI, d'Industrie Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), ainsi que de Condition féminine Canada (CFC) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le modèle de défense des droits axé sur le commerce et les sexes prendrait la forme d'un comité conjoint formé de porte-parole des secteurs public et privé, de la société civile et du milieu universitaire. Son objectif serait double : travailler pour faire en sorte que le gouvernement canadien fasse la promotion de l'intégration systématique des questions liées à l'égalité entre les sexes dans les politiques et accords commerciaux à l'OMC et permettre aux femmes de faire connaître leur point de vue sur les facteurs pris en ligne de compte dans l'élaboration de la politique commerciale canadienne à l'OMC. Pour être efficace, ce comité devrait avoir des pouvoirs semblables à ceux du conseil consultatif d'Équipe Canada inc. Ainsi, tous les renseignements qu'il donne au gouvernement du Canada formeraient un processus bidirectionnel qui comporterait un certain niveau de reddition de comptes. Des ressources suffisantes devraient également être attribuées à ce comité pour que sa participation soit efficace.

Le comité et toutes les organisations qui veulent faire des présentations au sujet du processus d'élaboration de la politique commerciale devront être en mesure d'exécuter des analyses comparatives entre les sexes. Puisque la majorité de ces organisations et parties intéressées n'ont pas d'analystes commerciaux de grande expérience au sein de leur personnel, il est important pour elles d'avoir accès à un outil d'analyse comparative entre les sexes qui peut facilement être utilisé par des personnes autres que des économistes, mais qui porte toute de même sur les questions clés que les responsables du commerce doivent prendre en considération. Kartini International a conçu un outil d'analyse comparative entre les sexes et la politique commerciale en tenant compte de ces facteurs. Cet outil vise à aider les différents groupes démographiques ou d'intérêt du Canada à évaluer l'incidence possible et réelle des accords commerciaux existants et futurs de l'OMC sur des groupes précis de femmes et d'hommes. Ces groupes pourraient ensuite fournir des renseignements dans le cadre du processus d'élaboration de la politique commerciale du Canada, qui tiennent compte des différences liées au sexes.

En ce qui concerne l'outil d'analyse comparative entre les sexes, la première étape consiste à identifier les principaux groupes démographiques qui seront touchés par des politiques ou accords commerciaux spécifiques et à évaluer cette incidence du point de vue des femmes comme des hommes. La deuxième étape consiste à analyser l'incidence de la politique commerciale sur les femmes et les hommes compte tenu des différents rôles assumés par chaque groupe dans la société canadienne, par exemple, en tant que consommatrices et consommateurs, soignantes et soignants membres de la famille, employées et employés, entrepreneures et entrepreneurs, et productrices et producteurs.

Afin de vérifier l'efficacité du modèle de défense des droits et de l'outil d'analyse comparative entre les sexes, Kartini International a mis deux processus en place. D'abord, on a obtenu des renseignements et commentaires sur le modèle de défense des droits axé sur le commerce et les sexes et sur l'outil d'analyse comparative entre les sexes en menant un

projet pilote sur le terrain lors d'un atelier sur l'intégration de l'égalité entre les sexes offert au personnel chargé des politiques de l'Organisation des États américains. Ensuite, on a organisé un groupe de discussion bilingue en ligne à l'échelle du Canada. Environ 250 personnes et organisations travaillant dans le domaine de l'égalité entre les sexes et du commerce ont été invitées à participer à cet atelier. D'après leurs commentaires, des modifications ont par la suite été apportées au modèle de défense des droits et à l'outil d'analyse comparative entre les sexes.

Leurs commentaires se sont également avérés très utiles pour l'élaboration d'une série de recommandations sur les mesures futures que le secteur public canadien pourrait prendre pour intégrer la question de l'égalité entre les sexes de manière plus systématique dans ses processus d'élaboration de la politique commerciale en général et dans le cadre du processus stratégique de l'OMC en particulier.

Pour mieux comprendre le contexte relié au modèle de défense des droits et à l'outil d'analyse comparative entre les sexes, il est également important de comprendre les différents rôles assumés par les femmes canadiennes dans le commerce international et certains des principaux défis auxquels elles font face dans le processus de la mondialisation adopté par l'OMC et d'autres organismes de commerce multilatéraux. L'un de ces défis, et non le moindre, est que la plupart des entreprises détenues par des femmes au Canada font toujours partie de la catégorie des petites et moyennes entreprises et qu'elles font face à de nombreux défis dans le processus de mondialisation. Pour ces entreprises, la mondialisation du commerce international présente des avantages et des inconvénients.

Il est aussi essentiel d'acquérir une compréhension plus approfondie du fonctionnement de l'OMC, de l'importance qu'elle occupe en tant qu'organe qui est principalement gouvernemental et du fait qu'à ce jour, cet organisation a principalement été dirigée par des hommes. Bien qu'il soit nécessaire d'encourager une meilleure représentation des femmes aux différents niveaux de l'OMC, il est également important de reconnaître que la « féminisation » de l'OMC est un processus qui pourrait prendre des décennies. Par conséquent, il est urgent d'encourager une sensibilisation accrue à l'égard de l'égalité entre les sexes au sein de l'OMC, peu importe le sexe des responsables du commerce et des représentants gouvernementaux concernés.

Dans le cadre de ce processus, il sera important pour le Canada et d'autres gouvernements ayant la même mentalité d'exécuter des analyses comparatives entre les sexes des principaux accords commerciaux déjà en place à l'OMC, ainsi que de l'incidence sur les deux sexes des accords futurs proposés ou des modifications apportées aux accords. Le comité mixte ou l'organe de défense des droits canadien pourrait jouer un rôle important dans ce processus puisqu'il pourrait permettre aux multiples parties intéressées de faire connaître leur point de vue à ce sujet. À tout le moins, une meilleure collaboration doit être mise en place entre les organisations de femmes et les responsables du commerce du Canada afin de permettre la détermination des secteurs prioritaires en vue d'analyses qui pourraient être utilisées pour fournir des renseignements efficaces dans le cadre du processus d'élaboration de la politique commerciale du Canada à l'OMC.



## MOT DE LA FIN

### **ZEYNEP KARMAN**

Je tiens à vous remercier d'avoir participé à notre atelier d'aujourd'hui et d'avoir contribué à cette discussion extrêmement instructive et dynamique. Ce fut un plaisir et un honneur pour moi d'avoir pris part à cet événement. Nous avons tous beaucoup appris et j'espère sincèrement que nous aurons plus tard d'autres occasions de bâtir des ponts entre la politique et la recherche.

Nous publierons le compte rendu de l'atelier et le distribuerons à toutes celles et à tous ceux qui étaient présents et à d'autres personnes qui ont manifesté de l'intérêt à l'égard de cet atelier mais qui n'ont pas pu se joindre à nous.

Je vous souhaite toutes et tous un bel après-midi et je vous dis au revoir.

## ANNEXE A : PROGRAMME DE L'ATELIER

### ÉGALITÉ DES SEXES ET COMMERCE :

Dialogue sur la recherche stratégique pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques commerciales

21 mars 2005 (lundi)

8 h 30 à 16 h

Discussion en groupe organisée par  
Condition féminine Canada

Salon Pearson, Hôtel Lord Elgin  
100, rue Elgin  
Ottawa

#### **Avant-midi :**

- |                 |  |
|-----------------|--|
| 8 h 30 à 9 h    | Petit déjeuner   |
| 9 h à 9 h 15    | Allocution inaugurale<br>Florence Ievers, coordonnatrice, Condition féminine Canada  |
| 9 h 15 à 9 h 30 | Présentation du groupe d'experts<br>Zeynep Karman, directrice, Recherche, Condition féminine Canada  |
| 9 h 30 à 11 h   | Présentations des membres du groupe de spécialistes<br>Heather Gibb, chercheuse principale, Institut Nord-Sud<br>Deborah Stienstra, professeure et directrice, Programme de la maîtrise interdisciplinaire, Études de la condition des personnes handicapées, Université du Manitoba<br>Olena Hankivsky, professeure agrégée, Département de science politique, Université Simon Fraser et<br>Marina Morrow, adjointe de recherche, BC Centre of Excellence for Women's Health<br>Lori Curtis, Département d'économie, Université de Waterloo<br>Lucie Lamarche, professeure, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal |
| 11 h à 11 h 15  | Pause-café   |

11 h 15 à 11 h 45	Remarques des participantes et participants à la discussion : Paul Henry, Citoyenneté et Immigration Canada Anne Argyris, Commerce international Canada Lucie Bazinet, Agence canadienne de développement international
11 h 45 à 12 h 30	Dialogue entre les spécialistes, participantes et participants
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner (service de traiteur)
<b>Après-midi :</b> 13 h 30 à 14 h 30	Intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales multinationales : défis et occasions (Discussion en vue d'inclure l'expérience acquise par le Canada, p. ex. à l'APEC, l'OEA, l'OMC) Spécialistes : Charles LaSalle, Commerce international Canada, Direction de la politique commerciale multilatérale Heather Gibb, Institut Nord-Sud Dana Peebles, Kartini International
14 h 30 à 14 h 45	Pause-café
14 h 45 à 15 h 45	Dialogue entre les spécialistes, participantes et participants sur l'intégration de l'égalité entre les sexes
15 h 45 à 16 h	Mot de la fin

## ANNEXE B : BIOGRAPHIES DES CONFÉRENCIÈRES ET DES CONFÉRENCIERS

### **Anne Argyris**

M<sup>me</sup> Argyris est entrée au service du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international il y a plus de 20 ans. Jusqu'à l'été dernier, elle occupait le poste de consul général au Consulat du Canada à Dubai, où elle a passé deux ans à rehausser le niveau de sensibilisation à l'égard des compétences du Canada et à encourager plus d'entreprises canadiennes à tirer profit des immenses occasions d'affaires offertes par le marché de Dubai. Auparavant, elle avait occupé des postes à New Delhi, en Inde, à Beijing, en Chine, puis à Hong Kong, où elle gérait le bureau commercial du Canada chargé de faciliter les relations du Canada avec le sud de la Chine et où elle a ouvert le Consulat du Canada à Canton. Elle a également occupé différents postes à Ottawa dans les domaines de la politique commerciale, de la formation en information commerciale, de l'amélioration du service à la clientèle et du développement de systèmes. Enfin, elle a travaillé dans les directions géographiques responsables du développement des entreprises aux États-Unis et des relations avec l'Asie du Sud. Actuellement, elle s'efforce d'augmenter la visibilité du Canada et d'améliorer son image de marque sur le marché mondial.

### **Lucie Bazinet**

M<sup>me</sup> Bazinet possède une grande expérience du développement international puisqu'elle a assumé des fonctions à long terme en Afrique et dans les Amériques. Elle se spécialise en égalité des sexes et a accompli de nombreuses tâches dans ce domaine auprès de ministères du gouvernement du Canada, ainsi qu'auprès de diverses d'organisations non gouvernementales et internationales, dont MATCH International, Citoyenneté et Immigration Canada et la Banque mondiale des femmes. Depuis 1986, elle a principalement travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à titre de consultante, puis à titre d'employée. Lorsqu'elle faisait partie de la Direction de l'égalité entre les sexes de l'ACDI, elle a coordonné la révision de la politique d'égalité entre les sexes de l'ACDI. Depuis 1999, elle est la spécialiste de l'égalité entre les sexes pour la Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles de l'ACDI. Son travail consiste à faire progresser les objectifs de la politique canadienne en matière d'égalité des sexes dans les mécanismes de l'hémisphère, notamment le Sommet des Amériques, ainsi que par l'entremise de tous les programmes de l'ACDI en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Antilles. M<sup>me</sup> Bazinet a activement participé au comité interministériel dirigé par Condition féminine Canada, lequel appuie la participation du Canada à la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains.

### **Cathy Blacklock**

M<sup>me</sup> Blacklock détient un doctorat en science politique de l'Université Carleton (1996). Ses domaines de spécialisation comprennent la mondialisation et le développement international. Elle offre des services de consultation à Ottawa dans le secteur des politiques et de la recherche. Outre Condition féminine Canada, elle fournit également des services à Santé Canada, au Centre de recherches pour le développement international et à l'Agence canadienne de développement international.

### **Lori Curtis**

M<sup>me</sup> Curtis travaille dans le secteur de la santé et des soins de santé depuis plus de 25 ans, et elle détient actuellement une chaire de recherche du Canada en économie et technologie de la santé à l'Université de Waterloo. À titre d'infirmière autorisée, elle a accompli du travail clinique (période pendant laquelle elle a fait des études universitaires de premier cycle, de maîtrise et de doctorat en économie). Depuis, elle a occupé un poste de professeure à l'Université Dalhousie, où elle a reçu un prix de recherche clinique et où elle a dirigé la section de recherche en économie de Santé Canada. Ses intérêts de recherche courants comprennent la recherche sur les relations entre la politique publique et les inégalités et iniquités relativement au statut socio-économique, la recherche sur la santé et l'utilisation des soins de santé, surtout en ce qui concerne les femmes, les enfants et des groupes défavorisés, comme les Premières nations et les Inuit.

### **Connie Dieter**

M<sup>me</sup> Dieter est une Crise-des-Plaines de la Première nation Peepeekisis en Saskatchewan. Elle a travaillé pendant 25 ans dans les domaines de la justice, des questions touchant les femmes et des questions autochtones en milieu urbain. Elle est conférencière, journaliste et auteure. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Osgoode Hall Law School et elle termine des études de maîtrise à l'Université de l'Alberta.

### **Heather Gibb**

M<sup>me</sup> Gibb est une chercheuse principale à l'Institut Nord-Sud, un institut de recherche indépendant situé à Ottawa, au Canada, qui étudie les relations entre les pays industrialisés et en développement. Ses intérêts de recherche actuels comprennent l'intégration de l'égalité entre les sexes, l'égalité entre les sexes et le commerce, ainsi que les droits des travailleuses et travailleurs. Elle coordonne l'examen des résultats d'une importante évaluation effectuée par le Programme des travailleurs agricoles saisonniers dans les collectivités agricoles de l'Ontario. M<sup>me</sup> Gibb possède une grande expérience en matière d'égalité des sexes à l'APEC, puisqu'elle occupait jusqu'à récemment le poste de coordonnatrice d'un projet du Comité du commerce et de l'investissement de l'APEC, le projet d'*Appui au potentiel des femmes exportatrices*. Ce projet précisait un certain nombre de mesures que pouvait prendre l'APEC pour appuyer les très petites exportatrices marginalisées. En 2002, M<sup>me</sup> Gibb a réalisé une étude sur l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC au nom du Groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes de cette organisation. De 1993 à 1999, elle était membre de la délégation canadienne auprès du Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'APEC, et elle a coordonné divers projets sur l'égalité entre les sexes et le développement des ressources humaines, ainsi que sur l'intégration de l'égalité entre les sexes à l'APEC.

### **Olena Hankivsky**

M<sup>me</sup> Hankivsky, professeure agrégée du Département de science politique, et directrice par intérim de l'Institute for Critical Studies in Gender and Health de l'Université Simon Fraser, se spécialise en politique publique et en théorie politique. Elle a un intérêt particulier pour l'égalité entre les sexes, la politique sociale et la politique en matière de santé, et elle est l'auteure de *Social Policy and the Ethic of Care* (2004), ainsi que la corédactrice de la publication prochaine *Women's Health in Canada: Critical Theory, Policy and Practice*.

### **Paul Henry**

M. Henry est conseiller en politique commerciale, Division de la politique et programmes économiques, Direction générale de la sélection, Citoyenneté et immigration Canada. Sa principale tâche se rattache au séjour temporaire des gens d'affaires au Canada. Il fournit des analyses et des conseils en matière de politiques à son propre secteur et à d'autres secteurs du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Il participe à la négociation des dispositions de séjour temporaire des accords commerciaux internationaux du Canada. Auparavant, M. Henry était agent du service extérieur du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et il a occupé des postes en Tunisie (deux ans) et au Japon (six ans), où il faisait la promotion des études, de la culture et des services d'éducation du Canada. De plus, il a travaillé dans les secteurs de la politique étrangère, de la propriété intellectuelle et de la politique concurrentielle. M. Henry détient une maîtrise en affaires internationales de l'Université Carleton.

### **Florence Ievers**

Florence Ievers est coordonnatrice à Condition féminine Canada, l'organisation gouvernementale fédérale qui fait la promotion de l'égalité entre les sexes et de la pleine participation de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. M<sup>me</sup> Ievers a occupé différents postes aux niveaux fédéral et provincial, ainsi que dans le secteur privé. Elle a entre autres pratiqué le droit à Québec, et elle a été conseillère principale du premier ministre du Canada, chef adjointe du personnel du ministre des Relations internationales et des Affaires intergouvernementales canadiennes, gouvernement du Québec, et secrétaire adjointe, Affaires intergouvernementales du Conseil privé du Canada. Elle a également occupé le poste d'ajointe exécutive au président du Conseil du Trésor. Pendant quelques années, M<sup>me</sup> Ievers a été membre à temps partiel du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, membre du comité exécutif du Conseil et, pendant une courte période, secrétaire et conseillère juridique du Conseil. M<sup>me</sup> Ievers est la principale déléguée du Canada à la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains. À l'automne 2002, elle a été élue vice-présidente de la Commission pour un mandat de deux ans. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval (1975) et a été admise au Barreau du Québec en 1976.

### **Zeynep Karman**

M<sup>me</sup> Karman, directrice de la Recherche, est entrée au service du gouvernement fédéral en 1983, où elle a occupé des postes aux niveaux régional et national dans le domaine de l'amélioration de la condition de la femme. Elle est arrivée à Condition féminine Canada en 1990 à titre d'économiste principale, et elle occupe depuis des postes de cadre supérieure dans les domaines de l'analyse et de l'élaboration des politiques, des relations internationales et de la recherche. Elle a conçu et mis en place le Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) de CFC et est directrice de la recherche depuis 1996. Elle détient un baccalauréat ès sciences en économie et statistique (METU, Ankara), et une maîtrise ès arts en économie (UNB.). M<sup>me</sup> Karman participe activement au mouvement des femmes du Canada, est l'une des personnes qui ont fondé l'association nationale des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, des maisons de transition pour les femmes battues et des groupes de femmes immigrantes.

### **Lucie Lamarche**

M<sup>me</sup> Lamarche enseigne dans les domaines du droit social et du travail, du droit international en matière de droits de la personne et des études sur les sexes à l'Université du Québec à Montréal, au Canada. Elle est l'auteure de *Perspectives occidentales du droit international des droits économiques de la personne* (1995) et de *Un cadre de référence des droits humains pour le commerce dans les Amériques* (avec D. Bronson, 2001). Elle est également la directrice du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CEDIM). Elle possède un doctorat de l'Université libre de Bruxelles (1994) et a reçu la bourse Jean Monnet (European University Institute, Florence) en 1998. Elle est membre du Barreau du Québec (1978).

### **Charles LaSalle**

M. La Salle est conseiller principal en politiques à Commerce international Canada, où il examine les enjeux relatifs au commerce et au développement. Il a commencé à s'intéresser aux questions liées à l'égalité entre les sexes lorsque cinq femmes ont voulu obtenir justice pour toutes les femmes canadiennes et ont réussi à obtenir un jugement du Comité judiciaire du Conseil privé reconnaissant que les femmes étaient des personnes qualifiées qui pouvaient être nommées au Sénat du Canada. Au cours de ses travaux sur le commerce, M. LaSalle a constaté que les efforts de promotion de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les organisations commerciales internationales profitaient directement des travaux déjà réalisés par Condition féminine Canada à l'APEC. Ayant lui-même deux filles, il est personnellement intéressé à promouvoir l'intégration de l'égalité entre les sexes.

### **Marina Morrow**

Marina Morrow est adjointe de recherche au BC Centre of Excellence for Women's Health et au BC Centre for Policy Alternatives. Elle enseigne dans le domaine de la condition féminine à l'Université de la Colombie-Britannique. M<sup>me</sup> Morrow concentre ses recherches sur les femmes et la santé mentale, la politique en matière de santé, les analyses comparatives entre les sexes, l'engagement des citoyennes et des citoyens et la mondialisation. Sa dernière publication, intitulée *Mental Health Reform, Economic Globalization and the Practice of Citizenship*, a paru dans le *Canadian Journal of Community Mental Health*.

### **Dana Peebles**

M<sup>me</sup> Peebles est la directrice de Kartini International Consulting Inc., une entreprise qu'elle a créée en 1996. Elle possède plus de 26 années d'expérience dans les domaines du développement international, de l'égalité entre les sexes, de la formation de base des adultes et de la formation axée sur les compétences, ainsi que de l'appui aux programmes et politiques aux très petites, petites et moyennes entreprises détenues par des femmes. La spécialité de M<sup>me</sup> Peebles est l'intégration de l'égalité entre les sexes au niveau institutionnel. Son travail dans ce domaine comprend des projets pour le Secrétariat général de l'Organisation des États américains, quatre années à titre de directrice technique canadienne pour le Réseau des femmes dirigeantes de l'économie de l'APEC et des travaux auprès du Bureau des Nations Unies du conseiller spécial sur l'avancement des femmes, sur diverses initiatives d'intégration de l'égalité entre les sexes, etc. M<sup>me</sup> Peebles a été membre du conseil de l'Association canadienne des femmes et de l'Alliance des femmes d'affaires canadiennes et africaines. Elle a obtenu une maîtrise en développement international de l'Institute of Social Studies à La Haye.

### **Darlene Rude**

M<sup>me</sup> Rude a travaillé dans le domaine de l'égalité entre les sexes en Zambie, en Tanzanie et au Rwanda, aux niveaux des politiques locales et des politiques des Nations Unies. Elle travaille actuellement à des projets de guérison traditionnelle avec une collectivité des Premières nations de la Saskatchewan. Elle possède une maîtrise en analyse comparative entre les sexes de l'University of East Anglia, en Angleterre.

### **Deborah Stienstra**

Deborah Stienstra est professeure et directrice du programme de maîtrise interdisciplinaire d'étude de la condition des personnes handicapées, Université du Manitoba. Récemment, elle a corédigé deux ouvrages : *Feminist Perspectives on Canadian Foreign Policy* et *Making Equality: History of Advocacy and Persons with Disabilities in Canada*, qui illustrent les deux volets de ses intérêts de recherche.

Elle dirige l'équipe de l'alliance de recherche sur les nouvelles technologies et les personnes handicapées, qui est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), et elle codirige l'équipe des nouveaux soins aux personnes vulnérables et en fin de vie, financée par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). De 2000 à 2003, M<sup>me</sup> Stienstra a été titulaire d'une chaire de recherche de la Banque Royale en études sur les personnes handicapées au Canadian Centre on Disability Studies. Elle y a dirigé des projets sur l'accès aux soins primaires, sur la transition entre les études postsecondaires et le travail pour les étudiantes et étudiants handicapés, sur les liens existants entre la race ou l'origine ethnique et l'invalidité, ainsi que sur l'alphabétisation et l'invalidité. M<sup>me</sup> Stienstra a aussi codirigé l'équipe qui a examiné et évalué les activités de la Banque mondiale sur les plans de l'invalidité et de l'intégration des personnes handicapées. Le rapport final de ce projet est intitulé *Baseline Assessment: Inclusion and Disability in World Bank Activities* (2002). Elle a en outre contribué à la production d'une importante étude nationale évaluant l'application des Normes d'égalisation des chances pour les personnes handicapées des Nations Unies au sein de tous les ordres de gouvernement du Canada, surtout dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du soutien du revenu. M<sup>me</sup> Stienstra est l'auteure de livres et d'articles sur les mouvements et organisations internationales de femmes, sur l'égalité entre les sexes et la politique étrangère du Canada, sur Internet et les organisations de femmes, ainsi que sur la prostitution.



**ANNEXE C : PROJETS FINANCÉS PAR L'ENTREMISE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DU FONDS DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE POLITIQUES DE CONDITION FÉMININE CANADA**

**LES ACCORDS COMMERCIAUX ET LES FEMMES**

**Accords commerciaux, soins à domicile et santé des femmes**

Olena Hankivsky et Marina Morrow avec la collaboration de Pat Armstrong, Lindsey Galvin et Holly Grinvalds

**Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale du Canada : Étude de cas sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans les accords commerciaux**

Chantal Blouin, Heather Gibb, Maire McAdams et Ann Weston  
Institut Nord-Sud

**Les accords commerciaux, le secteur des soins de santé et la santé des femmes**

Teresa Cyrus, Lori Curtis

**Les femmes handicapées et la libéralisation du commerce**

Deborah Stienstra, Colleen Watters, Hugh Grant, Hui-Mei Huang et Lindsey Troschuk

**Du commerce des fourrures au libre-échange : la foresterie et les femmes des Premières nations du Canada**

Darlene Rude et Connie Deiter

**Sauvegarder les mesures d'équité en matière d'emploi à l'heure des accords de commerce**

Lucie Lamarche

**Accroître l'apport des femmes dans les positions de principe sur le commerce international du Canada à l'OMC**

Dana Peebles  
Kartini International

## ANNEXE D : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE L'ATELIER

### ÉVALUATION DE L'ATELIER

À la fin de l'atelier, on a demandé aux participantes et participants de remplir un formulaire d'évaluation. Vous trouverez ci-joint des exemplaires de l'annexe D dans les deux langues officielles.

L'analyse des résultats de l'évaluation montre que les participantes et participants qui ont répondu au questionnaire ont jugé que l'information présentée à l'atelier était très utile (50 % des personnes interrogées) ou excellente (14 % des personnes interrogées). La plupart des personnes interrogées (81 %) croient que ce genre d'information contribue à rehausser le niveau de sensibilisation et de compréhension à l'égard de l'égalité entre les sexes et du commerce au sein de leur organisation ou de leur ministère. La majorité des personnes interrogées (85 %) sont d'avis que les liens entre la recherche et la politique sur l'égalité entre les sexes et le commerce ont été clairement établis et que leur compréhension de la question s'est améliorée à la suite de cet atelier (87 %).

De nombreuses autres personnes qui ont participé à l'atelier ont indiqué dans leurs commentaires qu'elles voulaient que d'autres événements semblables soient tenus dans l'avenir pour rassembler le milieu de la politique et de la recherche.

Nous remercions toutes les participantes et tous les participants qui ont pris le temps de répondre au questionnaire d'évaluation de l'atelier et qui nous ont transmis leurs commentaires.

#### Identification personnelle (facultative)

Nom : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Organisation/ministère : \_\_\_\_\_ Sexe : Homme  Femme

#### Votre domaine de travail :

1. Quel est votre domaine de travail? Analyse/élaboration de politiques   
Recherche  Législation  Prestation de services  Prestation  
de programmes  Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_
2. Appliquez-vous l'analyse comparative entre les sexes ou l'intégration de l'égalité entre les sexes dans votre travail? Oui  Non  À l'occasion
3. Travaillez-vous dans le secteur du commerce? Oui  Non

<b>Veillez nous aider à évaluer la qualité de l'information et l'utilité de l'activité.</b>	<b>Faible</b>	<b>Passable</b>	<b>Bon</b>	<b>Très bon</b>	<b>Excellent</b>
4. Avant de participer à l'atelier, quel était votre degré de compréhension des enjeux propres à ce domaine?	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
5. Après l'atelier, quel était votre degré de compréhension des enjeux relatifs à ce domaine?	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
6. Utilité de l'information fournie pour le travail que vous faites	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
7. Actualité de l'information fournie	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
8. Diversité des perspectives présentées—milieu de la recherche, décisionnaires, ONG	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
9. Liens établis entre les recommandations de la recherche et les politiques	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Veillez nous aider à évaluer la qualité de l'information et l'utilité de l'événement.</b>	<b>Faible</b>	<b>Passable</b>	<b>Bon</b>	<b>Très bon</b>	<b>Excellent</b>
10. Possibilité de poser des questions et de tirer parti des diverses expériences	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
11. Utilité de l'information reçue à l'atelier pour rehausser le niveau de sensibilisation et de compréhension de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la politique commerciale	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

12. Connaissez-vous les publications du Fonds de recherche en matière de politiques?

Oui  Non

13. L'information que vous avez reçue à cet atelier contribuera-t-elle à rehausser le niveau de sensibilisation et de compréhension de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le commerce au sein de votre organisation ou de votre ministère?

Très peu 1 2 3 4 5 Beaucoup

14. Veuillez décrire des façons dont vous-même ou votre organisation utiliserez l'information et les points de vue présentés à l'atelier d'aujourd'hui.

---

---

15. D'autres commentaires au sujet de cet atelier?

---

---

---

16. Aimerez-vous qu'on vous envoie les recherches du Fonds de recherche en matière de politiques de Condition féminine Canada ou qu'on vous tienne au courant de ces recherches?

Oui  Non

(Si vous préférez ne pas indiquer votre adresse électronique pour le moment, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [research@swc-cfc.gc.ca](mailto:research@swc-cfc.gc.ca) pour nous demander d'ajouter votre nom à la liste d'envoi des futurs rapports.)

**Nous vous remercions d'avoir assisté à l'atelier. Veuillez remettre ce questionnaire à la table d'inscription de l'atelier ou l'envoyer par télécopieur au (613) 995-4800.**